



# PROGRAMME POUR L'ALLEMAGNE

Le programme général de  
l'Alternative für Deutschland



<b>Préambule</b>	<b>7</b>	3.8	Les juridictions civiles et spécialisées sont un facteur d'implantation économique	29	
<b>1   Démocratie et valeurs fondamentales</b>	<b>9</b>	3.9	Protection des frontières allemandes	30	
1.1	Référendums sur le modèle suisse	11	<b>4   Politique étrangère et de sécurité</b>	<b>31</b>	
1.2	Un État « allégé » au service de citoyens libres	11	4.1	Réforme des Nations Unies	33
1.3	Garantir la séparation des pouvoirs	12	4.2	L'OTAN en tant qu'alliance défensive	33
1.4	Dissociation de la fonction et du mandat	13	4.3	L'OCDE et la structure sécuritaire européenne	34
1.5	Limiter le pouvoir des partis	13	4.4	Renforcement de l'armée fédérale	34
1.5.1	Adapter le financement des partis au droit constitutionnel	13	4.4.1	Pas d'armée européenne	34
1.5.2	Le vote de liste libre et le mandat libre	14	4.4.2	Réinstauration du service militaire obligatoire	35
1.5.3	Réduction du nombre des députés du Parlement fédéral	15	4.5	Aide au développement	35
1.5.4	Contre le fonctionnariat politique : limiter la durée des mandats	15	<b>5   Marché du travail et politique sociale</b>	<b>37</b>	
1.5.5	L'élection du Président de la République fédérale au suffrage universel	15	5.1	Libérer les entreprises de la bureaucratie inutile	39
1.6	Endiguer le lobbying	16	5.2	Abandonner l'Agence fédérale pour l'emploi et favoriser les centres communaux pour l'emploi	39
1.6.1	Retraite privée pour les parlementaires	16	5.3	Maintien du salaire minimum	39
1.6.2	Instauration de la qualification d'infraction pénale pour le gaspillage de fonds publics	16	5.4	Réforme des systèmes de sécurité sociale	39
<b>2   L'Europe et l'Euro</b>	<b>17</b>	5.4.1	Supprimer le handicap financier des familles	40	
2.1	Une Europe des patries	19	5.4.2	Allocation de base « incitative » – encouragement à la recherche d'un emploi	40
2.2	Rendre les compétences aux États-nations	19	5.4.3	Prise en compte des enfants et de la mission d'éducation pour la retraite	40
2.3	Regroupement des intérêts européens	20	5.4.4	Soutenir l'activité de soins par les proches	41
2.4	Référendum relatif à l'Euro	20	<b>6   Familles et enfants</b>	<b>42</b>	
2.5	Pas de garantie de l'Allemagne pour les banques étrangères	23	6.1	La famille traditionnelle comme modèle	44
<b>3   Sécurité intérieure et justice</b>	<b>25</b>	6.2	Pour une politique nataliste au lieu de l'immigration de masse	44	
3.1	Renforcement des moyens de la police et amélioration de la justice pénale	27	6.3	Davantage de soutien pour les familles	45
3.2	Pleine liberté d'action pour les magistrats du ministère public, des juges indépendants et des Cours des comptes dépolitisées	27	6.4	Perspective économique malgré la crise démographique	46
3.3	Répression renforcée des attaques dirigées contre les agents du service public	28	6.5	Mettre un terme à la pénalisation des mères au foyer	46
3.4	Protection des victimes et non des auteurs d'infractions	28	6.6	Soutenir les familles monoparentales. Conforter les familles	47
3.5	Pas de durcissement de la législation sur les armes	28	6.7	Culture de l'accueil des nouveau-nés et des naissances à venir	47
3.6	Pas de protection des données pour les auteurs d'infractions	29			
3.7	Lutter durablement contre la criminalité organisée	29			

<b>7   Culture, langue et identité</b>	<b>49</b>	8.3.2 Le régime des quotas de parité est improductif et injuste	60
7.1 Préserver la culture, la langue et l'identité	51	<b>9   Immigration, intégration et droit d'asile</b>	<b>61</b>
7.2 Une culture de référence allemande plutôt que le multiculturalism	51	9.1 Pas d'immigration irrégulière via le droit d'asile	63
7.3 La langue allemande au cœur de notre identité	51	9.1.1 Immigration dans le cadre du droit d'asile, pour un changement de modèle directeur	63
7.4 Dépolitiser l'art et la culture	52	9.1.2 Retour aux pays d'origine - mettre fin aux incitations fallacieuses et au régime de complaisance	65
7.5 Pour une politique médiatique adaptée à notre temps: suppression de la taxe audiovisuelle	52	9.2 Immigration en provenance des États de l'UE	66
7.6 Les tensions entre l'Islam et nos valeurs	53	9.3 Immigration dirigée venant d'États tiers	66
7.6.1 L'Islam ne fait pas partie de l'Allemagne	53	9.4 Intégration - au-delà de l'apprentissage de l'allemand	67
7.6.2 La critique de l'Islam doit être permise	53	9.5 Le coût de l'immigration - établir la transparence	68
7.6.3 Mettre fin au financement des mosquées depuis l'étranger	53	9.6 Criminalité des migrants - à ne pas dissimuler, à ne pas passer sous silence	69
7.6.4 Refus du statut de personne morale de droit public aux organisations islamiques	54	9.7 Naturalisation - au terme d'une intégration réussie	69
7.6.5 Pas de voile intégral en public	54		
<b>8   Écoles, établissements d'enseignement supérieur et recherche</b>	<b>55</b>	<b>10   Économie, monde numérique et protection des consommateurs</b>	<b>71</b>
8.1 Enseignement et recherche : libres et indissociables	56	10.1 La libre concurrence est garante de prospérité	72
8.1.1 Renforcement de l'autonomie par un financement de base	56	10.2 Pour une économie sociale de marché au lieu d'une économie planifiée	72
8.1.2 Fin de la promotion de la recherche sur « le genre »	57	10.3 Réajustement international de la politique économique	73
8.1.3 Réinstauration des diplômes universitaires d'avant Bologne	57	10.4 Principes ambitieux dans le domaine des accords commerciaux	73
8.1.4 Durcissement des exigences scolaires et universitaires	57	10.5 Simplification administrative	74
8.2 Notre système scolaire tire sa force de la différenciation	57	10.6 Faire progresser l'Allemagne en tant que pôle technologique	74
8.2.1 L'école standardisée entraîne une dégradation de la qualité	58	10.7 Réduire les subventions publiques et les soumettre à un délai	74
8.2.2 La transmission des connaissances doit rester une préoccupation essentielle	58	10.8 Aucune privatisation contre la volonté des citoyens	74
8.2.3 Stimuler le goût de l'effort et renforcer la discipline	58	10.9 Les PME en tant que cœur de notre puissance économique	74
8.2.4 L'endoctrinement politique et idéologique doit être proscrit dans les écoles	58	10.10 La numérisation - un atout et un défi	75
8.2.5 Renforcer et maintenir la formation en alternance	59	10.10.1 Logiciel à code source ouvert et équipement informatique sécurisé	75
8.2.6 Pas d'intégration « à tout prix ». Maintien des enseignements spécifiques et de soutien	59	10.10.2 Une communication protégée - un avantage pour le site économique et un droit citoyen	75
8.2.7 Fermeture des écoles coraniques. Intégration de l'enseignement de l'Islam dans celui du cours de morale	59	10.10.3 Numérisation de la littérature allemande dans le pays	76
8.2.8 Pas de privilèges particuliers pour les élèves musulmans	59	10.11 Modernisation et renforcement de la protection des consommateurs	76
8.3 Non à la théorie du genre et à la sexualisation précoce	59	10.11.1 Amélioration de l'étiquetage des aliments	76
8.3.1 Pas de transformation de la langue allemande en vue de la « neutralisation des genres »	60	10.11.2 Durabilité des produits plutôt qu'obsolescence programmée	76
		10.11.3 Soumettre les textiles et les jouets à des analyses de polluants	77
		10.11.4 Amélioration et modernisation des installations de traitement des eaux	77

<b>11   Finances et impôts</b>	<b>78</b>	13.8	Concurrence entre surfaces: pas aux dépens de l'agriculture et de la sylviculture	97
11.1	Des impôts justes par le taux échelonné de l'AfD	80		
11.2	Plafonnement des impôts et prélèvements	80		
11.3	Mise en œuvre du quotient familial	80		
11.4	Abolition des impôts sur le patrimoine et les successions, révision de la taxe professionnelle	81		
11.5	Harmonisation des taux de la taxe sur le chiffre d'affaire	81		
11.6	Maintien de la concurrence entre les systèmes fiscaux nationaux	81		
11.7	Rétablissement du secret fiscal et du secret bancaire	82		
11.8	Renforcement du fédéralisme et de l'autonomie	82		
11.9	Remboursement des dettes de l'État selon le calendrier prévu	82		
11.10	Maintien sans restriction de l'usage de l'argent liquide	83		
11.11	Révision du système monétaire, rapatriement de l'or	83		
<b>12   Politique énergétique</b>	<b>85</b>			
12.1	Politique de protection du climat : sortir des impasses, protéger l'environnement	86		
12.2	La loi sur les énergies renouvelables n'est pas réformable	87		
12.3	Protection des locataires et des propriétaires : abrogation du règlement relatif aux économies d'énergie et de la loi sur la chaleur issue des énergies renouvelables	88		
12.4	Bioénergie : suppression des subventions, cessation de l'injection prioritaire dans le réseau	89		
12.5	La fracturation hydraulique : Étude des risques et des possibilités avec la participation des citoyens	90		
12.6	Énergie nucléaire : recherche de solutions de remplacement et prolongation de la durée de vie des centrales dans l'intervalle	90		
<b>13   Protection de la nature et de l'environnement, agriculture et sylviculture</b>	<b>92</b>			
13.1	Une nature intacte et un environnement sain	94		
13.2	Coup d'arrêt au développement non maîtrisé de l'énergie éolienne	94		
13.3	Les animaux sont des êtres sensibles	94		
13.4	Abattage rituel	95		
13.5	Ingénierie génétique	95		
13.6	Agriculture: renforcement de la concurrence, réduction des subventions	96		
13.7	Pêche, chasse et sylviculture : en harmonie avec la nature	96		
			<b>14   Infrastructure, logement et transports</b>	<b>98</b>
		14.1	Priorité de la préservation de la valeur sur la modernisation et les nouvelles constructions	100
		14.2	Projets publics/privés : transparence plutôt que lobbyisme	100
		14.3	Réseau routier et ferroviaire : préservation de la substance	100
		14.4	Transport transfrontalier de marchandises: transfert au profit du rail et de la navigation fluviale	101
		14.5	Libre utilisation des moyens de transport sans pression des autorités	101
		14.6	Une perspective pour l'espace rural	102
		14.7	Politique du logement: Simplification du droit de la construction, création de logements	103
		14.8	Développement urbain: densifier en évitant les monstruosités architecturales	104

**Préambule**



## ***RÉSOLUMENT POUR L'ALLEMAGNE. DES CITOYENS LIBRES, ET NON DES VASSAUX.***

---

**Nous sommes des libéraux et des conservateurs.**

**Nous sommes des citoyens allemands libres.**

**Nous sommes des démocrates convaincus.**

À l'origine de notre mouvement politique se trouve un groupe de citoyens dont l'histoire personnelle, l'expérience, la formation professionnelle et l'itinéraire politique sont très divers. Nous nous sommes regroupés, car nous étions conscients que le moment était arrivé, au-delà de toutes les différences, d'agir de concert et d'assumer ce que nous sentions être notre devoir. C'est avec la conviction que les citoyens ont le droit à une alternative face à ce que la classe politique croit devoir nous imposer sous le prétexte fallacieux qu'il n'y a pas le choix, c'est avec cette conviction donc que nous nous sommes réunis.

Nous ne pouvions ni ne voulions assister plus longtemps sans réagir aux violations du droit et de la loi, à la destruction de l'État de droit ainsi qu'à une action politique irresponsable et en contradiction avec les principes du bon sens économique. De même, nous ne voulions pas accepter plus longtemps que la politique de sauvetage de l'euro contribue chez les peuples européens à la résurgence d'inimitiés et de préjugés surmontés depuis longtemps. C'est pourquoi nous nous sommes décidés à offrir à l'Allemagne et à ses citoyens une réelle alternative politique pour tous les domaines.

En tant que citoyens libres, nous défendons une démocratie directe, la séparation des pouvoirs, l'État de droit, l'économie

sociale de marché, la subsidiarité, le fédéralisme, la famille et la tradition vécue de la culture allemande. En effet la démocratie et la liberté reposent sur des valeurs culturelles ainsi que des fondements historiques communs. Nous nous inscrivons dans la tradition des deux révolutions de 1848 et de 1989 pour exprimer, à l'aide de notre protestation citoyenne, la volonté de parachever pacifiquement l'unité nationale dans la paix et de créer une Europe souveraine formée d'États démocratiques, unis dans la paix, l'autodétermination et un voisinage convivial.

Nous nous engageons avec vigueur à donner un nouveau souffle à notre pays dans un esprit de liberté et de démocratie et à redonner toute leur valeur à ces mêmes principes. Tout en étant ouverts au monde, nous désirons préserver notre identité allemande. Nous voulons protéger la dignité humaine, la famille et ses enfants ainsi que notre culture occidentale chrétienne, notre langue et notre tradition, et assurer leur pérennité dans un État national pacifique, démocratique et souverain du peuple allemand.

Nos objectifs deviendront réalité dès que nous aurons remis l'État et ses organes au service du citoyen, ainsi que le serment de la Loi fondamentale (Constitution allemande) (article 56) le prévoit pour tous les membres du gouvernement:

*«Je jure de consacrer mes forces au bien du peuple allemand, d'accroître ce qui lui est profitable, d'écartier de lui tout dommage, de respecter et de défendre la Loi fondamentale et les lois de la Fédération, de remplir mes devoirs avec conscience et d'être juste envers tous.».*

**Animés de cet esprit,  
nous nous proposons le programme suivant.**

 CHAPITRE 1

# Démocratie et valeurs fondamentales

## *DÉMOCRATIE ET VALEURS FONDAMENTALES*

---

Nous voulons réformer l'Allemagne et renouer avec les principes et les bases qui ont conduit notre pays à son miracle économique, puis à un succès socio-économique de plusieurs décennies.

L'appareil étatique allemand a, entre-temps, développé une autonomie qui n'est pas sans susciter des inquiétudes. La répartition des compétences ne correspond plus aux principes de la séparation des pouvoirs. De plus, le secteur public a outrepassé ses prérogatives. Un élément essentiel de notre politique est de rétablir les organes étatiques dans leur mission et de rappeler l'État à ses devoirs fondamentaux.

Les traités de Schengen (1985), de Maastricht (1992) et de Lisbonne (2007) ont finalement révélé le caractère fictionnel de l'idée que l'inviolabilité de la souveraineté populaire serait le fondement de l'État.

La puissance occulte de l'État s'exerce par l'intermédiaire d'un petit groupe politique puissant au sein des partis. C'est lui qui porte la responsabilité de l'évolution biaisée des dernières décennies. Une classe de politiciens de métier s'est constituée. Ces politiciens sont préoccupés en premier lieu de leur pouvoir, de leur statut et de leur aisance matérielle. Il s'agit d'un cartel politique qui détient les commandes du pouvoir de l'État, dans la mesure où celui-ci n'a pas été délégué à l'Union européenne, qui supervise la culture politique dans sa totalité et qui a la main-mise sur une grande partie des canaux d'information politique.

Seul le peuple souverain de la République fédérale d'Allemagne peut mettre un terme à cet état de fait illégitime.



### 1.1 Les référendums sur le modèle suisse

---

L'AfD plaide en faveur de l'organisation en Allemagne de référendums sur le modèle suisse. Nous voulons donner au peuple le droit d'approuver ou non les lois adoptées par le Parlement. Ce droit aurait rapidement un effet dissuasif et modérateur sur le Parlement et limiterait durablement le flot de propositions de loi souvent dénuées de sens. Leurs contenus seraient en outre élaborés plus soigneusement afin d'être approuvés lors de référendums. Les décisions prises par le Parlement pour des intérêts personnels, concernant par exemple le montant des indemnités parlementaires et autres allocations de fonds seraient plus modérées grâce au droit de regard des citoyens. Les initiatives législatives émanant du peuple concernent la présentation de propres propositions de loi et peuvent être émises par les électeurs.

Ni modification de la Loi fondamentale (Constitution allemande) ni conclusion de traité de droit international d'importance décisive ne doivent être possibles sans l'accord du peuple. Le peuple doit même avoir le droit de prendre des initiatives touchant à la modification de la Loi fondamentale, empêchant ainsi que la souveraineté nationale ne soit abandonnée à l'Union européenne ou à d'autres organisations internationales sans consultation des citoyens.

Le peuple allemand est tout aussi responsable que le peuple suisse et, par conséquent, tout aussi capable de se prononcer lui-même sur tous sujets, sans restrictions, hors les principes du droit international qui fournissent une limite constitutive.

L'expérience suisse montre que les citoyens sont plus préoccupés par le bien commun que ne le sont les hommes politiques, même quand celui-ci est en conflit avec des intérêts personnels. C'est dans les démocraties purement représentatives que l'on observe des prises de décision motivées par la soif du pouvoir et la défense des prébendes.

Lors de référendums, des questions d'ordre financier sont expressément autorisées. Pour ce qui touche à certains sujets de société, l'Allemagne se trouve à un carrefour politique décisif. Aucun gouvernement n'est capable ni n'a le droit de porter une telle responsabilité sans avoir consulté directement les citoyens. Pour toutes ces raisons, la mise en place de référendums sur le modèle suisse est, pour l'AfD, un point sur lequel nous ne transigerons pas lors de négociations en vue de former une coalition.

### 1.2 Un État « allégé » au service de citoyens libres

---

L'État est là pour les citoyens, et non les citoyens pour l'État. Seul un État allégé peut donc être un bon État. Nous exigeons un cadre réglementaire garanti par l'État, et tel que le citoyen puisse y évoluer en toute liberté.

L'inflation constante des prérogatives étatiques, souvent d'ordre idéologique, se heurte à des limites financières et de fait. Entre-temps, cette expansion menace les bases mêmes des libertés publiques élémentaires. L'État s'est dispersé. Il doit se recentrer sur les quatre domaines souverains que sont la sécurité intérieure et extérieure, la justice, les affaires étrangères et l'administration des finances.

► L'AfD souhaite la mise en œuvre pour l'Allemagne d'un référendum sur le modèle suisse.

Toute tâche sans rapport avec ces quatre domaines nécessite une justification particulière. Nous examinerons dans quelle mesure certaines institutions étatiques déjà existantes pourront être remplacées par des formes d'organisation privées ou autres. La gravité de la situation démographique qui s'annonce en Allemagne va nous imposer une conception de l'État différente.

La base de nos convictions politiques est une vision de l'homme différenciée : à la fois consciente des possibilités que procure l'usage de la liberté, mais aussi des dangers qui menacent l'homme. Nous ne croyons pas aux promesses d'idéologies politiques ou à l'avènement d'un « homme nouveau » qui soit meilleur. Nous estimons qu'une philosophie de l'histoire qui procède du développement à un niveau supérieur de la morale humaine individuelle est présomptueuse et dangereuse.

L'évolution historique est inachevée et susceptible de connaître des changements et des revirements inattendus ; par ailleurs, elle n'est pas à l'abri de crises ou de catastrophes. C'est pourquoi il n'y aura jamais une « fin de l'histoire », c'est-à-dire une situation dans laquelle la politique cesse complètement et la lutte pour trouver le chemin politique adéquat s'avère superflue. Chaque nouvelle génération devra lutter pour conquérir et pérenniser la liberté, la stabilité politique et le bien-être économique.

Une politique réaliste doit sans cesse être consciente du caractère provisoire et de l'imperfection des résultats obtenus. Elle doit prendre en compte le fait qu'aucun acteur politique, aussi doué soit-il, ne dispose d'une connaissance

complète des conditions et des possibilités de son action. Les partis établis propagent l'idée que les prétendues contraintes n'impliquent qu'une seule orientation dans de nombreux domaines politiques ; nous considérons cette idée particulièrement dangereuse pour la démocratie et l'État de droit.

Le principe de l'État de droit et la fidélité aux traités ainsi que la légitimation démocratique sont pour nous prioritaires face à un activisme à courte vue et au battage électoral. En tant que parti du bon sens, l'AfD fait confiance à la responsabilité des citoyens et à leur esprit de discernement politique. Le principe directeur de notre action réside dans la conviction intime que les citoyens doivent pouvoir déterminer autant que possible eux-mêmes le cours de la vie politique.

### 1.3 Garantir la séparation des pouvoirs

---

La Loi fondamentale (Constitution allemande) de 1949 dispose que la République fédérale d'Allemagne est un État de droit respectant la séparation des pouvoirs dans la tradition constitutionnelle allemande de 1848, 1871 et 1919. La séparation des pouvoirs, fondement de droit public de toute démocratie moderne, est toutefois fortement compromise du fait de nombreuses réglementations prévues par des lois ordinaires. En substance il y va du contrôle réciproque des fonctions législative, exécutive et judiciaire d'un État. L'objectif de la séparation des pouvoirs est d'empêcher que l'autorité publique n'exerce son pouvoir de manière arbitraire et excessive. Des ministres, cumulant les fonctions parlementaires d'instances (les Parlements) dont le rôle est de contrôler l'exécutif, ainsi que d'anciens

hommes politiques assumant la fonction de juge, agissent en incompatibilité fondamentale avec le principe démocratique de la séparation des pouvoirs. Le même constat vaut pour les réseaux des partis politiques, dans la mesure où ceux-ci entravent ou sapent le contrôle réciproque des pouvoirs par le biais de relations personnelles existant entre responsables politiques et parlementaires.

#### **1.4 Dissociation de la fonction et du mandat**

---

La violation la plus grave de la règle de la séparation des pouvoirs résulte actuellement de l'absence de séparation entre le pouvoir exécutif représenté par le gouvernement et le pouvoir législatif représenté par le Parlement, par suite du cumul transversal des mandats. L'AfD veut changer cet état de fait. Tout fonctionnaire qui entre dans un Parlement allemand doit suspendre ses autres mandats, en accord avec le principe de la séparation des pouvoirs. Il se trouve cependant que c'est à la tête de l'exécutif que ce principe est bafoué. Un parlementaire ne doit dorénavant plus pouvoir faire partie de l'exécutif, et inversement. Nous exigeons une suppression pure et simple des fonctions de secrétaire d'État parlementaire et de ministre d'État parlementaire. Il doit être interdit aux ministres, chanceliers et ministres-présidents d'être en même temps membres du Parlement. Nous exigeons, au niveau de l'administration publique, la suppression des postes de « fonctionnaires politiques », à commencer par celle du directeur général (Ministerialdirektor) jusqu'au président de la police. Les membres de la fonction publique sont tenus d'être indépendants et loyaux. Les candidats aux postes de fonctionnaire et de juge doivent être retenus en

fonction de leur qualification et de leur compétence (article 33, paragraphe 2, de la Loi fondamentale ou Constitution allemande). Le favoritisme pratiqué envers les candidats encartés doit cesser. Le clientélisme doit être sanctionné.

#### **1.5 Limiter le pouvoir des partis**

---

Les partis font légitimement partie intégrante du système politique (article 21, paragraphe 1, de la Loi fondamentale), mais n'ont pas vocation à le dominer. La toute-puissance des partis et leur impunité dans la pratique du rançonnement de l'État mettent notre démocratie en danger. Cette autocratie est la principale cause de désaffection généralisée des citoyens pour la politique ; elle est également à l'origine du « politiquement correct » nuisible à la société et de la pensée unique dans le discours public. C'est en donnant au peuple la possibilité de s'exprimer par la voie de la démocratie directe qu'on réintègrera les partis dans le système démocratique. Les députés de nos Parlements n'assument plus leurs fonctions de représentants des citoyens. Ils sont en premier lieu loyaux à leur parti. C'est le parti qui leur donne la possibilité d'être élu et c'est leur élection qui leur garantit leurs moyens de subsistance. L'éloignement des électeurs est un corollaire de la dépendance des parlementaires vis-à-vis de leur parti.

##### **1.5.1 Adapter le financement des partis au droit constitutionnel**

---

En conformité avec la Constitution, le financement des partis doit être limité à un montant approprié. Jusqu'en 1959, la République fédérale ne connaissait pas le financement

public des partis. C'est en 1959 que fut créée l'institution du « remboursement des frais de campagne électorale ». Par la suite, la loi sur les partis politiques a favorisé l'avènement d'un système de financement appelé « financement partiel public ». Grâce à ce système, les partis ont droit à une indemnité annuelle. En 2015, le total de ces indemnités s'élevait à 159,2 millions d'Euros. Les députés des Parlements ont, en outre, droit à des indemnités pour rémunérer leurs collaborateurs, soit, pour un membre du Bundestag (Parlement fédéral), par exemple, 20 000 Euros par mois. En clair, cela signifie qu'en 2015 le Bundestag a perçu, à lui seul, 172 millions d'Euros pour quelque 7 000 personnes. Des moyens financiers sont également mis à la disposition des groupes parlementaires du Bundestag pour payer les services de conseillers-experts, et ceci sans aucun fondement juridique ; en 2015, ces budgets s'élevaient à 83 millions d'Euros. Il faut également mentionner ici une construction juridique particulière sans lien direct avec les activités des partis : les fondations proches des partis. Il s'agit en réalité d'associations qui bénéficient d'un financement direct annuel sur le budget fédéral, soit un soutien de base de 95 millions d'Euros en 2015.

Considéré dans son ensemble, le système actuel de financement des partis est un système qui manque largement de transparence ; les partis perçoivent des indemnités qui correspondent à un multiple du plafond fixé par la loi sur les partis politiques. Dans sa jurisprudence, la Cour constitutionnelle fédérale estime que la forme et le montant de ce financement sont contraires aux dispositions constitutionnelles.

Le financement occulte des partis a complètement dérapé et s'élève actuellement à quelque 600 millions d'Euros par an, soit quatre fois le plafond prévu par les dispositions constitutionnelles en la matière.

L'AfD souhaite que l'ensemble du financement public des partis soit placé sur de nouvelles bases juridiques. Le tout premier principe de cette nouvelle réglementation consiste en un octroi transparent de subventions plafonnées, accordées exclusivement aux partis selon les critères définis par la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale. Tous les moyens de financement des partis sont, à l'encontre de la pratique actuelle, à soumettre au contrôle sans réserve des Cours des comptes. Les rapports de la Cour des comptes doivent être accessibles au public. Il est également impératif de prévoir une réorganisation restrictive et anti-corruption des règles régissant les dons. Par ailleurs, il faut interdire aux partis allemands de prendre des parts dans des entreprises ou d'en accepter des dons.

### **1.5.2 Le vote de liste libre et le mandat libre**

---

Au cours du temps, la classe politique allemande a, de façon toujours plus ingénieuse, adapté tant le droit de vote que le mode de scrutin de manière à réduire l'influence des électeurs. Il ne saurait guère être question du vote uninominal préconisé par la Loi fondamentale (Constitution allemande) et la loi électorale fédérale. On présente à l'électeur, pour chaque parti, des listes à cocher. Cette « première voix » n'a toutefois que peu d'influence sur le choix de la personne qui siégera concrètement au Parlement. La

composition du Parlement est en réalité définie par les partis grâce aux « places sécurisées » de la « liste ».

L'AfD vise à un réaménagement du système électoral qui rendrait aux électeurs le choix effectif de la composition du Parlement et renforcerait le mandat nominal de parti (« mandat libre »). Tant pour le Bundestag (Parlement fédéral) que pour les Parlements des Länder ou États-régions, nous prônons le « vote de liste libre » assorti de la possibilité de cumuler, de panacher et d'éliminer des candidats.

En outre, l'AfD souhaite à l'avenir lier l'obtention d'un mandat de député à un nombre minimum de voix fixé à l'avance. Dans le cas d'une faible participation électorale, le nombre de sièges parlementaires s'en trouverait réduit.

### 1.5.3 Réduction du nombre des députés du Parlement fédéral

---

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de réduire la taille du Bundestag (Parlement fédéral) et des Parlements des États-régions. La diminution du nombre de parlementaires, qui s'élève actuellement à 2 500 personnes, ainsi que de l'appareil administratif afférent entraînerait une réduction considérable des coûts et une meilleure qualité du travail fourni. Un député du Bundestag (Parlement fédéral) représente environ 128 000 habitants ; par comparaison, aux États-Unis, un député représente 600 000 habitants. En ce qui concerne le Bundestag (Parlement fédéral), nous estimons tout à fait suffisant le nombre de 471 parlementaires proposé par l'Association des contribuables.

### 1.5.4 Contre le fonctionnariat politique: limiter la durée des mandats

---

La tendance au fonctionnariat politique, qui se poursuit, a favorisé un monopole du pouvoir et agrandi un fossé qu'on ne peut plus ignorer entre le peuple et la classe politique émergente. Le népotisme, le copinage, les structures propices à la corruption et un lobbyisme répréhensible en sont la conséquence.

La limitation de la durée des mandats peut faire échec à cette évolution néfaste pour la société et briser le monopole des partis. On pourra ainsi restaurer l'idéal du député représentant du peuple.

De façon concrète, nous exigeons que la durée du mandat d'un député soit limitée à quatre législatures. Cette règle ne concerne pas les députés disposant d'un mandat direct.

### 1.5.5 L'élection du Président de la République fédérale au suffrage universel

---

Actuellement le Président de la République fédérale est proposé et élu par l'Assemblée fédérale. Celle-ci est constituée pour moitié par les membres du Bundestag (Parlement fédéral) et pour moitié de membres des Parlements des États-régions élus à la proportionnelle. Les partis négocient entre eux et à huis clos pour choisir les candidats. Une modification de l'article 54 de la Loi fondamentale (Constitution allemande) est nécessaire pour que l'élection du Président de la République fédérale se fasse au suffrage universel et soit ainsi plus transparente et plus indépendante des partis.

► Afin de permettre le choix du Président de la République fédérale par un vote plus transparent et plus indépendant des partis, nous préconisons l'instauration du suffrage universel direct.

## 1.6 Endiguer le lobbyisme

---

Nous voulons que les députés du Bundestag (Parlement fédéral) consacrent toute leur énergie à leur mission parlementaire. L'exercice du mandat ne doit pas souffrir de la pratique d'activités annexes rémunérées. Il faut reprendre en main le lobbyisme débridé pratiqué tant à Bruxelles qu'à Berlin.

Les activités annexes des députés ont pris une dimension inquiétante pour notre démocratie. Elles absorbent certains députés à un tel point qu'ils ne peuvent assurer pleinement leurs tâches parlementaires. De nombreux députés mettent leur mandat politique à profit pour obtenir des activités annexes lucratives et s'enrichir.

L'un des grands maux de notre démocratie vient cependant de ce qu'une grande partie des activités annexes trouve sa source dans des affaires obscures de lobbyisme ou même dans la corruption. De bonnes raisons d'ordre démocratique nous poussent à exiger que les règlements touchant à ces questions soient renforcés. Les députés ont uniquement le droit d'exercer l'activité qu'ils avaient avant leur élection, et ce, dans une mesure raisonnable. L'AfD fixe d'ores et déjà, à l'article 19 de ses statuts, des règles strictes pour ses propres membres. Nous réclamons également une loi relative aux lobbyistes qui définirait leurs droits, leurs devoirs et les sanctions pour les titulaires de mandats et les lobbyistes et qui puisse soutenir la comparaison avec les règles exemplaires d'autres démocraties. L'objectif est de surveiller le lobbyisme, d'obtenir que toute la lumière soit faite sur les activités annexes des parlementaires et d'assurer un travail

de qualité au sein du Parlement. À cet égard, nous saluons ici le travail des organisations qui ont pour objet la régulation du lobbyisme.

### 1.6.1 Retraite privée pour les parlementaires

---

Une réforme nous paraît également nécessaire quant au régime de retraite des députés du Bundestag (Parlement fédéral). Ceux-ci ont conçu pour eux un système de retraite qui ne prévoit aucune cotisation du bénéficiaire. Ainsi, les parlementaires ont atteint le plafond actuel de 6 310 Euros en l'espace de la moitié d'une vie de travail (27 ans). À titre de comparaison, un employé situé dans une tranche de salaire moyenne atteint une pension de retraite brute inférieure à 1 200 Euros après 43 années de travail et de longues années de cotisations retraite. L'AfD souhaite une réforme de fond de ce modèle social des députés, à la fois coûteux et exagérément pénalisant pour le contribuable, en renvoyant par exemple les parlementaires à une caisse de retraite privée.

### 1.6.2 Instauration de la qualification d'infraction pénale pour le gaspillage de fonds publics

---

Alors que la fraude fiscale est poursuivie et punie en Allemagne, y compris pour des montants comparativement modestes, le gaspillage de fonds publics, tout aussi dommageable pour la collectivité, demeure impuni. Des dépassements de coûts de construction scandaleux, des achats insensés, des projets de prestige extravagants portés par des agents publics ou des chefs d'administration bénéficient largement de l'impunité au regard de la situation juridique actuelle. L'AfD veut instituer une nouvelle



CHAPITRE 2

# L'Europe et l'Euro

## L'EUROPE ET L'EURO

C'est la grande diversité des traditions nationales, régionales et culturelles qui fait la particularité de notre continent.

Nous sommes opposés à l'instauration d'une Union européenne en tant qu'État fédéral centralisé. Nous prônons plutôt le retour de l'Union Européenne vers une communauté économique et d'intérêts communs réunissant des États souverains dans leur sens originel, partenaires au sein d'une alliance non contraignante. Nous voulons une coexistence amicale et des rapports de bon voisinage.

Nous refusons les « États-Unis d'Europe », autant qu'une Union Européenne comme État fédéral, dont il n'est plus possible de sortir. Notre objectif est celui d'une Allemagne souveraine, qui garantisse la liberté et la sécurité de ses citoyens, qui encourage la prospérité de ses citoyens et qui contribue à une Europe pacifique et prospère.

Dans le cas où nos projets de réforme fondamentaux ne seraient pas réalisables dans le cadre actuel de l'UE, nous envisagerons une sortie de l'Allemagne ou une dissolution démocratique de l'Union Européenne et la fondation d'une nouvelle communauté économique européenne.



## 2.1 Une Europe des patries

Nous sommes pour des nations européennes libres de tutelle étrangère. Les structures inhérentes à un État de droit, la prospérité économique ainsi qu'un système social stable et équitable relèvent de la responsabilité nationale.

Nous sommes les tenants de réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité internationale des États européens, nous nous opposons toutefois résolument à une union de transferts et à des tendances centralistes.

La politique de l'Europe se caractérise par un déni de démocratie rampant, l'UE est devenue une construction antidémocratique dont la politique est déterminée par une bureaucratie en dehors de tout contrôle démocratique. Une réforme de fond de l'UE est nécessaire afin que les États européens puissent redevenir des phares de la liberté et de la démocratie dans le monde.

## 2.2 Rendre les compétences aux États-nations

Par le Traité de Maastricht de 1992 et, plus particulièrement, par le traité de Lisbonne de 2007, qui en porte la modification, les élites politiques ont engagé une tentative de transformation irréversible de l'UE en un État, et ce, malgré les référendums de 2005 en France et aux Pays-Bas. Dans les deux pays, les citoyens avaient rejeté le traité constitutionnel visant à la création d'un « super-État » européen. Les dirigeants politiques des grands États de l'UE veulent néanmoins faire passer ce projet coûte que coûte, en dépit de la volonté manifeste des peuples. Nous demandons

au contraire que l'on s'en tienne strictement au principe de subsidiarité et que les compétences soient rendues aux États-nations.

La vision d'un super-État européen conduit inéluctablement à la perte de souveraineté nationale des différents États et, par là, de celle de leurs peuples. Mais seules les démocraties nationales, construites au cours de l'histoire douloureuse des nations, permettent d'offrir à leurs citoyens les références souhaitées en termes d'espace d'identité et de protection. Elles seules permettent l'exercice optimal des libertés individuelles et collectives. Elles seules peuvent suffisamment les garantir. Les promesses de remplacement des États-nations démocratiquement opérationnels par des États supranationaux et des organisations internationales ne seront ni tenues ni réalisables. Il s'agit de vieilles utopies qui traversent l'Histoire. Leur réalisation, en revanche, a toujours apporté aux hommes de grands maux. Des États-nations stables et démocratiques sont le fondement d'un ordre mondial pacifique. Les organisations internationales sans caractère étatique, reposant sur un consensus, peuvent y contribuer.

La Communauté économique européenne (CEE) a contribué, pendant des décennies (de 1957 à 1993), à la paix et la prospérité en Europe de l'Ouest. Mais, au cours des années, l'Union européenne s'est octroyé des compétences sans aucun fondement dans les traités européens. La centralisation croissante de droits régaliens et les efforts en vue de la création d'un État fédéral européen sont déraisonnables et ne peuvent s'inscrire dans la durée. L'Alternative für Deutschland rejette formellement ces

► Les dirigeants politiques des grands États de l'UE veulent imposer coûte que coûte le projet de transformation de l'Union Européenne en un Super-État, en dépit de la volonté de la majorité des peuples européens. Nous demandons au contraire que l'on conserve les États-nations et que davantage de compétences leur soient rendues.

aspirations. Les institutions de l'UE, et surtout le Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres), la Commission Européenne ainsi que le Parlement ne présentent pas la légitimité démocratique suffisante. Cette carence systémique, de même que la déconnexion des réalités des citoyens parmi les fonctionnaires de l'UE, a favorisé l'apparition d'un puissant appareil administratif.

### **2.3 Regroupement des intérêts européens communs**

---

L'AfD est favorable au regroupement de l'ensemble des intérêts européens de politique étrangère, sans entraver les États-nations dans leur souveraineté, leur jeu démocratique ou leur législation. Nous refusons la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE (PESC), de même que le Service européen pour l'action extérieure. Nous prônons plutôt le renforcement de la concertation entre les pays partenaires européens ainsi qu'une action commune, dans la mesure où celle-ci est possible.

Nous privilégions un réseau modulable d'États européens auquel chaque État européen pourra se joindre selon ses possibilités, comme c'était le cas par exemple pour l'Union de l'Europe Occidentale. L'adhésion d'États non européens ne devra pas être envisagée, tant pour des raisons culturelles que géographiques. Ainsi, nous refusons l'entrée de la Turquie dans l'UE.

Les intérêts de politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne sont à prendre en compte dans les relations avec les États extra-européens.

### **2.4 Référendum relatif à l'Euro**

---

Nous exigeons la fin ordonnée de l'expérience de l'Euro. Si le Bundestag (Parlement fédéral) ne se ralliait pas à cette exigence, le maintien de l'Allemagne dans l'union monétaire devrait impérativement être décidé par référendum.

La zone Euro a toujours été, et bien longtemps avant l'élaboration de son projet politique dans les années 90, un ensemble de territoires comportant des différences tant économiques, culturelles, que de politique monétaire. En fonction de tous les enseignements historiques, cet ensemble ne s'est pas révélé propice à une union monétaire commune supranationale et n'aurait pas dû aller au-delà de la zone de libre échange de la Communauté économique européenne. L'introduction de l'Euro était, dès le départ, un projet purement politique. Tous les avertissements des économistes et des historiens ont été ignorés. Dans l'actuelle zone Euro, les cours de change des devises nationales contre l'Euro sont figés depuis 1999, et les taux d'intérêt sont de facto unitaires. Depuis lors, les différents pays sont ainsi dans l'incapacité de se servir de ces deux instruments correctifs indispensables autour desquels s'articule l'économie de marché et qui, jusqu'en 1998, avaient permis de compenser pendant des dizaines d'années les différences de niveau économique entre les pays de la zone Euro. Depuis, l'Euro empêche la nécessaire compensation des différences de productivité par le jeu des réévaluations et dévaluations nominales. Les possibilités de développement économique des États de la zone Euro s'en trouvent réduites. Cela explique que, depuis plusieurs années, la zone Euro a décroché par rapport à la moyenne de la croissance économique mondiale. Or, dans

l'esprit de Lisbonne, il était convenu qu'elle devienne la zone économique la plus dynamique et la plus innovante du monde.

Après maintenant dix-sept années d'une régulation monétaire du système par la contrainte et déconnectée du marché, la monnaie commune n'est plus viable sans des transferts financiers massifs et permanents vers les pays de l'UE qui n'ont pas atteint la maturité pour une monnaie commune. L'Euro commun est par essence une construction inadaptée. Les tensions provoquées par l'Euro ne sont plus tenables depuis déjà le début, en 2008, du dépassement des soldes Target et, plus particulièrement, depuis le plan de « sauvetage permanent » de l'Euro en 2010, qui ne tient plus qu'à coups de soutiens financiers interventionnistes, illégaux, permanents et essentiellement allemands, et de reprises ou de rachat par la BCE (Banque centrale européenne) d'emprunts obligataires invendables sur le marché libre. Mais ces aides au moyen du Fond européen de stabilité financière (FESF), du Mécanisme européen de stabilité (MES), d'opérations monétaires sur titres (OMT), Target et union bancaire, traitent les symptômes au lieu de s'attaquer aux causes du défaut de compétitivité de l'économie pour des raisons structurelles et financières ainsi qu'au surendettement insoutenable de nombreux États membres. Les pays bénéficiaires du « sauvetage » sont encouragés à prendre des crédits grâce à des taux d'intérêt beaucoup trop bas, lesquels ne seraient jamais consentis à cette hauteur par les acteurs du marché privé.

De cette façon, la viabilité de la dette de ces pays, limitée dans les accords européens, se trouvera soumise à des

conséquences imprévisibles. Les transferts financiers renforcent les tensions économiques et politiques existantes entre États contributeurs et États bénéficiaires, de telle sorte que les coûts du maintien de la zone Euro dépassent maintenant de loin les bénéfices attendus et obèrent les possibilités d'intégration européenne. Déjà à moyen terme, les transferts permanents imposés par les impératifs politiques et contre la volonté de la majorité des citoyens ne sont aucunement viables. Le montant des crédits et des rachats est devenu trop élevé, même pour l'Allemagne en tant que première garante.

Telle que pratiquée par les marchés obligataires, la politique supranationale de sauvetage de l'euro contrevient en permanence à l'interdiction de financement des États par la BCE et à l'interdiction de prise en charge des dettes des autres États membres (articles 123 et 125 du traité de fonctionnement de l'UE, TFUE). Selon l'article 110 de la Loi fondamentale et la jurisprudence en vigueur de la Cour constitutionnelle fédérale (arrêt Lisbonne du 30 juin 2009), la souveraineté en matière de dépense publique fait partie du « noyau dur et de la partie inaliénable de la souveraineté étatique ». La politique de sauvetage de l'UE, de la BCE et du MSE interfère de façon inacceptable avec ces droits souverains. En outre, depuis les années 90, cette politique transgresse toutes les promesses politiques et contractuelles faites aux électeurs : ne jamais permettre que l'Allemagne se porte garante de dettes étrangères. Les éléments essentiels de l'approbation initiale de l'Allemagne concernant le traité de Maastricht et l'introduction de l'Euro sont par conséquent caducs.

► L'Euro commun est par essence une construction inadaptée. L'Union monétaire s'est transformée inévitablement en un outil de mutualisation de la dette. Nous demandons la fin ordonnée de l'expérience Euro.

La politique de l'UE, qui subordonne les aides à des conditions, n'est pas crédible, car il n'existe aucun mécanisme de sanction pour le non-respect des exigences. Puisque la zone Euro ne prévoit pas le cas de la faillite d'un État, les crédits sont aujourd'hui attribués même si les conditions d'obtention ne sont pas remplies. Les pays contributeurs sont ainsi toujours soumis au chantage – un vice de conception grave dans la politique contractuelle de l'UE.

L'Euro altère le bien supérieur de la coexistence pacifique entre les peuples, lesquels ont été poussés par l'eurocratie dans cette communauté de destins. Son instauration a conduit au ressentiment et aux différends entre les nations. Du fait que des pays en crise sont contraints de se ranger à la monnaie unique, de rétablir leur compétitivité par de véritables « dévalorisations intérieures » avec, à la clé, une politique d'austérité énergique au lieu de profiter pour ce faire de leurs propres ajustements de change, résulte des tensions inter-européennes systémiques et inhérentes à l'Euro.

L'Euro et les « mesures de sauvetage » afférentes, ou même les propositions de « gouvernement économique européen », sont des ingérences illégitimes et illégales dans les structures de prise de décision démocratiques des États concernés. Les risques de responsabilité actuellement accumulés pour des montants se chiffrant en milliers de milliards n'ont jamais été d'actualité dans les consultations budgétaires des Parlements nationaux. L'Euro en tant qu'aventure pour un continent ne peut ni ne doit se prolonger. Le legs historique européen consiste en des États de droit démocratiques

ainsi qu'en une coexistence pacifique d'États souverains. L'instauration de l'espace monétaire de l'euro est propre à la destruction de ces acquis culturels. Pour éviter cela, cette expérience téméraire doit être interrompue sans retard.

L'AfD se propose de lever la participation de l'Allemagne à la prolongation économiquement et juridiquement erronée de cette politique de « sauvetage », et, dans le cas d'un défaut de compréhension des États partenaires, de quitter la zone Euro. Une dissolution collective ordonnée pourrait être proposée comme alternative à la sortie de l'Allemagne. L'AfD part de la constatation suivante : la reprise en main d'une dérive de près de 20 ans sera très douloureuse. Elle est pourtant inévitable car il est irresponsable de s'enfermer dans un système dans lequel chaque crédit supplémentaire garanti, comme pour la Grèce, sera perdu avec certitude. Cette résolution est absolument nécessaire pour mettre un terme à l'investissement à fond perdu. Les coûts occasionnés une fois pour toutes par cette sortie seront plus maîtrisables et moindres que ceux entraînés par le maintien dans la zone Euro. Tout atermoiement dans la résolution de cette question en augmente les risques.

Un gouvernement fédéral avec participation de l'AfD doit recourir au droit de dénoncer les accords concernant l'union monétaire de l'euro et faire valoir la disparition de la base de travail, soit l'échec des contrats. Pour des raisons d'intérêt national et également européen, l'Allemagne doit impérativement sortir de l'union monétaire. La Cour constitutionnelle fédérale a constaté, dans l'arrêt Maastricht de 1993, qu'aucune disposition institutionnelle ne s'oppose au retrait de l'Allemagne lorsque le but poursuivi de

communauté de stabilité a échoué. L'Allemagne indiquera très clairement que sa sortie n'est pas dirigée contre les pays partenaires, mais qu'il s'agit de corriger une dérive catastrophique de l'Euro pour le bien de tous les pays de la zone Euro. D'une façon générale alors, tous les accords en relation avec l'Euro en tant que monnaie commune seront caducs pour l'Allemagne. Avec effet immédiat, le Mécanisme européen de stabilité n'allouera plus aucun nouveau crédit sécurisé par la participation allemande, et la fonction de cet organisme sera abolie pour l'Allemagne. Les autres mécanismes de sauvetage n'auront plus cours pour l'Allemagne. Les paiements pour les instruments de sauvetage en cours se limiteront concrètement aux approbations déjà passées.

### 2.5 Pas de garantie de l'Allemagne pour les banques étrangères

Nous nous défendons de la mutualisation européenne progressive des risques bancaires. L'« union bancaire » est ainsi, de même que la centralisation de la surveillance des banques par la BCE, une étape supplémentaire vers l'union de responsabilité et de transferts, en plus des mécanismes de responsabilité déjà existants de l'union monétaire. Les pays performants (comme l'Allemagne) doivent toujours plus, payer pour les manquements politiques des autres pays de l'UE. Ainsi, tout pays qui, déjà par le passé, n'a pas atteint ses objectifs économiques et financiers, peut poursuivre cette politique, tablant sur le fait que les conséquences néfastes de sa politique seront compensées par la communauté européenne, surtout par l'Allemagne. Cette pratique avait cours jusqu'ici dans le domaine des dépenses publiques

(compensation des déficits par d'autres postes). Désormais également, les Caisses d'épargne communales, les banques coopératives et toutes les banques privées seront soumises à cette redistribution, à la responsabilité de tous pour tous. Voici ce qui est prévu sous les vocables « union bancaire » et « garantie européenne des dépôts ».

Actuellement déjà, un service de surveillance des banques a été mis en place sous l'égide de la BCE. Le prétexte est le suivant : l'allégation selon laquelle une évaluation homogène permettra de mieux parer aux crises financières et réactions en chaîne. Nous voyons, dans le double jeu de l'opaque BCE, un grave conflit d'intérêts, la banque étant à la fois créancier et autorité de surveillance des banques sous son contrôle. Nous prônons le rétablissement de la souveraineté nationale sur les banques et les établissements financiers; ce pan de l'économie est essentiel au fonctionnement équilibré de notre économie nationale.

L'AfD exigera, par conséquent, que le régime de contre-garantie des banques allemandes se limite au niveau national, et que, comme à ce jour, celles-ci puissent réaliser leurs propres interconnexions qui prennent en compte les profils des différentes banques. Cette exigence de restriction au niveau national de la garantie bancaire constitue pour l'AfD un point non négociable préalable à tout accord de coalition.

L'autorité de surveillance des banques doit demeurer pleinement sous contrôle national, indépendamment de normes européennes harmonisées. L'autorité allemande de surveillance des banques doit pouvoir à tout moment établir

► L'AfD demande l'abrogation de la garantie des banques allemandes vis-à-vis des banques étrangères ayant pratiqué des politiques erronées. L'épargne allemande ne doit pas servir à couvrir les risques encourus à l'étranger.

et mettre en œuvre ses propres normes concernant des transactions de dotations en capital.

En tant que parti de l'économie sociale de marché, l'AfD vise, en dernier ressort, la possibilité de mise en faillite des banques sans participation du contribuable. La garantie solidaire pour des transactions bancaires hasardeuses ou à haut risque ne devra pas être détournée sous le prétexte « d'importance systémique ». Les banques d'importance systémique menacées de faillite devront tout d'abord recourir à leurs fonds propres, puis procéder à une recapitalisation par incorporation de capitaux empruntés dans le capital propre. Les avoirs d'épargne ne produisant presque pas d'intérêts et avoirs des comptes courants ne sont en aucun cas concernés. La responsabilité des prêteurs externes de fonds, des gestionnaires et des actionnaires des banques devra être engagée avant celle des épargnants ou même des contribuables. Transaction et responsabilité doivent demeurer indissociables.

Les exigences actuelles relatives aux fonds propres du domaine bancaire conduisent inévitablement, à moyen terme, à une escalade de la crise bancaire. Par conséquent, nous demanderons que les banques, y compris pour les emprunts obligataires, exposent leurs capitaux propres en tampon, à hauteur du risque réel. Il est insupportable que les emprunts obligataires de la Grèce soient évalués à un taux de risque inférieur à celui du crédit pour les PME allemandes. En outre, nous tenons pour indispensable le relèvement significatif du taux de capitaux propres pour les banques, les fonds spéculatifs et les établissements du système bancaire parallèle.

Jusqu'à la sortie de l'union monétaire européenne, les soldes Target 2 ainsi que les soldes des banques centrales nationales seront à équilibrer une fois par an. L'octroi de crédit aux États sera de nouveau doublé de sécurités. Il pourra s'agir de ressources minières ou de droits afférents.

 CHAPITRE 3

# Sécurité intérieure et justice

## SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET JUSTICE

Nous souhaitons renforcer l'État de droit et contribuer à remettre le droit en vigueur. Tout d'abord, les citoyens doivent pouvoir compter sur la justice et sur leur droit. Ensuite, les organismes et institutions étatiques devront à nouveau respecter la loi. Les citoyens ne se sentent pas non plus en sécurité face à un État qui la piétine.

Le respect du droit est la condition première de la garantie de la sécurité intérieure. Celle-ci est la principale mission de notre État. Elle est le garant pour chacun d'une coexistence pacifique dans une société ouverte et libre, indépendamment de l'origine ou de la religion. Elle est la condition première de notre liberté, de notre bien-être et de notre démocratie.

La sécurité intérieure de l'Allemagne continue de se détériorer. Les causes en sont multiples. Pour améliorer la situation, des changements sont nécessaires au sein de

la police et de la justice. Il faudra également adapter les capacités d'intervention aux défis rencontrés de même qu'en combattre les causes, lesquelles ont conduit à une augmentation de la criminalité et, comme il est à prévoir, continueront de le faire à l'avenir.

L'AfD exigera, par conséquent, une « impulsion de politique sécuritaire » afin de placer au premier plan la protection du citoyen. Les autres questions devront lui être subordonnées. Nous voulons un changement de méthode clair au sein des administrations aux postes clés de la sécurité des citoyens : les services d'immigration, de police et de poursuites pénales. Nous souhaitons donner aux autorités chargées de la sécurité des consignes modernes et mieux adaptées.



### **3.1 Renforcement des moyens de la police et amélioration de la justice pénale**

---

La police a atteint ses limites : des années de prétendues réformes ont débouché sur une réduction considérable des effectifs. Cette situation a entraîné des carences inacceptables et irresponsables. Pour y remédier, il faudra renforcer le tableau des effectifs et moderniser les équipements. Une normalisation générale devra être entreprise dans le domaine des technologies de l'information, applicable tant au niveau fédéral que dans les États-régions. Pour mieux évaluer la situation, il convient d'établir une statistique de la criminalité sans prescriptions politiques afin d'obtenir une représentation aussi fidèle que possible de la situation réelle et de la compléter par une étude visant à explorer la face méconnue de cette problématique.

L'AfD s'engage en faveur d'une amélioration rapide de l'organisation de la justice, d'un rétablissement du système judiciaire allemand et d'une protection juridique efficace des citoyens. La justice doit redevenir plus rapide dans tous les domaines et fonctionner de manière plus fiable.

Face à la brutalité croissante des jeunes délinquants et au grave problème des jeunes multirécidivistes, nous considérons qu'il est utile et important d'appliquer à tous les justiciables majeurs le droit pénal applicable aux adultes et de ramener à 12 ans l'âge de la majorité pénale. L'État doit signaler son intention de mise en garde et de prévention en sanctionnant résolument les délits graves et redonner à ces

jeunes délinquants en série la notion du respect qu'ils n'ont plus.

Nous sommes en faveur de la possibilité d'ordonner la garde à vue dès qu'il y a forte présomption de délit au sens de l'article 12, paragraphe 1, du Code pénal.

Actuellement, la justice pénale doit recourir à un code de procédure pénale qui date encore du XIXe siècle. Il faut renforcer le personnel judiciaire et accélérer les procédures par des mesures appropriées tout en continuant de respecter les exigences constitutionnelles en matière de procédure équitable. Les possibilités de la procédure de l'ordonnance pénale doivent être améliorées, de même que celles de la procédure pénale accélérée. Le régime des voies de recours doit être aménagé de sorte que les décisions puissent être prises plus rapidement, en supprimant, en particulier, la possibilité d'invalidation des jugements et par le rejet de demandes visant à obtenir un réexamen des affaires.

### **3.2 Pleine liberté d'action pour les magistrats du ministère public, des juges indépendants et des Cours des comptes dépolitisées**

---

L'AfD veut mettre fin à l'influence des partis politiques sur la nomination des juges et des magistrats du ministère public. Nous voulons aussi modifier la pratique de la subordination des magistrats du ministère public et de leur obligation de rapport au ministre de la Justice. L'autonomie de la justice doit permettre d'élargir l'indépendance du pouvoir judiciaire, comme cela est déjà le cas dans bon nombre d'autres pays européens. Par conséquent, nous soutenons la

proposition de la Fédération des juges allemands (Deutscher Richterbund) portant sur un modèle de mise en place d'un comité électoral propre à l'instance judiciaire et d'un conseil d'administration afférent. Les Cours constitutionnelles et les Cours des comptes, en particulier, doivent être à l'abri d'influences politiciennes.

### 3.3 Répression renforcée des attaques dirigées contre les agents du service public

Il convient de répondre à la multiplication des actes d'agression dirigés contre les agents du service public au sens large (policiers, sapeurs-pompiers et autres forces de secours) par une peine d'emprisonnement minimum de trois mois. Par ailleurs, nous estimons aussi qu'il est nécessaire de définir un nouveau critère d'infraction afin d'offrir aux agents de police une protection particulière en cas d'agression non justifiée.

### 3.4 Protection des victimes et non des auteurs d'infractions

Au lieu d'accorder toujours plus de protection aux auteurs des infractions, nous voulons remettre l'accent sur l'amélioration objective de la protection des victimes. Les malades psychiques, toxicomanes et alcooliques incurables qui représentent un risque considérable pour la société ne doivent pas être placés dans des hôpitaux psychiatriques, mais mis en détention préventive.

Les assouplissements des conditions pénitentiaires et congés pénitentiaires ne doivent être possibles que sur

autorisation du ministère public. Le pourcentage élevé de la population carcérale étrangère, en particulier dans le domaine de la criminalité liée à la violence et à la drogue ne donne actuellement lieu qu'à des demi-mesures relevant de la législation applicable aux étrangers ; en particulier, les délinquants étrangers peuvent très souvent invoquer des obstacles à la reconduite à la frontière dont ils sont ainsi à l'abri. Les conditions d'expulsion doivent être plus sévères et la procédure d'expulsion doit être resserrée ; les juridictions pénales doivent ordonner l'expulsion de délinquants au moment même où le jugement est prononcé.

Il faut par ailleurs limiter les obstacles légaux à la reconduite à la frontière. En outre, il convient de créer, par voie d'accord avec les États concernés, des capacités d'accueil en dehors de l'Allemagne pour les personnes qu'il n'est pas possible de reconduire à la frontière ; le cas échéant, les délinquants dangereux doivent pouvoir être détenus. Nous exigeons le refus catégorique de la naturalisation aux délinquants, la suppression du droit à la naturalisation et la réinstauration du statu quo selon le principe du droit du sang (en vigueur jusqu'en l'an 2000) ainsi que l'accélération de la déchéance de la nationalité pour certains faits dans le cadre du droit en vigueur.

### 3.5 Pas de durcissement de la législation sur les armes

Un État de droit libéral doit faire confiance à ses citoyens. Il doit non seulement pouvoir accepter leur droit d'acquérir et de posséder légalement des armes, mais aussi préserver leur liberté d'action et minimiser les atteintes à la liberté.

► Nous souhaitons le renforcement du rôle de la police et de la justice afin de leur permettre de lutter plus efficacement contre la criminalité. Compte tenu de la brutalité accrue des jeunes délinquants, il convient d'appliquer le droit pénal des adultes aux délinquants âgés de plus de 18 ans, mais de moins de 21 ans, ainsi que d'abaisser l'âge de la majorité pénale à douze ans.

► L'expulsion des criminels étrangers doit intervenir beaucoup plus rapidement qu'actuellement.

L'AfD s'oppose à toute limitation des droits des citoyens par un durcissement de la législation sur les armes. La criminalisation de la possession d'armes ne dissuade pas les auteurs d'infractions, mais met plus encore les victimes dans l'incapacité de se défendre. Un durcissement de la législation sur les armes n'empêchera pas les terroristes et autres criminels de se procurer des armes illégalement, de les négocier et de s'en servir. Un tel durcissement serait un pas de plus vers la criminalisation de citoyens intègres et vers l'État entièrement basé sur la surveillance et le maintien sous tutelle de la population.

### **3.6 Pas de protection des données pour les auteurs d'infractions**

---

Le droit à la confidentialité choisie en matière de données personnelles est pour nous un acquis important. Les principes de la protection des données doivent être garantis. Néanmoins, il faut vérifier, à cet égard, la prise en compte raisonnable de la protection des citoyens ainsi que de l'économie et de l'industrie contre l'espionnage. En cas de doute, le droit du citoyen à la sécurité doit primer le droit à la confidentialité des données d'un auteur d'infraction pénale. Lors de la mise en œuvre de mesures concernant la protection des données, il faut tenir compte du coût supplémentaire engagé tant pour les enquêteurs que pour la justice et mettre les intérêts respectifs judicieusement en balance. L'objectif doit être d'améliorer les conditions de vie pour la majorité des citoyens. Dans le passé, un engouement idéologique pour la protection des données a paralysé les autorités responsables de la sécurité et les a bureaucratisées dans une mesure disproportionnée. La conséquence en

est une carence de sécurité pour les citoyens honnêtes et la protection des données des auteurs d'infractions. Les principes du droit de refuser de témoigner pour raisons personnelles et professionnelles ne seront pas affectés.

### **3.7 Lutter durablement contre la criminalité organisée**

---

Il faut lutter plus durablement contre la criminalité organisée. Les profits issus d'infractions pénales doivent être confisqués et les outils légaux existants concernant la saisie et la confiscation doivent être mieux utilisés. La majorité des auteurs d'infractions dans le domaine de la criminalité organisée sont des étrangers. Il faut simplifier leur expulsion. En cas de soupçon fondé, l'appartenance au milieu de la criminalité organisée doit par conséquent être mise en avant comme motif d'expulsion.

### **3.8 Les juridictions civiles et spécialisées sont un facteur d'implantation économique**

---

Une justice efficace en matière civile et dans le domaine du contentieux du travail ainsi qu'au niveau des tribunaux spécialisés (par exemple, les tribunaux administratifs et des finances) est un avantage important pour les acteurs du secteur privé amenés à prendre des décisions d'implantation de site. Une sécurité juridique établie rapidement et efficacement fait de l'Allemagne un site économique attractif. À cet effet, une meilleure dotation des tribunaux en personnel et en matériel est indispensable et doit par conséquent être renforcée. L'AfD exige le respect du principe de non-rétroactivité et conteste formellement toute forme de rétroactivité.

► Il conviendra de remettre en place des postes de contrôle actifs aux frontières allemandes.

### 3.9 Protection des frontières allemandes

---

L'Alternative für Deutschland considère que la seule protection des frontières extérieures de l'Europe est insuffisante et exige la mise en place d'une protection des frontières nationales de l'Allemagne sous l'égide de la police fédérale. Il faut rétablir aux frontières du pays des postes frontières susceptibles d'être mis en service à tout moment selon la situation de risque. Aux fins de la protection des frontières vertes, il doit pouvoir être possible, à l'exemple de l'Autriche, de faire appel à l'armée fédérale et de poser des barrières de protection ou autres, le cas échéant.

 CHAPITRE 4

# Politique étrangère et de sécurité

## *POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ*

---

L'Allemagne poursuit une politique d'adaptation sans orientation précise avec, pour conséquence, une influence croissante d'autres États et d'institutions étrangères qui exercent une influence toujours plus grande sur la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne. Le pouvoir de décision et d'action de l'Allemagne et de l'Europe en matière de politique de sécurité s'érode. De ce fait, l'Allemagne a besoin, dans une mesure croissante, de la protection et du soutien de ses alliés, et notamment des États-Unis, et n'est pas en mesure de défendre convenablement ses propres intérêts.

Aussi l'AfD prône-t-il l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle durable et globale en

matière de politique allemande extérieure et de sécurité. Les intérêts du pays et du peuple allemand doivent s'inscrire au cœur de cette stratégie.

En tant que grande nation économique, l'Allemagne a intérêt à développer et à entretenir de bonnes relations avec tous les pays. La participation de l'Allemagne aux alliances internationales et son implication dans les organisations internationales est un pilier central de la politique étrangère et de sécurité du pays. Cette coopération est complétée par des coopérations interétatiques.

#### 4.1 Réforme des Nations Unies

Le rôle des Nations Unies est indispensable en ce qui concerne les questions de sécurité et de paix dans le monde. L'AfD s'engage en faveur d'un rôle actif et constructif de l'Allemagne en tant que membre actif des Nations Unies dans la résolution et gestion de conflits internationaux. L'objectif doit être de désamorcer les foyers de crise par la voie diplomatique pour éviter les catastrophes humanitaires et le déracinement de parties de la population, mais aussi pour réagir face aux mouvements migratoires incontrôlés en direction de l'Europe. Nous sommes contre l'ingérence dans les affaires internes d'autres pays et entendons lutter contre les pratiques d'organisations ou de groupes à vocation internationale qui tentent d'exercer leur influence sur la politique intérieure d'autres pays ou sur leurs élites afin d'imposer leurs intérêts politiques ou économiques.

L'AfD est en faveur du renforcement et d'une réforme des Nations Unies et de son Conseil de sécurité. Il est nécessaire de tenir compte du changement des équilibres au niveau mondial. Nous exigeons pour l'Allemagne, en sa qualité de nation reconnue à l'échelle mondiale et de troisième contributeur financier des Nations Unies, un siège permanent au Conseil de sécurité. Au regard du droit coutumier international et en accord avec les puissances victorieuses de la Seconde guerre mondiale, les principes de la clause des États ennemis ont évolué fondamentalement. Encore faut-il supprimer définitivement cette dernière.

L'AfD approuve un devoir d'assistance de l'Allemagne envers les minorités allemandes vivant à l'étranger.

#### 4.2 L'OTAN en tant qu'alliance défensive

En termes de politique étrangère et de sécurité, il est dans l'intérêt de l'Allemagne d'être membre de l'OTAN, dans la mesure où celle-ci se limite à la mission qui lui est dévolue en sa qualité d'alliance défensive. Nous nous engageons en faveur d'un renforcement sensible de la partie européenne de l'Alliance atlantique. Pour atteindre cet objectif, le rétablissement des capacités militaires des forces armées du pays est indispensable afin de répondre aux exigences stratégiques et opérationnelles. Tel qu'exigé par l'AfD, ce rétablissement doit non seulement permettre d'assurer la défense nationale en tant que mission principale de l'armée fédérale, mais aussi rendre les forces armées allemandes capables, dans la mesure requise, de participer à la défense au sein de l'Alliance et à la prévention des crises.

Nous considérons que les démarches de l'Allemagne visant à assumer de manière prévisible ses obligations envers les partenaires de l'OTAN constituent une tâche essentielle de la politique étrangère et de sécurité du pays en vue d'un plus ample déploiement de pouvoir et d'influence. Nous souhaitons que les engagements de l'Allemagne au sein de l'OTAN soient compatibles avec les intérêts du pays et conformes à une stratégie ciblée. L'OTAN doit être réformée et les forces armées des partenaires européens doivent être restructurées de manière à pouvoir assurer la sécurité en Europe et à sa périphérie.

Les interventions de l'OTAN en dehors du territoire de l'Alliance avec la participation des forces armées allemandes doivent en principe être couvertes par un mandat des

► L'appartenance à l'OTAN est fonction des intérêts de la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne, dans la mesure où cette organisation se limite à des prérogatives d'alliance défensive.

Nations Unies et ne peuvent avoir lieu que s'il est tenu compte des intérêts sécuritaires de l'Allemagne.

Les partenaires de l'Alliance et l'Allemagne collaborent sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel et se concertent sur toute question internationale importante. Dans ce contexte, 70 ans après la fin de la Seconde guerre mondiale et 25 ans après la fin de la division de l'Europe, il est temps de réexaminer le statut des troupes alliées en Allemagne. Celui-ci doit être adapté à la souveraineté recouvrée par l'Allemagne. L'AfD est en faveur du retrait de l'ensemble des troupes alliées et, plus particulièrement, de leurs armes nucléaires stationnées en Allemagne.

#### 4.3 L'OCDE et la structure sécuritaire européenne

L'OCDE est un instrument indispensable de la paix en Europe. Nous voulons conforter et élargir son rôle dans les conflits européens afin de stabiliser les régions en crise.

Les relations avec la Russie sont primordiales pour l'Allemagne, l'Europe et l'OTAN, car la sécurité européenne ne peut être garantie sans prise en compte de la Russie. Pour cette raison, nous plaidons en faveur d'une résolution pacifique des conflits en Europe qui tienne compte des intérêts respectifs.

L'AfD soutient une politique étrangère qui défend les intérêts économiques et culturels de l'Allemagne ainsi que ses intérêts en matière de politique étrangère et de sécurité. Nous sommes en faveur de la libre circulation des marchandises, de la liberté de communication internationale

(l'internet libre, par exemple), de la protection des fondements naturels de la vie et de l'utilisation équitable des ressources de la planète.

#### 4.4 Renforcement de l'armée fédérale

Les forces armées allemandes ne sont actuellement plus entièrement opérationnelles. Elles ont été négligées pendant presque trente ans suite à des décisions politiques erronées et à une gestion désastreuse. Elles doivent être remises intégralement en état, de manière à pouvoir accomplir leurs missions efficacement et durablement.

Telle est la condition nécessaire pour que l'OTAN, l'Union européenne et la communauté internationale reconnaissent l'Allemagne comme partenaire à part entière.

##### 4.4.1 Pas d'armée européenne

L'AfD rejette le concept d'une armée européenne commune et maintient le principe d'une armée nationale dotée de compétences étendues en tant que pierre angulaire de la souveraineté allemande. Cette vision comprend une coopération permanente des forces armées allemandes et de celles des partenaires de l'Alliance.

De fait, l'Allemagne a besoin de forces armées dont la conduite, la force et l'équipement sont à la hauteur des défis posés par de futurs conflits et conformes aux normes internationales, dotées d'une formation approfondie et basée sur les conditions d'intervention modernes, et dont

► L'AfD s'oppose à une force militaire européenne commune et tient formellement à une armée fédérale aux compétences étendues en tant que pilier de la souveraineté allemande.



la gestion sensiblement allégée est soucieuse du bien des troupes.

Ces aspects sont en rapport étroit avec des capacités nationales indispensables en matière de technique de défense permettant de préserver l'indépendance nationale dans le secteur des technologies clés, de continuer de faire partie des leaders mondiaux et de garantir l'emploi en Allemagne.

Le budget de l'État doit tenir compte de façon plus adaptée qu'actuellement de la sécurité et de la liberté de l'Allemagne et de ses alliés. L'importance et l'équipement des forces armées doivent être fonction de leurs tâches et des exigences de la politique étrangère et de sécurité.

Il est également indiqué de réorganiser et de réformer largement les services de renseignement. Ils sont en effet un instrument important pour identifier et prévenir les risques sur le territoire national et à l'étranger. L'AfD rejette la pratique actuelle d'un financement selon l'état des caisses.

#### **4.4.2 Réinstauration du service militaire obligatoire**

L'article 87a de la Loi fondamentale (Constitution allemande) dispose : « La Fédération met sur pied des forces armées pour la défense. » La défense nationale est une mission publique. Elle est au cœur même de la raison d'être de l'État et de notre système libéral et démocratique. Nous estimons par conséquent que la mission de l'armée fédérale concerne tous les citoyens. Nous reconnaissons le droit exceptionnel d'objection de conscience comme exception, mais considérons comme la règle le service militaire obligatoire pour les jeunes hommes, quel que soit le milieu social dont ils sont issus.

En revenant à la conscription, nous mettrons en œuvre les conditions:

- pour que le peuple s'identifie à « ses soldats » et « son armée », avec des forces à fort ancrage populaire;
- pour que renaisse la conscience d'une démocratie en mesure d'assurer sa défense;
- pour que de nouveaux appelés viennent de toutes les couches de la société afin de prendre durablement la relève;
- pour qu'une armée plus intelligente devienne possible ainsi que pour la constitution d'un ample potentiel de réservistes.

A cet effet, l'AfD défend la réinstauration du service militaire pour tous les jeunes citoyens allemands âgés de 18 à 25 ans. La durée du service militaire dépendra des impératifs de la sécurité nationale. Les bases d'une bonne formation militaire doivent pouvoir être acquises pendant la durée du service. Les objecteurs de conscience effectueront un service civil de remplacement. Les femmes devront pouvoir servir dans l'armée comme volontaires.

#### **4.5 Aide au développement**

L'aide au développement doit toujours être une aide en vue de l'autonomie, à ne pas confondre avec l'aide humanitaire, ou les transferts. Il est dans l'intérêt de l'Allemagne que les populations des pays en voie de développement aient la perspective d'une vie digne dans leur propre patrie. L'émigration de réfugiés économiques vers l'Allemagne ne résout pas les problèmes sur place.

► L'AfD prône la réinstauration d'un service militaire pour tous les citoyens allemands âgés de 18 à 25 ans.

Compte tenu des besoins immenses des pays en voie de développement d'une part, et des moyens limités d'autre part, les actions doivent être ciblées. Il conviendra de soutenir uniquement les projets que le pays receveur ou les entreprises locales seront à même de poursuivre de façon autonome et sans aide extérieure à l'issue du projet.

À cet égard, la coopération au développement devra mieux prendre au compte les intérêts économiques et sécuritaires de l'Allemagne.

Pour intégrer l'aide au développement dans la stratégie de politique étrangère, celle-ci devra relever de la compétence du ministère des Affaires étrangères. Les organisations allemandes d'aide au développement comme la société GIZ, l'Institut de crédit pour la reconstruction KfW Kapitalhilfe, etc. devront évoluer vers plus de rigueur et une meilleure organisation.

Dans ce cadre, on donnera la priorité aux mesures d'investissement et d'organisation qui peuvent être accompagnées par des entreprises privées sur place.

Il faut combattre les causes d'émigration dans les pays d'origine, même au risque de desservir les économies occidentales.



CHAPITRE 5

# Marché du travail et politique sociale

## *MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUE SOCIALE*

---

Le monde du travail doit donner la possibilité à tous les citoyens de mener une vie autonome et relativement prospère. Cette aspiration n'étant pas toujours compatible avec la réalité économique, c'est à l'État de créer un cadre approprié.

Ce cadre doit permettre l'épanouissement des citoyens qui ont la possibilité et le désir d'exercer une activité professionnelle soutenue, et par ailleurs, il ne doit pas

exclure ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins. L'aménagement politique de conditions favorables au marché du travail ainsi que de tous les systèmes qui garantissent un niveau de vie suffisant pour les chômeurs fait donc partie des obligations premières d'un État moderne.

### 5.1 Libérer les entreprises de la bureaucratie inutile

Le droit du travail en vigueur est éclaté en de nombreuses lois qui devront être refondues en un système cohérent par le droit prétorien. Cet état perdure depuis de nombreuses années et est incompatible avec les principes d'une législation de qualité. En outre, de nombreux cas particuliers font l'objet d'une décision juridique au coup par coup, de façon confuse et distincte selon les régions, ce qui rend l'appréciation adéquate d'une situation juridique presque impossible. Il sera donc nécessaire de créer un Code du travail regroupant méthodiquement les lois utiles, mettant fin à une législation touffue et disparate.

### 5.2 Abandonner l'Agence fédérale pour l'emploi et favoriser les centres communaux pour l'emploi

L'AfD projette de supprimer l'Agence fédérale pour l'emploi et de transférer ses compétences aux centres communaux pour l'emploi. Il n'y aura donc plus qu'un seul prestataire public de services pour le marché du travail : le centre communal pour l'emploi. Cette mesure équivaut à un élargissement général du « modèle des options » qui est déjà pratiqué pour les prestations sociales aux termes du Livre II du Code social (SGB II).

Il est logique que les prestations d'allocations familiales définies selon la législation fédérale soient versées par l'administration fiscale. Il s'agit, en tout état de cause, d'une mesure fiscale à l'avantage des familles, qui aura tout simplement été transférée sous la compétence de l'Agence fédérale pour l'emploi aux termes de l'article 368,

paragraphe 3, du Livre II du Code social (SGB II). Les centres communaux pour l'emploi prendront en charge la gestion de tous les bénéficiaires de l'allocation de chômage. Ils s'occuperont en outre de l'orientation des candidats au premier emploi. Toutes les questions de recherche d'emploi et d'allocations de chômage seront traitées par une seule administration, soit le centre communal pour l'emploi.

### 5.3 Maintien du salaire minimum

Le salaire minimum légal est étroitement lié à la nature de l'économie sociale de marché. Dans le domaine de la rémunération, il compense la position d'un travailleur à petit salaire en tant qu'acteur faible du marché, par rapport aux intérêts des employeurs, acteurs comparativement forts du marché. Il les protège également contre la pression salariale à laquelle on doit s'attendre suite à l'actuelle immigration de masse. Le salaire minimum légal permet une existence au-dessus du seuil de pauvreté et le financement d'une pension de retraite, même modeste, qui - faute de quoi - reviendrait à la charge de la société par le biais d'un financement public. C'est ainsi que cette disposition du salaire minimum légal empêchera la privatisation des gains tout en mutualisant les coûts. L'AfD plaide donc pour le maintien du salaire minimum légal.

### 5.4 Reforme du système de sécurité sociale

Notre modèle de référence est la famille, pour laquelle nous voulons des cotisations équitables à l'assurance sociale. Selon l'AfD, la mise au monde des enfants, les soins à leur donner, leur éducation, devront être reconnus non

► L'AfD projette de supprimer l'Agence fédérale pour l'emploi et de transférer ses compétences à des centres communaux pour l'emploi. Il n'y aura donc plus qu'un seul prestataire public de services pour le marché du travail: le centre communal pour l'emploi.

seulement de façon abstraite mais aussi concrètement. À cet égard, la Cour constitutionnelle fédérale en a déjà appelé au législateur. Nous nous engageons à corriger les effets de la charge financière qui pèse sur les familles avec des enfants par rapport aux foyers sans enfants.

#### 5.4.1 Supprimer le handicap financier des familles

Les familles avec enfants sont en effet considérablement pénalisées sur le plan financier avec, pour conséquence, une paupérisation familiale et un taux de natalité en baisse constante. Les enfants sont présentés par la politique et dans les médias comme un fardeau préjudiciable à la carrière. Il est temps de revaloriser la perception de la famille et de compenser les obligations et les charges des parents par des avantages financiers.

L'Allemagne présente le taux de natalité le plus bas de l'Europe. La raison en est d'une part, l'augmentation des adultes sans enfants et, d'autre part, la proportion décroissante des familles nombreuses. Si cette dérive démographique n'est pas reprise en main, nos systèmes de retraite, d'assurance maladie et d'assurance dépendance vont s'écrouler.

L'AfD engagera des réformes de fond pour le bien de l'Allemagne. Ces réformes concerneront également la protection sociale. Les organismes payeurs pourront ainsi rester efficaces à l'avenir. Des charges élevées pèsent sur le revenu des travailleurs et, par là même, sur la bonne santé économique de l'Allemagne.

#### 5.4.2 Allocation de base « incitative » - encouragement à la recherche d'un emploi

L'AfD veut promouvoir le principe d'une allocation de base « incitative », plutôt que l'allocation chômage II (aussi appelée Hartz IV, soit le RSA en France). Dans ce cas, le montant de l'allocation de base se réduira graduellement à mesure que les revenus augmentent et jusqu'à ce que ceux-ci atteignent le seuil imposable, cette solution étant préférable à l'octroi d'une allocation de soutien. Les revenus ne devront plus, comme c'est le cas actuellement, être imputés à cette allocation dans leur intégralité. Ainsi, une part notable de la rémunération personnelle restera au bénéfice de l'intéressé, ce qui constitue une incitation à la recherche d'un emploi. Celui qui travaille gagnera donc toujours plus que celui qui ne travaille pas, bien qu'apte au travail (règle exigeant un écart entre les salaires et l'aide sociale). Les possibilités d'abus seront ainsi exclues.

#### 5.4.3 Prise en compte des enfants et de la mission d'éducation pour la retraite

Un régime fiscal et un régime de retraite reformés devront assurer aux familles nombreuses à revenus modestes ou moyens la possibilité de ne plus vivre au quasi minimum vital, ainsi que la constitution de pensions de retraite suffisantes. A cet égard, nous nous engagerons en faveur d'une meilleure prise en compte du nombre d'enfants et de la mission d'éducation qui s'y rattache pour le calcul de la retraite. L'AfD favorisera une véritable politique familiale par des mesures spécifiques de soutien aux familles nombreuses.

► Quiconque a dû renoncer à ses ambitions professionnelles pour élever des enfants se trouve désavantagé plus tard au moment de la retraite. Nous souhaitons donc, pour le calcul de la retraite, une prise en compte plus significative du nombre d'enfants et de la mission d'éducation.

#### 5.4.4 Soutenir l'activité de soins par les proches

---

La prise en charge des personnes âgées par un service de soins ou une maison médicalisée est mieux indemnisée que les soins donnés par un membre de la famille. Les proches chargés d'une personne âgée sont souvent livrés à eux-mêmes, aux prises avec des soucis tant d'organisation que financiers. Nous renforcerons le soutien aux personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes pour le maintien dans un environnement familial et personnalisé.

Actuellement, plus de 70 % des personnes dépendantes ou semi-dépendantes en Allemagne sont soignées à domicile. Le coût des soins dans une structure spécialisée, quel que soit le niveau de dépendance, sont deux fois plus élevés que des soins dispensés par des proches.

L'AfD prévoira l'organisation d'un encadrement, de façon à que la famille proche puisse opter en toute connaissance de cause pour la prise en charge des parents âgés. Nous proposerons la création d'un socle de service de conseil aux proches concernés, sous forme d'un réseau d'encadrement global ; il conviendra également d'harmoniser les tarifs des prestataires de soins.

L'AfD s'engagera pour que le travail d'aidant au domicile soit reconnu par la société comme contribution au bien commun. Les soins au domicile devront s'intégrer en tant que composante essentielle dans les systèmes de protection sociale.



CHAPITRE 6

# Familles et enfants



## *FAMILLES ET ENFANTS*

---

La protection des traditions culturelles et régionales ainsi que des institutions de notre histoire fait partie des préoccupations essentielles de l'AfD. Celles-ci contribuent à l'organisation et à la cohésion sociale.

Le mariage et la famille en particulier, en tant que cellule de base de la société civile garantissant et confirmant au cours des générations la cohésion de la société, jouissent dès lors à juste titre de la protection particulière de l'État.

### 6.1 La famille traditionnelle comme modèle

La considération pour la famille traditionnelle diminue progressivement en Allemagne. Il conviendra de prendre en compte les besoins des enfants et des parents grâce à une politique familiale résolue.

Le transfert de l'éducation vers des institutions publiques comme les crèches et les écoles avec garderie, la propagation de la théorie du genre ainsi que la promotion générale de l'individualisme affaiblissent la famille dans son rôle traditionnel de transmission des valeurs de la société. L'économie a besoin de main-d'œuvre féminine. Un féminisme mal compris ne valorise que les femmes de carrière, au contraire des femmes qui ne sont « que » femmes ou mères au foyer. Celles-ci ne sont souvent que peu reconnues et financièrement désavantagées.

L'AfD plaide pour la famille traditionnelle comme modèle. Mariage et famille sont protégés par la Loi fondamentale (Constitution allemande). La mère et le père assumeront dans la famille la responsabilité permanente et conjointe des enfants. Les besoins primordiaux des enfants nécessitant disponibilité et attention seront la préoccupation centrale de leurs parents.

Le mariage, l'éducation des enfants et la grande disponibilité nécessaire qui s'y rattache doivent redevenir attrayants. L'AfD se proposera de lancer un débat de société relatif aux valeurs, au renforcement du rôle des parents et contre la stigmatisation du rôle traditionnel des sexes propagé par la

théorie du genre. Les enfants sont notre avenir et ne doivent pas être considérés comme des gêneurs pour la carrière. Les familles monoparentales auront besoin d'un soutien particulier.

### 6.2 Pour une politique nataliste au lieu de l'immigration de masse

Il faut s'opposer au développement démographique artificiel de l'Allemagne. L'immigration de masse, économiquement insoutenable et source de conflit, n'est pas une solution. Il conviendra plutôt, par la mise en œuvre d'une politique nataliste incitative, de favoriser les naissances dans la population de souche.

Le taux de fécondité en Allemagne de 1,4 enfant par femme est resté relativement stable depuis plus de quarante ans, bien en dessous du taux de renouvellement des générations. Aujourd'hui, une femme sur 5 n'a pas d'enfant. En 2012, on en comptait même une sur 3 parmi les femmes ayant fait des études supérieures. Les familles de plus de deux enfants se trouvent essentiellement parmi les classes sociales défavorisées, alors que l'âge de la première maternité recule régulièrement parmi les classes moyennes et que le nombre de familles nombreuses diminue. On déplore également environ 100 000 avortements par an pratiqués après l'entretien pré-IVG obligatoire (indication sociale). Dans le même temps, l'augmentation constante de l'espérance de vie modifie considérablement la structure de la pyramide des âges. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la Statistique, la population allemande ne sera plus que de 65 à 70 millions en 2060, contre 81 millions en 2015.

► L'AfD plaide pour la famille traditionnelle comme modèle. Selon la Loi fondamentale, le mariage et la famille sont sous la protection particulière de l'État.

Le décalage croissant de la pyramide des âges et le défaut d'orientation de l'immigration selon les nécessités du marché du travail conduiront à une baisse des pensions de retraite, à un alourdissement de la pression fiscale et des prélèvements sur les classes d'âge actives ainsi qu'à un recul de la performance économique. Les systèmes de protection sociale subiront un déséquilibre.

Pour contrer les effets de cette tendance démographique significative, les partis au pouvoir misent sur une immigration de masse permanente, déconnectée des besoins et des qualifications nécessaires, principalement issue de pays musulmans. On a ainsi constaté, au cours des dernières années, que les immigrés musulmans, en particulier, n'atteignent en Allemagne qu'un niveau médiocre de formation et d'emploi. Le taux de fécondité supérieur à 1,8 enfant par femme dans la population immigrée, nettement plus élevé que celui de la population de souche, accentue le basculement ethnico-culturel de la structure démographique.

La tentative de compenser ces conséquences par une immigration accrue provoque la formation dangereuse de sociétés parallèles encore plus nombreuses, par défaut d'intégration et par migration en chaîne, en particulier dans les grandes villes. La multiplication des sociétés conflictuelles de minorités multiples dégrade la cohésion sociale, la confiance mutuelle et la sécurité publique en tant que composantes indispensables à la stabilité de la vie sociale. Le niveau culturel moyen va continuer de se détériorer.

Grâce à une meilleure valorisation du rôle des parents, comme à travers une politique de culture de la famille qui prendra en compte les besoins des familles et encouragera les jeunes couples à fonder la leur, il faut qu'à moyen ou long terme le taux de fécondité retrouve un niveau équilibré. Nous considérerons la réduction, autant que possible, de l'écart entre le désir d'enfant, toujours présent parmi 90 pour cent des jeunes Allemands, et le nombre de naissances, comme une tâche politique essentielle.

### 6.3 Davantage de soutien pour les familles

---

Une nouvelle politique familiale devra donc promouvoir la famille tant financièrement que moralement, en tant que structure fondatrice de valeurs. La pénalisation financière actuelle dont souffrent les familles par rapport aux couples sans enfants doit être corrigée. Il devra être de nouveau possible, en particulier pour les couches sociales de bonne formation et au revenu moyen, d'élever une grande famille avec un objectif pour l'avenir, sans s'exposer pour cela à un risque de paupérisation. Une mesure adaptée dans ce sens consisterait, par exemple, en l'octroi d'un prêt sans intérêt pour les parents en vue d'acquérir un logement, prêt dont les mensualités de remboursement seraient réduites à chaque nouvelle naissance. Nous voulons éliminer les multiples obstacles que rencontrent les jeunes étudiantes qui souhaitent avoir un enfant pendant leurs études ou pendant leur première année d'activité professionnelle. Les étudiants qui fondent une famille pendant leurs études ou tout de suite après leur diplôme devront être exonérés du remboursement de leur prêt au titre de l'aide au financement des études.

► Quiconque a élevé plusieurs enfants doit ainsi pouvoir partir en retraite plus tôt que les actifs qui n'ont pas voulu ou pas pu se soumettre à ce devoir social.

L'AfD souhaite, par une politique incitative particulière à l'égard des familles nombreuses, encourager les familles à avoir plus d'enfants.

#### 6.4 Perspective économique malgré la crise démographique

En même temps que l'augmentation du nombre de naissances, il convient de mieux exploiter les ressources existantes en Allemagne. Pour ce faire, il sera utile d'améliorer le niveau de formation initiale et continue et d'envisager des modèles adaptés à l'allongement de la durée de la vie active, lui-même consécutif à l'augmentation de l'espérance de vie. Outre l'ampleur de la sollicitation physique selon les métiers respectifs, il faudra également prendre en compte le nombre d'enfants élevés par le retraité pendant la durée de sa vie active, facteur déterminant pour le calcul de la date d'un départ en retraite à taux plein. Il ne faudra pas sous-estimer, par ailleurs, le nombre des demandeurs d'emploi se comptant en millions, ainsi que la performance professionnelle d'une population active de plus en plus âgée. On offrira, pour les professions déficitaires, des conditions de travail appropriées ainsi qu'une rémunération adaptée aux conditions du marché. Il faudra enfin prévenir l'expatriation de nos propres citoyens (hautement) qualifiés. Il faut inciter les Allemands expatriés à revenir, grâce à des mesures qui leur seront spécialement destinées.

Une diminution progressive du nombre d'habitants ne doit pas représenter un tabou, l'Allemagne étant, dans le monde, l'un des pays avec la plus grande densité de population. Les nouvelles technologies numériques et d'automatisation

offrent à l'Allemagne la possibilité de conserver sa puissance économique sans abaissement significatif de son niveau de vie, même si la main-d'œuvre diminue.

Le modèle familial évoqué plus haut et des mesures de politique migratoire doivent permettre d'éviter une aggravation de l'évolution démographique et, à long terme, de stabiliser les structures démographiques.

#### 6.5 Mettre un terme à la pénalisation des mères au foyer

Il faudra de nouveau prendre en compte le besoin qu'ont nos enfants d'un mode de garde individuelle. Les parents de jeunes enfants ressentent la pression sociale, financière et du marché du travail comme une deuxième activité professionnelle. Nous avons besoin d'une réelle liberté de choix sans pénalisation de la garde des enfants par le ou les parents.

La politique familiale actuelle de l'Allemagne tient du modèle politique généralisé de la femme au travail à temps plein, de sorte que le nombre de jeunes enfants en garde à l'extérieur augmente constamment. Le lien étroit avec une personne de référence fiable est cependant la condition primordiale pour un développement psychique sain des jeunes enfants et le socle futur de la capacité à nouer des liens et des relations. A cet égard, l'AfD exige que soit privilégié, en dessous de l'âge de trois ans, un mode de garde permettant ce type de lien. La garde en crèche ne doit pas être favorisée unilatéralement par l'État. L'éducation à la maison et la garde par une personne étrangère à la famille doivent être placées sur le même pied. Une réelle liberté de choix comprendra la garde

► Les enfants ont besoin de leurs deux parents. Après une séparation, il convient, pour les deux parents et pour le bien de l'enfant, que les soins apportés à l'enfant et le temps passé avec lui continuent d'être garantis et répartis de façon équitable.

par les parents ou des personnes de la famille comme les grands-parents, les assistantes maternelles à domicile ou à l'extérieur.

La qualité des crèches devra, en particulier quant au ratio enfant/adulte, être conforme aux normes internationales.

L'activité professionnelle ne doit pas continuellement surcharger les parents, ou conduire à des dilemmes. Famille et profession ne peuvent être menés conjointement que lorsque les jeunes parents ont suffisamment de temps pour faire face à leur rôle de parents et à leur devoir d'éducation. Aussi l'AfD est-il d'avis qu'une vision différente du monde du travail s'impose. Ni les pauses professionnelles consacrées aux obligations familiales ni le travail à temps partiel ne devront pénaliser le statut professionnel ou autres évolutions de carrière des intéressés.

### **6.6 Soutenir les familles monoparentales. Conforter les familles**

L'Alternative für Deutschland a l'intention de corriger les charges financières qui pèsent sur le parent isolé ou tenu à l'obligation alimentaire. Suite à la séparation d'un couple, on assiste actuellement à de multiples complications quant à l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Après une séparation, l'exercice de l'autorité parentale et le temps passé avec l'enfant doivent être garantis de façon équitable, tant pour les deux parents que pour le bien de l'enfant.

Le nombre de parents isolés avec des enfants mineurs augmente sans cesse en Allemagne, bien que ce mode de vie

comporte en général de graves inconvénients pour tous les intéressés, mais en particulier pour les enfants concernés. Outre la charge affective de cette situation, tant le parent isolé que celui soumis à l'obligation alimentaire se trouvent exposés à un risque accru de pauvreté.

L'AfD vise à une meilleure reconnaissance du travail des parents à travers la fiscalité, la protection sociale et le régime de retraite. Ainsi, les familles monoparentales et le parent soumis à l'obligation alimentaire seront, au même titre que les familles traditionnelles, mieux protégés contre la pauvreté.

Nous nous élevons catégoriquement contre les tentatives de diverses organisations, des médias et de la politique qui propagent l'idée selon laquelle les familles monoparentales seraient progressistes ou même selon laquelle ce modèle familial serait enviable. En temps de crise, l'État doit, au contraire, conforter, grâce à des aides financières et diverses, l'image traditionnelle du père, de la mère et des enfants vivant sous le même toit.

### **6.7 Culture de l'accueil des nouveau-nés et des naissances à venir**

L'Alternative für Deutschland se prononce en faveur d'une culture de l'accueil des nouveau-nés et des naissances à venir. On compte en Allemagne environ 700 000 naissances par an pour 100 000 interruptions de grossesse. Seules 3 ou 4% sont justifiées par des raisons médicales ou concernent des grossesses résultant d'un acte criminel ; dans tous les autres cas, il est délivré à l'intéressée, après un entretien

► L'AfD se pose en défenseur d'une culture de la vie, et se déclare en accord avec la jurisprudence allemande selon laquelle la protection de la vie débute dès le stade de l'embryon.

pré-IVG, un certificat lui permettant un avortement impuni pour « raisons sociales ». Une IVG constitue, pour l'intéressée, une démarche déterminante qui peut conduire à des sentiments de culpabilité durables, des troubles psychosomatiques ou à des réactions dépressives.

L'AfD se prononce pour une culture de la vie et se déclare en accord avec la législation allemande selon laquelle la protection de la vie commence dès le stade de l'embryon. De ce fait, nous exigeons qu'au cours de l'entretien pré-IVG la protection de la vie à venir soit conseillée en priorité. Les futurs parents et les femmes célibataires en détresse devront se voir proposer des aides financières et diverses avant et après l'accouchement, afin qu'ils puissent et souhaitent accueillir leur enfant. Dans ce cadre, par ailleurs, les formalités d'adoption devront être simplifiées.

L'AfD est contre toute tentative de banalisation de l'avortement, contre toute aide de l'État à l'avortement ou même, contre sa promotion au rang de droit de l'homme.



CHAPITRE 7

# Culture, langue et identité

## CULTURE, LANGUE ET IDENTITÉ

L'Allemagne est l'une des grandes nations de la culture européenne. Écrivains et philosophes, musiciens, artistes, bâtisseurs et architectes allemands ainsi que, plus récemment, les réalisateurs de films et divers créateurs/plasticiens, ont contribué de façon significative au rayonnement mondial de leur art.

La culture doit aussi être porteuse d'une nouvelle conception politique. Notre identité est tout d'abord d'essence culturelle. Elle ne saurait être le jouet de diverses influences. Il convient

au contraire d'en renforcer la conscience dans un but d'encouragement et de sauvegarde de la cohésion culturelle.

En ce qui nous concerne, la relation entre formation, culture et identité est d'une importance primordiale pour le bon développement de la société.



### 7.1 Préserver la culture, la langue et l'identité allemandes

L'AfD considère la préservation de ce vaste héritage culturel comme l'un de ses objectifs politiques essentiels. Non seulement en tant que patrimoine pour les générations à venir, mais encore, pour continuer à le développer en cette époque de mondialisation et d'ère numérique, et d'en préserver les qualités irremplaçables. L'Allemagne est également admirée dans le monde pour le caractère unique de sa scène théâtrale et symphonique. L'AfD fera en sorte de déclarer la culture comme cause nationale, tant au niveau fédéral que des États-régions.

### 7.2 Une culture de référence allemande plutôt que le multiculturalisme

L'Alternative für Deutschland prône une culture de référence allemande, reposant pour l'essentiel sur trois piliers : une tradition religieuse chrétienne, une tradition scientifique et humaniste, dont les racines antiques se sont nourries plus tard des influences la Renaissance et du Siècle des Lumières, et enfin le droit romain, socle de notre État de droit. L'ensemble de ces traditions fonde non seulement le principe de notre démocratie libérale, mais encore, il détermine la forme des relations quotidiennes entre les hommes, les rapports entre les hommes et les femmes, et l'attitude des parents vis-à-vis de leurs enfants. L'idéologie du multiculturalisme, au mépris de l'Histoire, met sur le même pied les courants culturels extérieurs et la culture nationale, relativisant ainsi gravement ses valeurs. L'AfD considère cette démarche comme une menace sérieuse pour

la paix sociale et pour le maintien de la nation comme entité culturelle. Confrontés à cette menace, l'État et la société civile doivent défendre formellement l'identité culturelle allemande en tant que modèle de référence.

### 7.3 La langue allemande au cœur de notre identité

Notre culture est indissociable de la langue allemande, qui s'est construite au cours des siècles. Ceci se reflète de multiples façons, dans l'histoire des idées, la propre représentation de cet espace au centre de l'Europe et les valeurs du peuple allemand, qui certes évoluent, mais présentent néanmoins un fond spécifique. Le lien linguistique doit être maintenu et protégé dans la conscience générale. En tant qu'élément central de l'identité allemande, la langue allemande doit, selon le modèle d'autres nations, être inscrite dans la Loi fondamentale (Constitution allemande) comme langue nationale.

Nous encouragerons en outre un plan d'action dans le but de maintenir et de conforter, sur le long terme, le haut-allemand ainsi que les dialectes régionaux historiques en tant que patrimoine immatériel de l'humanité. A cet effet, tant l'Institut Goethe que d'autres outils culturels devront être efficacement renforcés pour promouvoir l'apprentissage de la langue allemande dans le monde, de même que des accords bilatéraux de programmes d'études.

L'AfD veillera à ce que, au sein de l'Union Européenne, la langue allemande soit mise sur un pied d'égalité avec l'anglais et le français, y compris dans la pratique quotidienne.

► En tant qu'élément central de l'identité allemande, la langue allemande doit, selon l'exemple de nombreux pays, être inscrite dans la Loi fondamentale comme langue nationale.

L'AfD est par ailleurs préoccupé par l'évolution de la langue allemande à l'intérieur du pays et dans le sens d'une « internationalisation » mal comprise, remplacée par l'anglais ou encore, influencée par la théorie du genre. Nous réfutons formellement les consignes de langage dans le sens du « politiquement correct ».

#### 7.4 Dépolitiser l'art et la culture

L'AfD veut refréner l'influence des partis sur la vie culturelle, conforter les fondations culturelles ainsi que les initiatives culturelles citoyennes, et promouvoir une politique culturelle en fonction de critères de qualité objectifs et d'intérêt économique raisonnable, plutôt que définie par opportunisme politique. La culture de la mémoire allemande, actuellement limitée à l'époque du national-socialisme, doit être élargie au profit d'une vision de l'Histoire qui comprendra également les aspects de l'Histoire allemande gratifiants et créateurs d'identité. La politique culturelle au sens plus restreint, devra, selon l'AfD, demeurer sous la compétence des États-régions. L'AfD attache de l'importance à la conservation et à la promotion de la diversité culturelle, de même qu'au renforcement de la rentabilité de tous les établissements culturels.

#### 7.5 Pour une politique médiatique adaptée à notre temps: suppression de la taxe audiovisuelle

L'Alternative für Deutschland prône une politique des médias conforme aux droits fondamentaux. Le principe de la libre communication constitue pour nous un point central : permettre autant que possible l'accès de chacun au

fonctionnement des médias et, en particulier, la diffusion de reportages afin de favoriser la diversité des opinions. Telle est la démarche que nous voulons promouvoir, et lever les restrictions et les obstacles à cet égard.

Par conséquent, l'AfD identifie un besoin de réformes fondamentales dans le service public de l'audiovisuel en Allemagne. Son financement obligatoire doit être supprimé sans délai pour passer à la télévision payante. Il devra être possible à l'ancien cotisant, par une formule d'abonnement à la demande, de résilier totalement ou partiellement son abonnement un jour donné. La réception sera codée ou accessible grâce à un mot de passe, de sorte que seul l'utilisateur ayant décidé de payer pourra avoir un accès. Le service public de l'audiovisuel deviendra ainsi une radiodiffusion citoyenne, laquelle ne dépendra donc uniquement que de ses spectateurs payants et non plus des pouvoirs publics. Le conseil de supervision de l'audiovisuel sera à adapter de la même façon. Sur le modèle d'un conseil paroissial ou d'un conseil de surveillance de société par actions, un comité de surveillance devra être nommé par les téléspectateurs. C'est à cette condition seulement que l'on décernera légitimement la mention « sans implication de l'état ».

En outre, le service public de l'audiovisuel devra privilégier les contenus de valeur tels les reportages de qualité, instructifs, artistiques et culturels, et ne proposer d'émissions de divertissement coûteuses que lorsque les recettes nécessaires à cet effet le permettent.

► La taxation obligatoire de l'audio-visuel public doit être abrogée sans délai pour être remplacée par une télévision à péage.

## 7.6 Les tensions entre l'Islam et nos valeurs

---

L'AfD reconnaît sans restriction toute croyance, profession de foi et la liberté de l'exercer. Elle exige toutefois que la liberté de culte soit encadrée par les lois en vigueur, les droits de l'homme et nos valeurs. L'AfD s'opposera clairement à une pratique de l'Islam qui serait en contradiction avec l'ordre démocratique libéral, avec nos lois et avec les fondements judéo-chrétiens et humanistes de notre culture. Les prescriptions de la charia sont inconciliables avec notre ordre juridique et nos valeurs. Cette contradiction est également confirmée par Déclaration du Caire du 4 août 1990, soit la plus significative pour les États musulmans.

### 7.6.1 L'Islam ne fait pas partie de l'Allemagne

---

L'Islam ne fait pas partie de l'Allemagne. L'AfD perçoit, dans l'extension et la présence d'un nombre toujours croissant de musulmans, un grand danger pour notre État, notre société et notre code de valeurs. Un Islam qui ne respecte pas, ou même combat notre ordre juridique et prétend s'élever au rang de religion unique, est inconciliable avec nos codes et notre culture. De nombreux musulmans vivent respectueusement, de même sont intégrés et acceptés en tant que membres estimés de notre société. L'AfD insiste toutefois pour empêcher que ne se forment des sociétés parallèles islamiques avec leurs propres tribunaux, entraînant un processus de ségrégation progressif. Le parti veut prévenir la radicalisation religieuse des musulmans vers un salafisme prêt à la violence et à la terreur.

### 7.6.2 La critique de l'Islam doit être permise

---

La critique de la religion, de même que de l'Islam, fait légalement partie, et ce, dans le cadre des lois générales, du droit fondamental de la liberté d'expression. La satire religieuse et les caricatures sont, de la même façon, protégées par la liberté d'expression ainsi que d'expression artistique. L'AfD s'oppose à une vision diffamatoire d'une critique de l'Islam en tant qu'« islamophobie » ou « racisme ».

### 7.6.3 Mettre fin au financement des mosquées depuis l'étranger

---

Dans les rapports des autorités responsables de la protection des dispositions constitutionnelles sont citées une série d'associations dont les activités contreviennent aux lois de de l'État constitutionnel libéral et qui devraient être interdites pour extrémisme. Le registre des ces associations va de l'Islam « légaliste », qui profite de nos lois à des fins anticonstitutionnelles, jusqu'au salafisme. Ces associations constituent une menace concrète pour la sécurité intérieure de l'État, comme pour l'intégration des musulmans.

L'AfD demande que soient interdits aux associations anticonstitutionnelles l'édification et le service de mosquées, compte tenu du danger de propagation d'un enseignement allant à l'encontre de la Loi fondamentale (Constitution allemande), qui contrevient à notre ordre juridique et conduit à une radicalisation politico-religieuse.

Il faudra mettre un terme au financement de la construction et de l'exploitation de mosquées par des États islamiques ou par des donateurs étrangers ou leurs intermédiaires. Les États islamiques cherchent, par la construction et l'exploitation des mosquées, à propager l'islam en Allemagne et à asseoir leur puissance. L'influence grandissante de l'islam étranger est inconciliable avec l'État constitutionnel libéral et l'intégration des musulmans vivant en Allemagne.

Les imams doivent suivre une formation en langue allemande dans des universités allemandes, indépendamment des instructions reçues des milieux islamiques à l'étranger et des associations musulmanes. Les imams envoyés par des pays islamiques constituent un risque d'endoctrinement illégal et contraire aux principes constitutionnels pour les fidèles des mosquées.

L'AfD refuse le minaret, symbole de souveraineté islamique, de même que l'appel du muezzin, aux termes duquel il n'y a d'autre Dieu qu'Allah. Le minaret et l'appel du muezzin sont en contradiction avec une coexistence tolérante des religions telle que la pratiquent les Églises chrétiennes à notre époque.

#### **7.6.4 Refus du statut de personne morale de droit public aux organisations islamiques**

L'AfD refuse d'accorder aux organisations islamiques le statut de personne morale de droit public, étant donné que ces organisations ne remplissent pas les conditions légales inhérentes à ce statut.

Les organisations islamiques cherchent à obtenir ce statut et ses privilèges pour conforter leur pouvoir. L'octroi du statut de personne morale est lié à la condition de représentation suffisante, à une garantie de durée ainsi que de respect du droit public ecclésiastique d'obédience libérale. Celui-ci impose la reconnaissance de la liberté de religion, la neutralité idéologique de l'État et l'égalité entre les religions et les confessions.

#### **7.6.5 Pas de voile intégral en public**

L'AfD exige une interdiction générale du voile intégral en public et dans les services publics. La burqa et le niqab forment une barrière entre l'intéressée et son environnement et font obstacle à l'intégration culturelle et à la vie en société. Une interdiction s'impose donc, et elle est d'ailleurs légale, ainsi que le confirme un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le port du voile doit être interdit dans les services publics, de même que pour les enseignantes et les élèves des établissements d'enseignement à l'instar du modèle français.

En tant que symbole religieux et politique de la soumission de la femme musulmane à l'homme, le voile est contraire à l'intégration et à l'égalité des femmes et des filles ainsi qu'au libre épanouissement de la personnalité.

► De nombreux musulmans modérés vivent dans le respect du droit et sont intégrés, ils sont membres acceptés et estimés de notre société. Ils font partie intégrante de l'Allemagne. Mais l'Islam n'appartient pas à l'Allemagne

# Écoles, établissements d'enseignement supérieur et recherche

## *ÉCOLES, ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE*

---

### **8.1 Enseignement et recherche : libres et indissociables**

---

L'AfD se réclame de l'idéal de l'enseignement selon Humboldt. La liberté de la recherche et de l'enseignement sont des conditions de base indispensables au progrès scientifique. Les établissements d'enseignement supérieur doivent, par conséquent, pouvoir décider librement de la nature et de l'étendue de leur offre de cours. Les milieux scientifiques doivent être préservés de lourdeurs administratives et les sciences ne doivent pas être exposées à des contraintes idéologiques.

Il faut conforter l'éthique scientifique incluant l'esprit critique, l'impartialité et le respect envers d'autres scientifiques et leurs prestations. L'allemand doit être maintenu comme langue d'enseignement.

L'indissociabilité de la recherche et de l'enseignement est le propre des universités et des établissements d'enseignement supérieur à statut universitaire. Pour cette raison, seuls ces établissements devraient être habilités à délivrer des doctorats.

#### **8.1.1 Renforcement de l'autonomie par un financement de base**

---

En Allemagne, le paysage des établissements d'enseignement supérieur est différencié, allant des universités et des écoles supérieures spécialisées aux écoles supérieures de théologie et de pédagogie en passant par les écoles supérieures de musique et des beaux-arts. Ils assurent différentes tâches et servent différents objectifs à un niveau élevé. Afin de réintégrer la recherche de pointe et l'enseignement internationaux, les universités doivent être dotées en conséquence.

Les cours doivent de nouveau être clairement définis, avoir des contenus précis et permettre d'acquérir des compétences déterminées. Il faut remettre en vigueur les écoles supérieures de pédagogie formant des enseignants pour le niveau primaire, le second cycle du primaire et l'enseignement secondaire court. Les études professionnelles et le système de formation en alternance doivent être renforcés. Il faut également maintenir les disciplines moins fréquentées afin de préserver la diversité de l'enseignement et de la recherche.

La liberté de la recherche et de l'enseignement ne peut être assurée que par un financement fiable issu de fonds publics. Pour cette raison, l'AfD exige le remplacement de l'attribution souvent politisée et idéologisée de ressources publiques externes, par une augmentation du financement strictement public.

### 8.1.2 Fin de la promotion de la recherche sur « le genre »

---

La recherche sur le genre ne répond pas aux exigences en matière de recherche sérieuse. Ses méthodes ne remplissent pas les critères scientifiques, étant donné que ses objectifs sont motivés en premier lieu par des considérations d'ordre politique. La Fédération et les États-régions ne doivent donc plus mettre de fonds spécifiques à la disposition de la recherche sur les genres. Les chaires dédiées aux genres qui existent déjà ne seront plus réaffectées, les projets de recherche en cours sur le sujet ne seront plus renouvelés.

### 8.1.3 Réinstauration des diplômes universitaires d'avant Bologne

---

La modification d'un système d'études supérieures éprouvé, par l'introduction des cycles Bachelor et Master (processus de Bologne), fut une erreur, dans l'ensemble. Plus particulièrement, les qualifications acquises au terme du cycle Bachelor ne sont souvent pas satisfaisantes pour le marché du travail. Sans préjudice de la validité des titres Bachelor et Master acquis, l'AfD exige le retour aux diplômes universitaires éprouvés et aux réglementations afférentes. Dans le cadre de telles études, il sera alors de nouveau possible de passer d'un établissement universitaire à l'autre.

Nous refusons tout contingentement du nombre d'étudiants, du taux de réussite et du pourcentage de femmes (parité). Les diplômes universitaires ne doivent pas non plus faire l'objet de quotas.

### 8.1.4 Durcissement des exigences en matière scolaire et universitaire

---

L'AfD approuve le rôle essentiel des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique pour la capacité compétitive et innovante du pays. Nous sommes en faveur de l'instauration de concours d'admission en particulier pour les études techniques, de sciences naturelles et de médecine. Parallèlement au niveau scolaire en chute libre, l'obtention du baccalauréat allemand (Abitur) n'est plus synonyme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur. Les exigences envers les étudiants ne doivent en aucun cas subir une adaptation vers le bas ; elles doivent être à la hauteur des normes internationales les plus rigoureuses. L'AfD exige par conséquent la mise en place, pour différents types d'enseignement supérieur, de procédures de sélection en fonction du mérite et de l'aptitude. La qualité doit l'emporter sur la quantité.

### 8.2 Notre système scolaire tire sa force de la différenciation

---

Une politique dont l'objectif est un enseignement semblable pour tous, nivelant par le bas et qui s'accommode d'une perte de qualité à cet effet constitue une menace pour l'avenir de la jeunesse et la compétitivité de notre économie. Nous nous réclamons sans réserve du principe du mérite. Les élèves ont le droit de faire l'expérience de réussites et d'échecs dans le cadre d'un système scolaire perméable vers le haut et vers le bas.

► La recherche sur la théorie du genre ne répond pas aux exigences indispensables requises pour une recherche sérieuse.

### 8.2.1 L'école standardisée entraîne une dégradation de la qualité

---

La baisse constante du niveau des exigences entraîne pour les élèves une détérioration des connaissances de base requises pour une formation professionnelle ou pour des études. Ils ne possèdent plus non plus la culture générale requise pour s'acquitter en citoyens responsables de leurs droits et obligations civiques. Il est erroné de faire croire aux parents et aux jeunes que seule est synonyme de réussite une formation scolaire donnant accès à l'enseignement supérieur. Le système scolaire doit identifier et encourager les talents et les points forts des élèves.

### 8.2.2 La transmission des connaissances doit rester une préoccupation essentielle

---

Il conviendra d'appliquer la norme de qualité de l'enseignement la plus élevée pratiquée en Allemagne à tous les types de scolarité afin de donner les meilleures armes aux jeunes candidats pour une formation professionnelle ou des études. La transmission des connaissances (savoirs, aptitudes, qualifications, stratégies d'apprentissage) doit rester au cœur de la scolarité. Nous voulons réinstaurer la primauté des contenus pédagogiques qui seront enseignés par les professeurs des établissements secondaires dans le cadre d'un enseignement encadré ; ceux-ci en conserveront la compétence pour leur discipline respective. Les niveaux scolaires requis ainsi que le système de notation devront être harmonisés à l'échelle fédérale. Les conditions d'admission au lycée ne seront définies que selon des critères de performance contraignants et identiques dans tout le pays.

L'Abitur (équivalent du baccalauréat) devra redevenir le passeport d'accès à l'enseignement supérieur.

### 8.2.3 Stimuler le goût de l'effort et renforcer la discipline

---

Le goût de l'effort et la discipline sont les conditions premières d'un enseignement réussi. L'éducation des élèves est en premier lieu la tâche des parents. Un comportement adéquat des élèves ne peut être obtenu que lorsque les enseignants disposent des mesures appropriées à cet effet et si l'application de celles-ci n'est pas constamment remise en question. Les absences injustifiées, la paresse, le manque de discipline, le harcèlement et la violence ne peuvent être tolérés dans les établissements scolaires. Ces comportements sont à sanctionner de façon appropriée en collaboration avec les parents ou personnes chargées de l'autorité parentale. Le choix entre la demi-journée de classe et l'école à plein temps devra être maintenu.

### 8.2.4 L'endoctrinement politique et idéologique doit être proscrit dans les écoles

---

La salle de classe ne doit pas être un lieu d'endoctrinement politique. Bien souvent, les écoles allemandes ne favorisent pas la formation d'une opinion personnelle, mais plutôt l'adoption sans esprit critique d'une idéologie prédéterminée. L'objectif de l'enseignement, toutefois, doit tendre à la formation d'un citoyen capable de penser de façon responsable.

Nous refusons la mise en avant unilatérale de l'homosexualité ou de la sexualité transgenre dans

► Nous rejetons l'idéologie de l'insertion «à tout prix», motivierte Inklusion. L'AfD préconise le maintien des classes de rattrapage et des écoles spécialisées.



l'enseignement, tout comme l'influence idéologique de la théorie du genre. L'image de la famille traditionnelle ne doit pas être altérée par ces théories. Nos enfants ne doivent pas devenir les jouets des préférences sexuelles d'une petite minorité.

### **8.2.5 Renforcer et maintenir la formation en alternance**

---

La formation en alternance dans les entreprises et les centres de formation professionnelle est un modèle de réussite. Cependant, l'objectif de constante augmentation du nombre de bacheliers et de diplômés de l'université, de même que les connaissances insuffisantes des diplômés des écoles secondaires, hypothèquent la relève dans les enseignements professionnels. De nombreuses places d'apprentissage restent vacantes suite au manque de candidats suffisamment qualifiés. Il faudra maintenir et renforcer les écoles de formation professionnelle et de maîtrise pour les artisans, en tant que piliers de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie.

### **8.2.6 Pas d'intégration « à tout prix ». Maintien des enseignements spécifiques et de soutien**

---

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ne remet aucunement en question nos écoles de soutien et d'enseignements spécialisés réputées pour enfants en difficulté. L'obligation de garantie d'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire est d'ores et déjà remplie avec succès dans tous les domaines. L'intégration « à tout prix », à motivation idéologique, occasionne des coûts considérables tout en desservant tant les handicapés que les autres élèves dans le succès de leur processus d'apprentissage. L'AfD s'engage par conséquent en faveur du maintien de ces écoles spécialisées. Les parents

doivent conserver le droit d'envoyer leurs enfants dans ces établissements.

### **8.2.7 Fermeture des écoles coraniques. Intégration de l'enseignement de l'Islam dans celui du cours de morale**

---

Pour autant que soit dispensé un enseignement religieux islamique à orientation confessionnelle, nous exigerons un enseignement en langue allemande pour tous les élèves musulmans. Les professeurs devront être formés dans des universités allemandes par des érudits de l'Islam dans le respect des dispositions constitutionnelles, et qui ne pourront être sous l'influence d'associations islamistes. Tant que l'Islam n'aura pas conduit de véritable réforme, nous demanderons la fermeture des écoles coraniques compte tenu du danger non maîtrisable d'un endoctrinement radical non conforme aux dispositions constitutionnelles.

### **8.2.8 Pas de privilèges particuliers pour les élèves musulmans**

---

Nous refusons les privilèges accordés aux élèves musulmans et demanderons la participation aux activités sportives et sorties scolaires sans exception. Les élèves musulmans et leurs parents devront également accepter sans réserve les enseignantes féminines comme représentantes de nos valeurs ainsi de notre régime étatique.

### **8.3 Non à la théorie du genre et à la sexualisation précoce**

---

Il faut mettre un terme à la propagation de la théorie du genre et la sexualisation précoce qui en découle, aux

subventions de l'État pour les « études sur le genre » pseudoscientifiques, au régime des quotas de parité et à la dégradation de la langue allemande. Parité doit de nouveau signifier égalité des chances.

Nombre de considérations promues par la théorie du genre contredisent les acquis des sciences naturelles, de la psychologie du développement et de l'expérience vécue. Nous nous opposerons donc à toute subvention de l'État en faveur de la théorie du genre.

Cette idéologie du genre marginalise les différences naturelles entre les sexes et va ainsi à l'encontre des valeurs traditionnelles et de la répartition des rôles masculins et féminins au sein de la famille. La conception classique du rôle de l'homme et de la femme doit être systématiquement rétablie, dans les écoles maternelles et les écoles, par des programmes de rééducation à l'initiative de l'État. L'AfD s'opposera à cette pédagogie d'orientation sexuelle, la considérant comme une atteinte au développement naturel de nos enfants et au droit des parents garanti par la Loi fondamentale (Constitution allemande) sur l'éducation des enfants.

L'AfD demandera, de même, de ne pas tolérer la sexualisation précoce dans les crèches, les écoles maternelles et les écoles, et de lever l'incertitude des enfants quant à leur identité sexuelle.

### 8.3.1 Pas de transformation de la langue allemande en vue de la « neutralisation des genres »

---

La langue allemande est transformée de façon absurde afin que la suppression des genres se retrouve également dans

l'usage parlé quotidien. L'AfD s'opposera à l'invention de noms neutres décidés par décret, considérant cette démarche comme une atteinte à la formation naturelle et à la tradition de notre langue.

### 8.3.2 Le régime des quotas de parité est improductif et injuste

---

L'AfD refuse par principe les quotas à l'université ou dans le monde de travail, car ils sont improductifs, injustes et font émerger d'autres inconvénients. Selon l'AfD, les quotas ne sont pas un moyen adapté pour représenter l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Nous refusons également l'aménagement de cursus universitaires destinés spécifiquement aux femmes. L'AfD souligne plutôt la garantie fondamentale de l'égalité des droits entre homme et femme (dans le sens d'égalité des chances). L'AfD réfute en revanche une politique égalitaire dans le sens d'égalité des résultats.

► L'AfD réfute par principe les quotas de parité dans les études ou dans le monde du travail, car ceux-ci sont contre-productifs et injustes, et font émerger d'autres inconvénients.



CHAPITRE 9

# Immigration, intégration et droit d'asile

## *IMMIGRATION, INTÉGRATION ET DROIT D'ASILE*

---

Concernant précisément les sujets hautement politiques du droit d'asile et de l'immigration, règne un climat idéologiquement empoisonné par des interdits de langage et un vocabulaire réglementé selon le « politiquement correct ». Toute violation conduit à une stigmatisation sociale, voire même à des ennuis professionnels ; ce type de démarche vis-à-vis des opinions non conformes était autrefois le propre des États totalitaires, et non des démocraties libres. Les dérives dans le domaine du droit d'asile et de l'immigration doivent être passées sous silence par peur d'un retournement de l'opinion publique ; dans le même temps, il faut détourner l'attention de la faillite totale de la politique d'asile et d'immigration menée par les partis au pouvoir. On empêche de cette façon la discussion publique.

Tout ceci conduit à un climat de défiance généralisé et injustifié à l'égard de la majorité des citoyens étrangers légalement intégrés, ainsi qu'à l'égard des véritables demandeurs d'asile. L'AfD veut réinstaurer le droit évident de libre parole pour des citoyens libres. Nul ne doit craindre d'exprimer son opinion sur les questions d'immigration et de droit d'asile. Il faut remettre en vigueur le droit fondamental et sans restriction de la liberté d'expression dans le champ politique.

Compte tenu de sa situation géographique, de son histoire, sa population et de sa densité d'habitat, l'Allemagne n'est pas une terre classique d'immigration, d'autant moins pour une immigration de masse telle que nous la connaissons depuis 2015.

Pourtant, l'immigration se poursuit en Allemagne depuis des décennies. Notre pays est ainsi devenu de facto une terre d'immigration, sans qu'il ait été prévu de cadre juridique adapté. Le Canada et l'Australie nous servent de modèles en matière de politique d'immigration, ayant établi une réglementation dans le pays d'immigration qui soit acceptable tant pour la société en général que socialement et pour le marché du travail. En revanche, la « voie singulière » adoptée par l'Allemagne conduit presque exclusivement à une immigration sociale et vers le secteur des bas salaires au lieu du marché du travail qualifié.

L'AfD veut instaurer les changements suivants pour un autre schéma directeur en matière : 1) d'immigration en vertu du droit d'asile, 2) dans la gestion de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE, 3) d'immigration qualifiée en provenance d'États tiers, de même que 4) pour l'intégration des immigrés des ces trois catégories.

## 9.1 Pas d'immigration irrégulière via le droit d'asile

### 9.1.1 Immigration dans le cadre du droit d'asile, pour un changement de modèle directeur

Une migration de population d'ampleur historique défie l'Europe. Compte tenu de l'explosion démographique, de guerres, de conflits religieux et de situations climatiques extrêmes dans de nombreux pays, notamment du continent africain et du Proche et Moyen Orient, nous ne sommes qu'au tout début de mouvements migratoires à l'échelle mondiale, d'une ampleur jusque-là inconcevable, vers les pays européens aisés.

La politique allemande et européenne du droit d'asile et la politique des réfugiés ne peuvent donc se poursuivre sur ce modèle. La désignation incorrecte de « réfugiés » pour la quasi-totalité des personnes entrant irrégulièrement en Allemagne pour y rester durablement est l'expression de cette dérive politique. Il convient, par conséquent, de faire la distinction entre les personnes persécutées pour leurs idées politiques et les réfugiés (de guerre), qui, avant leur entrée sur le territoire, étaient directement exposés à des dangers consécutifs à la guerre, d'une part, et les migrants irréguliers, d'autre part. L'AFD se propose également de protéger les véritables réfugiés tant que la situation de menace perdure dans les pays d'origine. Mais les migrants irréguliers qui, à la différence des réfugiés, ne sont pas persécutés, ne peuvent prétendre au statut de réfugiés. La régularisation de la situation dans le pays d'origine des réfugiés à la fin de la guerre (fin des persécutions politiques ou religieuses)

entraînera la fin de leur autorisation de séjour. Ces réfugiés devront alors quitter l'Allemagne. À cette fin, l'Allemagne doit, de concert avec les partenaires européens, accorder des aides au retour. Dans une optique de paix, tant à l'intérieur du pays qu'au-delà des frontières, il sera souhaitable que les réfugiés rentrant dans leurs pays d'origine apportent leur contribution à la reconstruction politique, économique et sociale de leur patrie. Il serait opportun que leur retour soit soutenu par un programme international de reconstruction.

La politique extravagante d'accord généreux du droit d'asile, malgré les abus massifs et notoires, conduit non seulement à un peuplement accéléré et inexorable de l'Europe, et plus particulièrement de l'Allemagne, par des personnes issues d'autres cultures et d'autres continents. Elle est également responsable de la mort de nombreuses personnes en Méditerranée. L'AfD veut éviter cette conséquence à laquelle on se résigne avec le cynisme d'un humanitarisme dévoyé, et écarter le danger de troubles sociaux et religieux qui en résulte, ainsi qu'une extinction sournoise des civilisations européennes.

La politique commune européenne du droit d'asile a échoué suite à la rupture des accords de Dublin par les pays du Sud de l'UE, mais finalement aussi par la faute du gouvernement fédéral allemand. L'AfD s'engagera, de ce fait, en faveur d'une fermeture complète des frontières extérieures de l'UE et exigera d'offrir le choix suivant aux personnes fuyant pour des raisons politiques ou autres :

Dans la région d'origine de mouvements migratoires, comme par exemple l'Afrique du Nord, des centres de protection

► Il convient de faire la distinction entre les personnes persécutées pour leurs idées politiques et les réfugiés de guerre, d'une part, et les migrants irréguliers, d'autre part.

et d'asile seront établis dans des pays sûrs. L'objectif prioritaire sera de gérer ces centres d'accueil sous mandat de l'ONU ou de l'UE. Toute demande de protection ou d'asile devra ensuite obligatoirement être déposée et traitée exclusivement dans ces centres. Les demandeurs d'asile déjà arrivés en Allemagne et en Europe seront, sans exception, contraints de retourner dans ces centres.

Dans le cas où de tels centres d'accueil ne pourraient être mis en place sur le plan international dans un délai raisonnable, l'Allemagne prendrait individuellement l'initiative de l'établissement de ces centres d'accueil protégés dans des États sûrs, conformes aux normes et aux niveaux d'assistance locaux.

A cet effet, il conviendra de trouver des États qui autorisent, sur la base d'accords, le fonctionnement d'un centre d'accueil sur le territoire d'une ambassade ou d'une autre propriété immobilière, conformément au « modèle australien ». Dans ces centres d'accueil régionaux seront installés des bureaux de liaison de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) ainsi que des services de la juridiction administrative, qui disposeront de la compétence exclusive, pour cette région, du traitement des demandes d'asile et des recours présentés des demandeurs d'asile de la région.

Les demandeurs d'asile de ces régions qui déposent leur demande directement à leur arrivée en Allemagne seront accompagnés, sans exception, pour le traitement de la procédure d'asile vers le centre d'accueil compétent de la région d'origine.

L'autorisation de voyager dans des conditions sûres vers l'Allemagne leur sera octroyée après reconnaissance d'un motif de protection.

Il faudra instaurer des contrôles stricts afin d'éviter les entrées illégales à tous les points de passage d'immigration non maîtrisée de la frontière allemande. Tant qu'il y aura des mouvements migratoires à l'échelle mondiale à destination de l'Allemagne et tant que dureront les dysfonctionnements du contrôle des frontières européennes, nous approuverons les mesures de sécurisation des frontières allemandes pour empêcher toute immigration illégale. Cela comprendra la surveillance de l'ensemble de la ligne frontière en dehors des points de passage officiels.

L'AfD s'engagera à remplacer le droit fondamental d'asile individuel par la garantie constitutionnelle d'une loi d'asile (garantie institutionnelle). La convention de Genève de 1951 et autres accords internationaux et supranationaux obsolètes devront être adaptés à la réalité contemporaine mondialisée avec ses mouvements migratoires de masse à l'échelle planétaire. Il faut mettre un terme à l'utilisation abusive du droit d'asile comme filière d'immigration de masse.

Depuis la fin 2014, les agents du l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) sont contraints de procéder à la reconnaissance en bloc d'ensemble de groupes ethniques au lieu de prendre des décisions individuelles. Le défaut de contrôles individuels de l'identité, de l'origine, de la nationalité, etc. constitue une véritable invitation à l'abus. Les décideurs doivent de nouveau pouvoir prendre des

► Il faudra instaurer des contrôles stricts afin d'éviter les entrées illégales à tous les points de passage d'immigration actuellement non maîtrisée de la frontière allemande.

décisions discrétionnaires, ce qui était le cas jusqu'en 2002. C'est à cette seule condition que pourra prendre fin leur instrumentalisation politique dans un but de manipulation des taux d'acceptation des demandes (d'asile).

Les conditions de vie dans les camps de réfugiés établis suite aux guerres à proximité de leurs patries doivent présenter un niveau suffisant pour dissuader une migration ultérieure. Avec une infime partie des moyens financiers engagés pour faire face à l'immigration irrégulière dans notre pays, nous pourrions prendre en charge un nombre incomparablement plus élevé de personnes sur place et réduire ainsi la pression migratoire.

### **9.1.2 Retour aux pays d'origines - mettre fin aux incitations fallacieuses et au régime de complaisance**

Le défaut d'exécution des arrêtés d'expulsion visant les étrangers n'ayant aucune vocation à demeurer sur le territoire a été, depuis des décennies et sous prétexte de droit d'asile, la plus forte pompe aspirante d'immigration vers l'Allemagne et son système de protection sociale.

Les expulsions vers les pays d'origine sont la cible de multiples opérations de sabotage auxquelles participent les intéressés eux-mêmes, des complicités internes et, pour une part également, les pays d'origine. Des campagnes (de presse) des groupes de pression immigrationnistes et des médias visent à obtenir des droits de séjour toujours plus nombreux. Fréquemment, les gouvernements des États-régions n'appliquent pas la législation fédérale en matière

d'expulsion, en font traîner la mise en œuvre et, souvent, ne la mettent pratiquement même pas en application.

L'AfD veut mettre fin à ce mépris de l'État de droit. Nous demanderons le renforcement de la législation en matière d'expulsion, sa simplification et son application cohérente ; à défaut, les services de contrôle juridique et technique de la Fédération devront immédiatement intervenir. Les services d'immigration devront pouvoir compter sur un appui politique sans réserve. Tous les demandeurs d'asile dont la demande aura été rejetée par une décision exécutoire devront être expulsés sans délai, dans la mesure où ils ne donnent pas volontairement suite à l'injonction de quitter le territoire. Les pays d'origine seront incités à collaborer au rapatriement de leurs ressortissants grâce à une politique d'attribution ou de retrait de l'aide au développement ainsi que d'octroi ou non des visas.

Il ne sera pas donné aux étrangers dont l'arrêt d'expulsion est exécutoire des incitations contraires à rester. Entre autres, l'aide sociale devra être ramenée durablement à un minimum légal en nature. L'obstruction à la fourniture des documents nécessaires à la sortie du territoire ainsi que les faits de tromperie à l'égard des autorités seront sanctionnés.

Il conviendra d'annuler les dispositions permettant un droit de séjour pour les dossiers anciens, elles sont en effet perçues comme une « récompense » pour des années d'atermoiement, contredisant l'intention première de la loi.

Un départ volontaire est préférable à une expulsion. En particulier, celui qui a demandé l'asile en Allemagne pour des raisons purement économiques pourra, éventuellement

par l'attribution d'une aide non renouvelable pour un retour au pays, être incité à partir volontairement.

L'AfD approuve la politique de prévention des causes d'émigration économique, même si cela devait, dans un premier temps, desservir les économies occidentales. On peut citer, par exemple, l'arrêt de l'exportation vers l'Afrique de produits agricoles hautement subventionnés, qui ruinent les marchés locaux et privent les populations de leurs moyens de subsistance. Il en va de même pour les exportations d'armes, de vêtements usagés, de déchets toxiques et autres déchets occidentaux, ainsi que pour la pêche de l'UE devant les côtes africaines.

## 9.2 Immigration en provenance des États de l'UE

Le droit de libre circulation dont jouissent les citoyens de l'Union ou, plus concrètement, la libre circulation des personnes ont entraîné au sein de l'Union européenne d'importants flux migratoires des pays moins prospères vers les autres, et plus particulièrement vers l'Allemagne, souvent dans le seul but de profiter de l'aide sociale. Bien que le droit allemand prévoie, en conformité avec la directive sur la libre circulation, certaines restrictions des droits aux prestations d'aide sociale, celles-ci ne suffisent pas pour empêcher résolument l'abus du généreux système d'aide sociale allemand. En pratique, il existe de nombreuses possibilités de contourner et d'éviter les faibles obstacles juridiques.

Pour cette raison, l'AfD exige une refonte complète du droit européen visant à rétablir la marge de manœuvre nationale pour mettre fin à l'abus massif des droits liés à la

libre circulation dans l'Union européenne. Si cette refonte ne produit pas d'effet, nous demanderons à ce que la libre circulation des personnes dans l'Union européenne soit limitée de manière à permettre à l'État d'accueil de diriger et de contrôler l'immigration de travailleurs et des membres de leur famille au sein de l'Union européenne.

L'AfD exige, en priorité, que l'on permette à tous les pays de l'Union européenne de subordonner à l'exercice, pendant quatre ans, d'un emploi soumis aux cotisations sociales et non subventionné par l'État, le droit des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille à des prestations d'aide sociale financées par les deniers publics. Il est impératif d'empêcher une immigration directe dans les systèmes d'aide sociale. Le droit européen doit être adapté en conséquence, dans le cas où il est contraire à cet objectif.

## 9.3 Immigration dirigée venant d'États tiers

Nous prônons une immigration modérée et légale selon des critères qualitatifs, dans la mesure d'un besoin indiscutable qui ne peut être couvert ni par le potentiel national ni par une immigration intracommunautaire européenne. Les intérêts de l'Allemagne restent prioritaires en tant qu'État social, nation d'économie et de culture. Les immigrés qualifiés sur le marché du travail, avec un fort potentiel d'intégration sont les bienvenus. Nous devons tirer profit de la longue expérience d'autres nations occidentales en matière d'immigration. Cette démarche se différencie strictement de l'immigration irrégulière filière de droit d'asile, sans utilité pour l'économie allemande et dommageable pour la société.

► Nous prônons une immigration modérée et légale selon des critères qualitatifs. Les intérêts de l'Allemagne restent prioritaires en tant qu'État social, nation d'économie et de culture.



Le recours aux travailleurs qualifiés dans notre pays doit tout d'abord intervenir par la mise à profit exhaustive du potentiel de la population allemande, en particulier concernant la formation initiale et la formation continue, l'intégration de demandeurs d'emploi qui se comptent encore par millions sur le marché du travail, et la fin de l'exclusion des travailleurs âgés et des parents isolés. L'immigration légale intracommunautaire européenne peut en partie couvrir ces besoins.

De même, l'émigration permanente de citoyens allemands hautement qualifiés doit être réduite, et le retour des expatriés doit être encouragé. Le recours au personnel venant d'États tiers ne peut intervenir que lorsque l'ensemble de ces possibilités de recherche de travailleurs et de qualifications auront été exploitées. L'immigration dirigée venant d'États tiers n'est toutefois pas une solution pour résoudre la crise démographique. L'immigration non maîtrisée et essentiellement illégale de personnes non qualifiées par le biais de la demande d'asile, ne contribue pas à augmenter le potentiel de personnel spécialisé.

L'Allemagne, comme d'autres pays de haute technologie, est en concurrence pour le recrutement de travailleurs étrangers réellement qualifiés. Les moyens juridiques pour soutenir cette compétition nécessitent un remaniement de fond. L'exemple pourrait en être le « modèle canadien » adapté aux contingences allemandes. Le candidat à l'expatriation doit tout d'abord trouver un emploi depuis son pays. Ce n'est qu'exceptionnellement que des étrangers se trouvant déjà en Allemagne sans permis de séjour de longue durée en seront

dépourvus, comme par exemple des étrangers de pays tiers ayant terminé des études en Allemagne.

Pour un projet d'expatriation bien compris, c'est la capacité à s'intégrer, la qualification, la connaissance de la langue, et un contrat de travail avant l'entrée dans le pays qui seront déterminants.

La capacité à déterminer la qualité et le nombre d'entrées d'étrangers sur le territoire, constitue une caractéristique éminente de la souveraineté d'un État; ceci doit valoir également et sans limite pour l'Allemagne.

#### **9.4 Intégration - au-delà de l'apprentissage de l'allemand**

La société multiculturelle est un échec. L'intégration des immigrés est indispensable pour pouvoir, à l'avenir, vivre ensemble pacifiquement. C'est à ce prix que l'on empêchera la progression croissante de sociétés de non-droit ou parallèles dans notre pays.

L'intégration réussie requiert de la part des immigrés de tous âges et dans un délai raisonnable, la maîtrise de la langue allemande parlée et écrite, le respect et le mode de vie en accord avec notre droit et notre ordre social, de même que le fait de gagner soi-même sa vie. L'assimilation en tant que forme avancée de l'intégration est certes souhaitable, mais pas obligatoire.

Chaque immigré a une dette absolue, celle de s'intégrer ; il doit s'adapter à son nouveau pays, non l'inverse. La progression d'une immigration de populations dont les

perspectives d'intégration sont apparemment mauvaises ne fait qu'aggraver les problèmes existants et est, de ce fait irresponsable. De bonnes perspectives d'intégration devront être à l'avenir la condition pour une entrée dans le pays avec une intention de séjour de longue durée. Le séjour de longue durée suppose une intégration réussie. Celui qui refuse l'intégration doit être sanctionné et doit finalement pouvoir perdre son droit au séjour.

Le haut niveau de notre système d'enseignement est la raison première de la position de l'Allemagne parmi les nations économiques de premier plan. On ne doit pas assister à un effondrement de nos critères scolaires et professionnels sous prétexte de faciliter l'intégration.

### 9.5 Le coût de l'immigration - établir la transparence

L'immigration de « couverture sociale » est courante. Les exemples au profit de toutes les populations immigrées viennent de la jurisprudence et de la réalité quotidienne. Les soi-disant mécanismes de verrouillage s'avèrent inopérants, tout comme démentis par la justice, relativisés par le droit européen, ou totalement sujets à la fraude.

Les populations peu qualifiées émigrent essentiellement par le biais de demandes d'asile abusives et sont à la charge du système social financé par les impôts. Les expatriés qualifiés préfèrent les pays à faible imposition sur le revenu. Tout demandeur d'asile sans exception bénéficie de la couverture sociale, puisqu'il a droit aux prestations dès le passage de la frontière. Après reconnaissance de son statut, tous les membres de sa famille entrant à sa suite bénéficient

des mêmes droits. L'AfD exigera la fin de ces possibilités de « portes ouvertes » pour les familles des demandeurs d'asile reconnus, puisque cette disposition permet une entrée directe et indéfinie des familles dans le système social.

Les coûts de l'immigration de masse sont opaques. Des estimations arrivent à des ordres de grandeur de centaines de milliards d'Euros. Il ne suffit pas, par une multiplication, de tenir compte uniquement du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale. Il faut y ajouter une somme énorme de coûts induits pour la prise en charge et les soins des réfugiés à tous les niveaux administratifs. A la suite de cette immigration de masse s'est développée une « industrie de l'immigration » de type mafieux qui dicte les prix un peu partout. Il n'existe aucune analyse d'ensemble de coûts et de description. Elle est également indésirable au plus haut point auprès de la direction politique fédérale et États-régions.

L'AfD exige une réorganisation complète du financement de l'immigration. Le coût doit être absolument transparent à tous les niveaux administratifs et être démontré dans son intégralité. L'utilisation parcimonieuse des recettes fiscales doit être de mise y compris dans le secteur de l'immigration. L'AfD s'oppose résolument à un « impôt supplémentaire au titre des réfugiés ».

Le coût de l'immigration comprend non seulement le coût à court terme, mais aussi le coût à long terme. Les bénéficiaires de la couverture de base ne sont pas ventilés selon leur nationalité, qui reste secrète. Le nombre de demandeurs d'asile reconnus qui vivent durablement aux frais de la sécurité sociale n'est dès lors pas connu.

► Tout immigré a l'obligation inconditionnelle de s'intégrer. Il doit s'adapter à sa nouvelle patrie, et non l'inverse. Qui refuse de s'intégrer doit être sanctionné et pouvoir, en dernier recours, être déchu de son droit de séjour.

Cette situation ne permet pas d'évaluer les réussites et les échecs de l'intégration. À ce niveau aussi, l'AfD exige une transparence complète.

### **9.6 Criminalité des migrants - à ne pas dissimuler, à ne pas passer sous silence**

---

L'Allemagne attire par des promesses fallacieuses des millions d'hommes issus d'autres milieux culturels et ne disposant pas des qualifications requises aux fins de leur intégration. Ils ont coupé tous les ponts avec leur pays d'origine. Des espoirs de prospérité déçus recèlent le risque de les voir sombrer dans la délinquance.

La délinquance n'augmente pas seulement en conséquence de l'immigration de masse incontrôlée. Ce phénomène s'observe également suite à l'absence de contrôle aux frontières de quelques États membres de l'UE dans l'est de l'Europe. Pourtant, il n'y a guère de statistiques sur le contexte dans lequel les suspects ou auteurs d'infractions demandent asile ou sur le contexte de leurs décisions migratoires, ou bien ces informations sont passées sous silence ou encore, ne sont pas conformes à la réalité, et ce, pour des raisons politiques. Les autorités et les médias ne communiquent pas ou banalisent les problèmes causés par l'immigration de demandeurs d'asile. Aussi l'AfD envisage-t-il une réforme des statistiques de la délinquance.

Il est très difficile de lutter contre la délinquance liée à l'immigration en raison des barrières linguistiques et du fait qu'elle s'inscrit dans des structures culturelles, familiales et de clans. Il est impératif de modifier la situation juridique actuelle, étant donné qu'elle ne permet guère l'adoption

de mesures mettant fin au séjour de ces délinquants. Nous voulons instaurer les possibilités légales de retirer plus facilement et plus rapidement le droit de séjour aux délinquants étrangers. Il s'agit d'un moyen efficace pour lutter contre la délinquance liée à l'immigration.

L'AfD exige la priorité absolue de la protection des citoyens contre la délinquance liée à l'immigration. Cet objectif nécessite le passage d'un système dans lequel les autorités responsables de la sécurité sont soumises à des réglementations nationales et européennes à une nouvelle conception des services de l'immigration, de la police et des poursuites pénales en tant qu'autorités responsables de la prévention du risque. Il s'agit d'exiger des responsables la meilleure protection possible des citoyens contre la délinquance liée à l'immigration, de prévenir les abus de droit et du droit d'asile et de leur donner les moyens de s'acquitter de ces tâches. Cette approche inclut le rejet de directives européennes en matière d'immigration et de droit d'asile qui ont rendu impuissants les services nationaux de l'immigration tout en multipliant massivement les droits des intéressés.

### **9.7 Naturalisation - au terme d'une intégration réussie**

---

L'attribution de la nationalité allemande est non pas le point de départ, mais l'aboutissement d'une intégration réussie.

L'AfD considère que la nationalité allemande est indissociable de notre culture et de notre langue. Ces dernières années, la portée de la notion de nationalité s'est érodée. Dans certaines conditions, les enfants obtiennent

automatiquement la nationalité allemande même si aucun des parents n'est Allemand. Parallèlement, les possibilités d'obtenir une double nationalité se sont élargies.

Sans préjudice d'exceptions fondées, l'AfD refuse catégoriquement le « double passeport », c'est-à-dire l'acquisition de la nationalité allemande parallèlement à celle d'une autre nationalité ou sans obligation de renoncer à cette dernière. Il faut, par ailleurs, durcir nettement les exigences en matière de naturalisation.

Seuls les migrants majeurs doivent pouvoir obtenir la nationalité allemande. Cette démarche est incompatible avec l'acquisition automatique de la nationalité allemande par les enfants de couples étrangers, laquelle a entraîné un abus considérable. Les enfants en question ne doivent obtenir la nationalité allemande que si au moins l'un des parents est déjà Allemand. Pour ces raisons, nous voulons supprimer le principe de territorialité de la loi.

# Économie, monde numérique et protection des consommateurs

## ÉCONOMIE, MONDE NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES CONSOUMATEURS

---

### 10.1 La libre concurrence est garante de prospérité

---

La concurrence dans une économie de marché permet d'obtenir les meilleurs résultats économiques. C'est l'offre non subventionnée, dont les acteurs du marché se promettent un avantage maximal, qui s'impose durablement. Ainsi, l'AfD considère que la situation est d'autant meilleure que la concurrence augmente et le rapport des dépenses publiques au PIB se réduit. En effet, la concurrence engendre la liberté d'épanouissement et d'autodétermination en ce qui concerne la possibilité d'acquérir des biens et des moyens de production, de conclure en responsabilité propre des contrats avantageux pour soi-même et dans l'intérêt général, de choisir entre différents fournisseurs, produits, services ou emplois, de tirer profit de circonstances prometteuses, mais aussi d'assumer la responsabilité d'un éventuel échec.

La condition de la concurrence économique consiste en des règles claires et identiques pour tous les acteurs du marché, indépendamment de leur taille ou de leur forme juridique, ainsi que de la sécurité juridique garantie par l'État. Les interventions de l'État, éventuellement nécessaires pour empêcher la création de monopoles, par exemple, et pour réagir aux dysfonctionnements du marché, doivent être réduites au strict nécessaire et être prévisibles pour les investisseurs nationaux et étrangers. C'est à la politique

en matière de concurrence qu'il incombe de réaliser ces objectifs.

### 10.2 Pour une économie sociale de marché au lieu d'une économie planifiée

---

Selon notre conception du rôle de l'État, nous plaçons, dans le domaine de l'économie, pour des valeurs éthiques fondées sur l'économie sociale de marché telle qu'elle était conçue par Walter Eucken, Alfred Müller-Armack et Wilhelm Röpke et fut mise en oeuvre par Ludwig Erhard. Leurs principes essentiels sont la propriété privée, la responsabilité propre et la liberté des prix. La protection de la propriété privée y est aussi indispensable que l'existence de marchés ouverts, la liberté de contracter et la libre concurrence, encadrée par une politique adaptée définie par les autorités de la concurrence et l'autorité du contrôle des monopoles.

Toute forme d'économie planifiée aboutit tôt ou tard à une mauvaise redistribution des ressources et à la corruption. Or, nous sommes d'accord avec les pères fondateurs de l'économie sociale de marché : l'économie n'est jamais une fin en soi mais toujours un moyen au service d'une cause. La politique des nations de la zone Euro pour la stabilisation de la monnaie commune est sans précédent ; à notre avis elle hypothèque actuellement, plus que tout, le fonctionnement de l'économie sociale de marché, comme le fait la manipulation de la politique monétaire par la Banque centrale européenne (BCE). De cette façon, on déstabilise les mécanismes fondamentaux du marché comme la relation entre l'épargne et l'investissement. On enfreint les principes

► La propriété privée, la responsabilité propre et la liberté des prix constituent l'essentiel de nos lignes directrices en matière de politique économique.

de responsabilité, et les rapports entre les créanciers et les débiteurs s'altèrent notablement.

### 10.3 Réajustement international de la politique économique

---

L'AfD souhaite réajuster le commerce extérieur et le marché intérieur selon les principes de l'économie de marché.

Les relations commerciales internationales se régleront de préférence de façon multilatérale sur la base de traités conclus avec l'Organisation mondiale du commerce. Les accords commerciaux ne devront en aucun cas contrevenir aux normes de sécurité en vigueur en Allemagne. Le principe d'égalité de traitement qui sous-tend l'économie de marché doit être respecté. Sur le plan juridique, les entreprises étrangères doivent être assimilées aux entreprises allemandes. Les citoyens constituent le peuple souverain de l'État, le pouvoir de régulation du Parlement ne doit pas être restreint.

### 10.4 Principes ambitieux dans le domaine des accords commerciaux

---

Le commerce international est à la base de notre prospérité et de notre coexistence pacifique. Nous condamnons fondamentalement les sanctions économiques. Nous prônons la réduction des barrières commerciales en Europe et dans le monde, ainsi que la prise en compte de la souveraineté nationale concernant les mesures d'intérêt supérieur en matière de commerce extérieur. Ainsi, l'AfD est favorable aux accords commerciaux internationaux dans le respect du principe d'égalité de traitement ainsi que

de la préservation des acquis allemands dans le domaine des normes industrielles, sociales et environnementales. Des exceptions temporaires ne seront acceptables qu'en faveur des économies encore en voie de développement. Les négociations multilatérales et au sein des organisations internationales devront être transparentes, les accords éventuels devront être rendus publics.

Nous nous opposerons à tout transfert de souveraineté ainsi que de droits régaliens, dans les traités de libre-échange, vers des tribunaux d'arbitrage exceptionnels. Certes, les tribunaux d'arbitrage sont à priori des outils éprouvés en matière d'économie, mais, dans le domaine des accords commerciaux, les relations entre la justice et les cours d'arbitrage devront être réglées de façon à ce que le défendeur, s'il le désire, ait le droit absolu de faire appel à la juridiction de droit commun (voie de recours ordinaire).

L'AfD s'opposera donc par principe aux accords commerciaux s'ils sont opaques, s'ils ne font pas objet d'un débat public, s'ils sont négociés sans la participation du Bundestag (Parlement fédéral), s'ils sont rédigés sans garantir l'équilibre des intérêts des parties contractantes et s'ils empiètent sur la législation nationale. Pour toutes ces raisons nous rejetterons le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), l'Accord sur le commerce des services (ACS/TISA) de même que l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA).

Dans tous les cas, les accords qui, par quelque règle de protection des investissements ou par une volonté de régulation et d'harmonisation, vont au-delà d'un accord

commercial pur et simple, relèvent de la compétence nationale. Une légitimité démocratique suffisante ne sera garantie que par l'intermédiaire du Bundestag (Parlement fédéral).

### 10.5 Simplification administrative

L'AfD aspire à un environnement économique favorable aux innovations et aux investissements. Nous voulons déréguler et procéder à une simplification administrative à grande échelle. Nous sommes préoccupés par les réglementations excessives et leur inefficacité. Nous voulons encourager l'esprit d'entreprise et aider les créateurs d'entreprises en levant les obstacles administratifs. Une véritable simplification administrative ne se résume pas à une amélioration des règles ; elle comprend surtout la remise en cause des règles existantes.

### 10.6 Faire progresser l'Allemagne en tant que pôle technologique

L'AfD veut faire progresser l'Allemagne grâce à une politique favorable à l'innovation et à la technologie. Les résultats de la recherche scientifique doivent déboucher plus aisément sur des produits commercialisables. Nous voulons également encourager l'esprit d'entreprise. Il faudra permettre aux jeunes adultes de trouver de vrais débouchés motivants pour la création de leur propre entreprise, cet instrument ne devant toutefois pas être utilisé à des fins politiques uniquement dans le but de manipuler les statistiques du chômage.

### 10.7 Réduire les subventions publiques et les soumettre à un délai

Suite à un examen de leur efficacité et de leur performance, nous voulons élaguer la jungle des subventions et des fonds spéciaux au niveau de l'UE, mais aussi au niveau fédéral, des États-régions et des communes. Pour autant qu'une subvention se révèle utile d'un point de vue économique, elle devra être soumise à un délai.

Au-delà des services d'intérêt général, l'État ne peut être entrepreneur que par exception. Les organes démocratiquement légitimés au niveau des échelons étatiques respectifs exerceront le contrôle intégral des activités économiques et commerciales du secteur public.

### 10.8 Aucune privatisation contre la volonté des citoyens

Les privatisations seront décidées par référendum au niveau fédéral, des États-régions ou des communes, en particulier dans le domaine des services d'intérêt général, du logement et de l'immobilier publics. L'AfD s'oppose à tout contrat occulte de privatisation.

### 10.9 Les PME en tant que cœur de notre puissance économique

Nous mettrons en œuvre une politique de bonne gouvernance économique pour les PME. Nous visons l'égalité des règles pour toutes les structures – grandes ou petites – dans toutes les branches de l'économie. Pour favoriser les PME, nous procéderons à un changement de

► L'AfD souhaite un environnement économique favorable aux innovations et aux investissements. Nous voulons déréguler et procéder à une simplification administrative à grande échelle.



politique fiscale et à une simplification administrative, de même que nous mettrons un terme à la réglementation excessive. Le poids des diverses réglementations pèse en effet davantage sur une petite structure que sur une plus grande.

Nous souhaitons, par conséquent, une simplification notable, concernant par exemple la débauche de statistiques, les délégués d'entreprise, les consignes de sécurité de l'entreprise ou le salaire minimum. Et enfin, nous souhaitons mettre l'accent sur les conditions locales relatives à la sécurité publique et à une meilleure infrastructure. Notre objectif vise un État plus fort, mais plus strict dans sa gestion.

### 10.10 La numérisation - un atout et un défi

La numérisation dans la société moderne est une réalité incontournable. Elle est présente pratiquement dans toutes les sphères d'activité, prend en charge de multiples tâches de régulation, plus manifestement encore dans le domaine de la communication. Pour cette raison et à l'inverse de la tendance actuelle, il convient de renforcer la protection des données et d'étendre son champ d'action à tous les aspects individuels. La bonne protection des données est la condition de la liberté d'opinion et l'épanouissement individuel. L'AfD se mobilisera pour la disposition du WiFi (WLAN) gratuit dans les institutions publiques (par ex. dans les bibliothèques).

#### 10.10.1 Logiciel à code source ouvert et équipement informatique sécurisé

L'administration publique exploite à tous les niveaux des données sensibles de la population. Pour ce faire, elle utilise un équipement informatique avec des systèmes d'exploitation et du logiciel de provenance étrangère. Les fournisseurs étrangers peuvent à tout moment accéder aux ordinateurs pendant les mises à jour de sécurité. Les utilisateurs n'ont aucune possibilité de vérifier le bien-fondé de ces mises à jour. Les possibilités d'accès manquent de transparence et les cybercriminels ou les services secrets peuvent aussi s'engouffrer dans ces brèches. On ouvre ainsi une multitude de cibles pour une cyberattaque.

L'AfD demandera l'installation de systèmes d'exploitation et de programmes à code source ouvert, au moins pour l'administration publique allemande. Ceux-ci auront pu être examinés au préalable pour vérifier si des accès non autorisés sont possibles. Pour des raisons de sécurité, les administrations publiques devront se procurer leur matériel par un service central d'achat et faire vérifier la conformité de la configuration. La sécurité de la configuration matérielle sera améliorée par un assemblage en Allemagne de composants dûment vérifiés.

#### 10.10.2 Une communication protégée - un avantage pour le site économique et un droit citoyen

Le secteur public allemand travaille avec des logiciels de provenance non allemande. L'industrie est également concernée. Il est possible, et même vraisemblable qu'il

► Notre politique en matière de PME est une politique de bon ordre. De manière générale, l'AfD est contre les subventions. Nous visons l'égalité des règles pour toutes les structures, grandes ou petites, dans toutes les branches de l'économie.

existe des détournements indésirables de données. Nous demanderons des productions de logiciels en Allemagne, ce qui peut constituer un avantage économique pour l'ensemble des entreprises allemandes, qui perdent chaque année des milliards d'Euros par fait d'espionnage industriel. Le cryptage intégral des matériels et logiciels ne devra être ni interdit ni restreint. L'AfD considère la communication protégée comme un droit citoyen.

### **10.10.3 Numérisation de la littérature allemande dans le pays**

---

La numérisation de la littérature allemande, en tant que tâche relevant de l'exercice de la puissance publique, devra être prise en charge par l'État allemand. Cette démarche va au-delà du processus technique et devra, au même titre et avec le même soin professionnel que pour les pièces historiques d'un musée, être mise en œuvre par des experts de la langue et de la littérature allemandes. Les redevances éventuelles aux entreprises étrangères titulaires de licences de lecture de textes numérisés allemands devront être évitées par une législation adaptée.

### **10.11 Modernisation et renforcement de la protection des consommateurs**

---

La protection du consommateur devra être améliorée et adaptée aux conditions techniques et économiques en constante évolution. Nous prônons la transparence par l'information, en fonction du principe de responsabilité et de maîtrise. Il convient pour ce faire de renforcer les associations de protection des consommateurs, telles les

fondations de tests comparatifs (Stiftung Warentest) et des Centrales de consommateurs. Les compétences de protection du consommateur, qui ont été déléguées à l'Union Européenne, sont à revoir selon le principe de subsidiarité et à réintégrer éventuellement sous le contrôle national. L'harmonisation des normes au niveau européen et international ne doit pas hypothéquer les acquis du domaine de la protection des consommateurs.

### **10.11.1 Amélioration de l'étiquetage des aliments**

---

Les aliments distribués en Allemagne sur une grande échelle devront être étiquetés de façon précise et plus compréhensible, avec indication de l'origine, des ingrédients et de la qualité. Les aliments de santé chimiquement enrichis et les compléments alimentaires devront être soumis à des protocoles d'essais pharmaceutiques. Les études à long terme devront apporter la preuve de leur innocuité.

### **10.11.2 Durabilité des produits plutôt qu'obsolescence programmée**

---

Il faudra procéder à des tests de qualité indépendants et à la publication prompte des résultats pour contrecarrer les tentatives de certains producteurs de réduire artificiellement la durée de vie de leurs produits au détriment de leurs clients (obsolescence programmée). Ces tests devront être mis en œuvre plus souvent et plus régulièrement.

### **10.11.3 Soumettre les textiles et les jouets à des analyses de polluants à des analyses de polluants**

---

Les produits et marchandises qui peuvent contenir des substances chimiques à risque nécessiteront des analyses strictes avant qu'ils ne soient mis en circulation en Allemagne. Sont concernés en particuliers les importations de textiles et jouets. Les jouets et les objets utilitaires pour enfants devront être exempts de plastifiants et autres substances nocives. Dans ce cas comme pour d'autres types de produits, les labels de conformité, comme le label CE, ne devront être attribués qu'après des analyses neutres et indépendantes.

### **10.11.4 Amélioration et modernisation des installations de traitement des eaux**

---

L'eau est indispensable à la vie, mais elle est de plus en plus polluée. Les eaux usées contiennent des nitrates, des résidus de médicament et de drogues, des nanoparticules et des filaments de plastique. L'analyse et le traitement de l'eau potable doivent répondre à ces nouveaux défis. Il est indispensable de moderniser et d'améliorer les installations de traitement des eaux. Pour exclure tout risque de santé pour les consommateurs en rapport avec l'eau potable, le passage de substances polluantes dans le circuit de l'eau doit être réduit par des mesures préventives en faveur de la protection des eaux. Nous nous engagerons pour une prise en charge décentralisée de l'alimentation en eau par les services communaux. Nous nous opposerons à la privatisation et, par là, à la commercialisation du service public de l'alimentation en eau potable.

 CHAPITRE 11

# Finances et impôts

## *FINANCES ET IMPÔTS*

---

Nous voulons une politique de réformes pour l'Allemagne. Cela ne va pas sans une réforme d'ensemble du droit fiscal. Nous chercherons à promouvoir un système d'imposition plus simple et plus juste en instaurant un impôt mesuré en faveur des revenus moyens et modestes.

### 11.1 Des impôts justes par le taux échelonné de l'AfD

---

Nous voulons un taux d'impôt sur le revenu modifié avec un nombre limité de tranches d'imposition et un revenu de base non imposable nettement plus élevé. Le revenu de base non imposable doit être en conformité avec le solde fiscal insaisissable. Le taux d'imposition actuel entraîne une imposition excessive de la classe moyenne en particulier, ainsi que des augmentations d'impôt déguisées sous la formule dite de « progression froide » (soit : la dissociation des revenus exonérés de la hausse du coût de la vie). Nous abolirons la « progression froide » par une indexation du taux de base non imposable. L'indexation s'appliquera sur le revenu de base non imposable, le niveau des tranches d'imposition et les forfaits déductibles afin d'éviter les augmentations d'impôts déguisées.

L'AfD recherchera une imposition indépendante de la forme juridique de l'entreprise. De ce fait, les causes purement fiscales de constructions juridiques complexes des entreprises occasionnant un surcroît de travail pour les entreprises et les administrations disparaîtront. Les revenus issus de l'activité des entreprises au bénéfice des sociétaires et les entrepreneurs individuels devront être déclarés et soumis, à tous les niveaux, à une imposition identique des bénéficiaires, indépendamment de leur statut légal.

### 11.2 Plafonnement des impôts et prélèvements

---

Nous voulons limiter le pouvoir de l'État sur les citoyens. À cette fin, il sera nécessaire de réduire les dépenses de l'État et de limiter l'emprise financière de l'État sur les

revenus et le patrimoine des citoyens. L'AfD n'envisagera pas d'impôts ou taxes supplémentaires. Comme pour le plafonnement des dettes, nous prévoirons de fixer un plafonnement contraignant des impôts et prélèvements dans la Loi fondamentale (Constitution allemande) pour limiter le montant maximal de la charge fiscale à un certain pourcentage du produit intérieur brut. Les impôts et prélèvement ne devront pas, à l'avenir, être augmentés de façon discrétionnaire. Les augmentations d'impôts et les nouveaux impôts ne devront être possibles que dans le cadre du plafonnement des impôts et prélèvements.

### 11.3 Mise en œuvre du quotient familial

---

L'éducation des enfants occasionne des inconvénients considérables dans le cursus professionnel des parents. Ceux-ci, en outre, ont à faire face à des dépenses plus importantes que les contribuables sans enfants, dépenses qui ne sont pas prises en considération de façon appropriée par le système fiscal actuel. De ce fait, il sera opportun de considérer, ainsi que pour l'actuelle imposition séparée des revenus au sein des couples, l'ensemble de la famille comme une communauté de revenus. Ainsi, la somme des revenus de tous les membres de la famille sera divisée par le nombre de ses membres. Ces montants partiels seront ensuite imposés séparément. De l'addition des montants partiels résultera la dette fiscale globale (imposition selon le quotient familial). Cette vision des choses se justifie essentiellement par le fait que les enfants deviennent en règle générale les contribuables de demain, lesquels supporteront les charges générales de l'État pour tous les citoyens.

► Nous favorisons un système fiscal simplifié et plus juste afin d'alléger la charge fiscale pour les faibles et moyens revenus, en particulier.

#### **11.4 Abolition des impôts sur le patrimoine et les successions, révision de la taxe professionnelle**

---

L'AfD s'engagera en faveur d'une réforme du financement des communes. Dans ce contexte il sera opportun de procéder à une révision de la taxe professionnelle, car sa base de calcul comporte des éléments indépendants des revenus. Au lieu de la taxe professionnelle, l'on pourrait autoriser l'accès des communes à d'autres ressources fiscales. L'organisation devra correspondre au principe d'autonomie, selon lequel les communes ont un droit fondamental de détermination de la matière imposable et de son mode de perception.

L'AfD prône l'abolition des impôts sur le patrimoine et les successions dont la perception est momentanément suspendue. Ces deux impôts entrent dans la catégorie des impôts sur le patrimoine, c'est-à-dire qu'ils sont perçus indépendamment de la capacité économique du contribuable. Ils ponctionnent des patrimoines qui sont issus de revenus déjà préalablement imposés. Le coût administratif de leur perception est aussi disproportionné que leur produit est négligeable pour les recettes de l'État.

À ceci s'ajoute que l'impôt sur les successions est particulièrement dommageable pour les petites et moyennes entreprises lors de la transmission à la génération suivante, créant de fausses incitations quant à la gestion durable de patrimoines fruits d'une activité économique. Dans le cas d'une succession, il peut conduire à la cession d'entreprises ou à leur fermeture pour raisons économiques. En outre,

l'évaluation des différentes formes de patrimoine reste juridiquement aléatoire.

#### **11.5 Harmonisation des taux de la taxe sur le chiffre d'affaire**

---

L'AFD souhaite harmoniser les taux de taxe sur le chiffre d'affaire prévus dans le droit fiscal allemand. Des exemptions de taxe sur le chiffre d'affaire et des allègements ne devront être possibles que dans le domaine des services d'intérêt général.

L'AfD veut étendre le régime de l'option fiscale pour les petits entrepreneurs (en deçà d'un chiffre d'affaire trop bas, moins de 17 500 Euros/ans, ceux-ci pourront opter pour un régime de fiscalité privé ou professionnel avec taxation du chiffre d'affaire).

#### **11.6 Maintien de la concurrence entre les systèmes fiscaux nationaux**

---

L'AfD entend conserver la compétence nationale de perception d'impôts et tient à la concurrence des systèmes fiscaux nationaux.

L'AfD s'oppose formellement à un droit de perception d'impôts par l'Union Européenne.

### 11.7 Rétablissement du secret fiscal et du secret bancaire

---

Les partis de gouvernement établis ont pratiquement aboli le secret bancaire et le secret fiscal. Les autorités ont possibilité d'accès aux comptes. Les demandes d'accès aux comptes des administrations fiscales se multiplient de façon dramatique. Le citoyen ne doit pas devenir un sujet transparent. Des dispositifs d'échange de données comme FATCA et Swift ne devront pas être utilisés abusivement pour la surveillance des citoyens. De plus, les échanges de données fiscales sapent le secret fiscal. Les données fiscales des citoyens allemands sont des données sensibles qui doivent être traitées confidentiellement par l'État et non échangées avec d'autres institutions ou États.

L'AfD s'engage en faveur du rétablissement du secret bancaire et fiscal.

### 11.8 Renforcement du fédéralisme et de l'autonomie

---

L'AFD s'engage en faveur de collectivités territoriales fortes et autonomes. Nous favoriserons l'autonomie régionale et locale et garantirons le principe de subsidiarité afin de préserver les particularités régionales. L'Allemagne, à la différence de la France, a toujours été un État fédéral. Nous voulons redonner plus de poids au fédéralisme.

La péréquation financière entre les États-régions devra être revue de telle manière que les États-régions receveurs ne soient pas, après le versement de la compensation financière, mieux lotis que les donateurs. L'AfD s'engage à réorganiser

les finances de la Fédération et des États-régions pour couper court aux querelles de compétence et définir des responsabilités claires. La Fédération, les États-régions et les communes ont besoin de sources de financement propres pour un financement autonome de leurs activités.

Une répartition claire des tâches devra permettre la concurrence entre les États-régions. Nous voulons des États-régions et des communes responsables, ceci comprenant la possibilité du dépôt de bilan. Comme sur le plan européen, nous approuverons la clause de non-solidarité impliquant l'interdiction de programmes de sauvetage de la Fédération au profit de communes et d'États-régions surendettés.

### 11.9 Remboursement programmé des dettes de l'État

---

L'AfD souhaite le retour à des budgets nationaux équilibrés. Le parti approuvera la réduction progressive de la dette publique excessive. Nous refusons que les générations à venir assument les conséquences de la politique d'endettement à courte vue menée jusqu'à présent. Nous devons, pour ce faire, réduire l'endettement de l'État de manière programmée afin, en particulier, de pouvoir également faire face à des remboursements d'intérêts plus importants dans le cas d'une hausse générale des taux. Le niveau des taux d'intérêt actuellement très bas met en danger le système des retraites de larges pans de la population et ne peut, pour cette raison être durablement maintenu.

► L'AfD entend conserver la compétence nationale de perception d'impôts et tient à la concurrence des systèmes fiscaux nationaux. L'AfD s'oppose formellement à un droit de perception d'impôts par l'Union Européenne.



### 11.10 Maintien sans restriction de l'usage de l'argent liquide

---

L'usage de l'argent liquide est une liberté citoyenne. Nous nous engagerons à conserver l'argent liquide comme moyen de paiement légal sans restriction, y compris contre l'avis du gouvernement fédéral, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque centrale européenne (BCE) et de quelques États membres de l'UE. Un État dépourvu d'argent liquide soupçonnera globalement et sans distinction l'ensemble des citoyens de transactions illégales et mafieuses et d'intentions criminelles liées au proxénétisme, voire d'intentions terroristes. De telles possibilités de contrôle sont incompatibles avec un État de droit attaché aux libertés dans la tradition libérale. L'argent purement scriptural engendrera, pour les citoyens et pour l'économie, une dépendance totale au bon fonctionnement des systèmes informatiques nécessaires aux transferts. Si l'argent n'existait plus que sous forme électronique, il pourrait, en temps de crise, être simplement effacé ou temporairement bloqué ou encore, ne plus pouvoir être attribué à son propriétaire, par exemple dans le cas d'une cyberattaque réussie.

C'est le surendettement des États provoqué par des décisions politiques qui est la cause profonde de cet état de fait. Lors de l'abolition de l'argent liquide, le rôle de l'argent comme réservoir de valeur inattaquable serait largement limité. Celle-ci permettrait la spoliation financière brutale de tous les avoirs en argent sans possibilité de se réfugier dans l'argent liquide. De même, les titulaires d'emprunts obligataires ou les épargnants en assurance-vie ne pourraient plus se soustraire à leur spoliation progressive

par les taux d'intérêts négatifs que par des transferts vers d'autres types de placement encore plus risqués.

Une interdiction de l'argent liquide signifierait que l'ensemble des paiements ne pourrait plus avoir lieu que sous forme électronique. C'est la porte ouverte, pour l'État et les banques, à une surveillance totale et à un contrôle absolu de tous les flux monétaires et activités économiques, de chaque fait et geste du citoyen dans le domaine des finances, voire même de ses lieux de séjour. Nous passerions de « Big Brother » à la banque à « Big Brother » au foyer, soit l'homme transparent, sous surveillance draconienne jusque dans sa vie privée, voire dans les domaines les plus intimes. Ce contrôle, qui rappelle les méthodes des États totalitaires, changerait fondamentalement la vie sociale : chaque interaction financière entre les citoyens deviendrait transparente ; leurs stratégies d'esquive pour se préserver un reste de sphère privée seraient probablement combattues par des moyens répressifs sous couvert de lutte contre la criminalité.

### 11.11 Révision du système monétaire, rapatriement de l'or

---

Nous nous préoccupons également du système monétaire. Les banques centrales poursuivent une politique interventionniste et artificielle d'intérêt à taux zéro, et ce, probablement jusqu'à l'obtention de taux d'intérêts négatifs. En dernière instance, de telles atteintes graves aux droits de propriété financière et de la liberté du citoyen conduisent inévitablement à une hypertrophie des plus inopportunes du pouvoir des banques et du secteur financier. Dans une perspective de préservation de nos avoirs bancaires,

il conviendra également de réfléchir à la nécessité d'entreprendre des réformes fondamentales du système monétaire et du cartel des banques centrales et d'affaires. Afin que l'Allemagne conserve toute latitude en vue d'une décision démocratique permettant de garantir une monnaie stable, l'or de la Bundesbank (Banque centrale allemande) devrait être entreposé exclusivement en Allemagne.

► Afin que l'Allemagne conserve toute latitude en vue d'une décision démocratique permettant de garantir un argent stable, l'or de la Bundesbank (Banque centrale allemande) devrait être entreposé exclusivement en Allemagne.

 CHAPITRE 12

# Politique énergétique

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

### 12.1 Politique de protection du climat : sortir des impasses, protéger l'environnement

Le climat se modifie depuis que la Terre existe. La politique de protection du climat repose sur des modèles climatiques hypothétiques qui se basent sur des simulations informatiques du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) n'est pas un polluant, mais un composant indispensable à toute vie.

Le GIEC s'emploie à démontrer que les émissions de gaz carbonique causées par l'homme conduisent à un réchauffement global avec des conséquences très graves pour l'humanité. A cette fin, l'on se réfère à des simulations informatiques dont les conclusions ne sont pas corroborées par des mesures ou des observations. Depuis que la terre est dotée d'une atmosphère, des ères glaciaires et des périodes chaudes se succèdent. Nous connaissons aujourd'hui une période chaude avec des températures identiques à celles des périodes chaudes du moyen-âge ou de l'époque romaine. Les simulations du GIEC ne peuvent expliquer ces changements climatiques.

Au XXe siècle, la température moyenne globale a augmenté d'environ 0,8 °C. Depuis la fin des années 90 du siècle dernier il n'y a néanmoins pas eu de nouvelle augmentation, contrairement aux prévisions du GIEC et bien que, durant cette période, les émissions de gaz carboniques aient progressé plus que jamais.

Le GIEC et le gouvernement fédéral passent sous silence l'effet bénéfique du gaz carbonique sur la croissance végétale et, par conséquent, sur l'alimentation mondiale. Plus l'atmosphère en contient, plus la croissance végétale est forte.

Sous le slogan « Une Allemagne climatiquement neutre pour 2050 » par la « décarbonisation », le gouvernement fédéral profite abusivement de la concentration croissante de gaz carbonique pour procéder à la « grande transformation » de la société avec, pour conséquence, une réduction massive des libertés individuelles et économiques. La réduction forcée et programmée des émissions de gaz carbonique de plus de 85 % affaiblirait l'économie allemande et ferait baisser le niveau de vie. Notre approvisionnement en électricité jusque-là fiable serait déstabilisé et plus lourdement taxé ; par ailleurs, la production de chaleur par des combustibles fossiles doit être pratiquement ramenée à zéro.

L'AfD dit de ce fait « oui à la protection de l'environnement », mais met fin à la « politique de protection du climat » et aux programmes de décarbonisation et de « transformation de la société ». Nous mettrons un terme à la perception du gaz carbonique comme étant uniquement un polluant et empêcherons les initiatives allemandes de réduction des émissions de gaz carbonique en cavalier seul.

Nous ne taxerons pas les émissions de CO<sub>2</sub>. Les organisations de protection du climat ne seront plus subventionnées.

► Le climat se modifie depuis que la Terre existe. La politique de protection du climat pratiquée par le gouvernement fédéral repose sur des modèles climatiques hypothétiques qui ne sont actuellement étayés par aucune preuve.

## 12.2 La loi sur les énergies renouvelables n'est pas réformable

Toute politique énergétique efficace doit poursuivre trois objectifs : la production d'électricité doit être sûre, peu coûteuse et respectueuse de l'environnement. Ce triple principe, qui a toujours caractérisé le système d'approvisionnement énergétique allemand, a été abandonné à l'adoption de la loi sur les énergies renouvelables (EEG).

La loi sur les énergies renouvelables et la transition énergétique mettent en danger la production d'électricité. Les particularités techniques alourdissent les coûts. Les éoliennes détruisent l'aspect de nos paysages culturels et constituent, de surcroît, un piège mortel pour les oiseaux.

L'électricité d'origine éolienne ou solaire varie continuellement entre zéro et la puissance maximale. La puissance installée des producteurs d'électricité qui accusent de telles fluctuations s'élève à présent à plus de 80 gigawatts et devrait suffire à alimenter en l'électricité l'Allemagne entière, même pendant les pics de consommation. En réalité, ces installations productrices d'énergie renouvelable n'ont livré dans le passé qu'une fraction de leur puissance nominale, et même, certains jours quelques pour cent seulement. C'est la raison pour laquelle aucune grande centrale électrique traditionnelle ne peut être remplacée par de telles installations. De plus, ces installations nécessitent un développement important des réseaux qui augmente encore les coûts. Le nombre croissant de producteurs d'électricité accusant des fluctuations compromet de plus en plus la stabilité du réseau. Le chiffre d'interventions ayant

pour but la stabilisation du réseau pour éviter des coupures de courant ou même une panne complète a augmenté en proportion.

La loi sur les énergies renouvelables est un instrument d'économie planifiée et revient à abandonner l'économie sociale de marché. Sous prétexte de protection du climat, des installations non viables bénéficient de subventions massives sous la forme d'une commercialisation forcée par le biais de l'injection prioritaire dans les réseaux et d'une rémunération de l'électricité injectée qui est garantie pendant vingt ans. Les frais de subvention, qui s'élèvent maintenant à 27 milliards d'Euros chaque année, sont répercutés sur les consommateurs sous la forme du prélèvement au titre de la loi sur les énergies renouvelables. Le prix du courant a déjà doublé ces dix dernières années. Cette augmentation de prix ne semble pas près de toucher à sa fin. Au bout du compte, une gigantesque redistribution des revenus de la population et des acteurs économiques s'opère au profit de quelques bénéficiaires des subventions.

Malgré le nombre croissant des installations productrices d'énergie renouvelable, les émissions de CO<sub>2</sub> sont restées stables depuis 2000 grâce à la sortie brutale du nucléaire. De vastes surfaces, même dans les forêts, sont transformées en zones industrielles suite à la construction d'installations productrices d'énergie renouvelable, avec tous leurs inconvénients pour l'homme et la nature. Le développement des réseaux à haute tension entraîne actuellement une situation comparable. La construction de nouvelles installations productrices d'énergie renouvelable a atteint ses limites.

► L'AfD s'engage en faveur de la suppression de la loi sur les énergies renouvelables. L'AfD demandera à la Cour constitutionnelle fédérale d'examiner la loi sur les énergies renouvelables, considérée comme contraire aux dispositions constitutionnelles et au droit européen.

Aujourd'hui, des vents forts sur de vastes surfaces lors de journées sereines produisent même un excédent d'électricité inutilisable. Des conditions météorologiques contraires conduisent à un approvisionnement électrique insuffisant, ce qui ne peut être compensé que par une production conventionnelle. Quant à l'utilisation du surplus, elle ne serait possible qu'à l'aide de grands accumulateurs d'électricité, qui n'existent pas. En résumé, « la transition énergétique est impossible sans l'utilisation de grands accumulateurs d'électricité, et ceux-ci la rendraient financièrement inabordable. »

Depuis, deux expertises juridiques valides ont classé la loi sur les énergies renouvelables comme contraire aux dispositions constitutionnelles et au droit européen. Elles mettent notamment en évidence que le prélèvement au titre de la loi sur les énergies renouvelables est perçu comme illégitime auprès des clients des fournisseurs d'électricité. Le seul instrument de financement légal doit être d'ordre fiscal. La loi sur les énergies renouvelables ne prévoit d'ailleurs aucune obligation, pour le consommateur final, de payer ce prélèvement.

Par conséquent, l'AfD s'engage en faveur de la suppression de la loi sur les énergies renouvelables. La remise en question de l'ensemble des obligations de subvention découlant de ladite loi ne doit pas être un sujet tabou. L'AfD ne désire ni privilégier ni défavoriser l'une ou l'autre source d'énergie ; nous désirons, d'une façon générale, abolir l'injection d'électricité prioritaire dans les réseaux. Nous rejetons les modèles de quotas et de ventes aux enchères visant à la réalisation d'objectifs d'économie planifiée pour

la politique énergétique. Le coût du réseau doit être réparti sur l'ensemble des producteurs d'électricité conformément au principe de causalité. Nous entendons supprimer la taxe sur l'électricité, ce qui profitera immédiatement aux clients des fournisseurs d'électricité. Notre objectif est de ramener le système allemand d'approvisionnement en électricité à un niveau technique qui garantisse un approvisionnement sûr, abordable et respectueux de l'environnement. L'AfD demandera à la Cour constitutionnelle fédérale d'examiner la loi sur les énergies renouvelables, considérée comme contraire aux dispositions constitutionnelles et au droit européen.

### **12.3 Protection des locataires et des propriétaires : abrogation du règlement relatif aux économies d'énergie et de la loi sur la chaleur issue des énergies renouvelables**

---

Environ 80 % de l'énergie primaire consommée est produite par la combustion du gaz naturel, du pétrole et du charbon qui dégage des émissions de CO<sub>2</sub> considéré comme responsable du changement climatique dû à l'activité humaine. Une grande partie de cette énergie est utilisée pour la production de chaleur ou pour le refroidissement des bâtiments. La décarbonisation étant censée réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 85 % à l'horizon 2050, le règlement relatif aux économies d'énergie (EnEV) prévoit une isolation thermique poussée des bâtiments. La chaleur encore nécessaire devra, selon la loi sur la chaleur issue des énergies renouvelables, être produite en majeure partie à partir des énergies renouvelables.

Les frais induits sont minimisés ou même passés sous silence par notre gouvernement et par les profiteurs du système, tout comme pour la loi sur les énergies renouvelables et la transition énergétique. Les coûts qui, dans ce cas également, s'élèvent à plus de 3 000 milliards d'Euros, devront être supportés par les propriétaires d'immeubles et les locataires. Selon les spécialistes, les effets attendus ne seront constatés que pour une petite partie des immeubles, soit ceux présentant une très mauvaise isolation thermique au départ. En outre, l'isolation des bâtiments provoque souvent des dégâts dus par exemple à la mauvaise circulation d'air, à l'humidité des murs extérieurs, aux moisissures et à la prolifération d'algues. Des façades anciennes ou classées monuments historiques sont ainsi souvent détruites. De plus, la plupart des matériaux d'isolation sont en polystyrène (plaques de mousse dure) qui augmentent le risque d'incendie.

Cependant, une baisse significative de la consommation d'énergie est rarement atteinte. Souvent, au contraire, l'isolation empêche la pénétration de la chaleur solaire. S'agissant de la production de chaleur et de froid, les énergies renouvelables ne sont pas compétitives, même pas à long terme, comparées à l'énergie fossile et nucléaire. Les scénarios annoncés d'épuisement des ressources de combustibles fossiles ont été tacitement abandonnés. Les installations de chaleur et de froid de haute technicité, utilisant par exemple des chaudières à condensation et la cogénération, ne se prêtent que dans une mesure limitée à l'utilisation des énergies renouvelables, notamment à l'utilisation de la chaleur géothermique et de l'air grâce à des pompes à chaleur, ou encore de l'énergie solaire.

Il faut mettre fin à la tutelle de l'État sur les propriétaires d'immeubles et les locataires concernant les mesures à prendre pour l'isolation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Le règlement relatif aux économies d'énergie (EnEV) et la loi sur la chaleur issue des énergies renouvelables (EEWärmeG) font exploser les coûts de construction et sont prétexte à des rénovations somptuaires. Dans bon nombre de cas, les loyers sont ainsi devenus pratiquement hors de prix pour les locataires aux revenus moyens ou modestes. L'AfD s'engagera, pour ces raisons également, en faveur de la suppression pure et simple du règlement relatif aux économies d'énergie et de la loi sur la chaleur issue des énergies renouvelables.

#### **12.4 Bioénergie : suppression des subventions, cessation de l'injection prioritaire**

En 2014, les énergies renouvelables ont fourni environ 11 % de l'énergie primaire consommée en Allemagne. Plus de 7 % (environ les deux tiers) ont été produits à partir de biomasse, soit 3,3 % pour la production de chaleur, 3,3 % pour la production d'électricité et 0,8 % pour la production de biocarburants.

L'énergie thermique à base de biomasse est utilisée aussi bien pour chauffer que pour des processus industriels. L'électricité issue de la biomasse fait l'objet de subventions massives au titre de la loi sur les énergies renouvelables. Les coûts de production de l'électricité issue des installations de biogaz sont les plus élevés et atteignent jusqu'à 215 € par mégawattheure. L'exploitation de ces installations dans les espaces ruraux dégrade souvent l'environnement. Les

► Il faut mettre fin à la tutelle de l'État sur les propriétaires d'immeubles et les locataires concernant les mesures à prendre pour l'isolation thermique et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

biocarburants sont produits dans des installations à grande échelle et subventionnés indirectement par un système de quotas. En 2014, l'obligation de mélanger carburants et biocarburants a entraîné une augmentation de prix du gazole et de l'essence d'environ 0,4 cent/litre.

Compte tenu du faible rendement de la photosynthèse (moins de 1 %), l'utilisation des surfaces agricoles pour la bioénergie est démesurément élevée. Elle fait ainsi concurrence à la production alimentaire. Il est utile, en revanche, d'utiliser les déchets biologiques pour la production de bioénergie.

Par conséquent, l'AfD s'engage à abroger la loi sur les énergies renouvelables pour mettre fin aux subventions et à l'injection prioritaire dans les réseaux de l'électricité issue des installations de biogaz. Il faut mettre un terme à la politique de subvention des biocarburants par le système de quotas.

### **12.5 La fracturation hydraulique : étude des risques et des possibilités avec la participation des citoyens**

Le procédé de « fracturation hydraulique » (gaz de schiste) pour l'exploitation des sources d'énergie souterraines comporte des risques, mais peut aussi ouvrir de nouvelles possibilités d'approvisionnement énergétique. Nous proposerons des recherches concernant les techniques, les avantages et les risques de la fracturation hydraulique selon la stricte législation allemande sur l'environnement et l'exploitation minière. Pour que les risques nous semblent maîtrisables, nous développerons la fracturation hydraulique

et veillerons à ce que les sites possibles fassent l'objet d'études. C'est la raison pour laquelle l'AfD s'engage à révoquer la loi restrictive sur la fracturation hydraulique, soumise au Bundestag (Parlement fédéral) en avril 2015.

La population devra être informée de façon objective sur les avantages économiques et politiques de la fracturation hydraulique par rapport aux risques réels. L'AfD s'oppose à l'utilisation commerciale de la fracturation hydraulique pour l'exploitation de pétrole et de gaz sur de nouveaux sites aussi longtemps que l'approvisionnement énergétique de l'Allemagne ne sera pas possible autrement. La décision finale concernant la mise en œuvre de techniques de fracturation hydraulique aux emplacements appropriés devra, en dernier ressort, être prise par les citoyens concernés.

### **12.6 Énergie nucléaire : recherche de solutions de remplacement et prolongation de la durée de vie des centrales dans l'intervalle**

Les décisions précipitées de sortie du nucléaire de 2002 et 2011 étaient infondées et ont été préjudiciables à l'économie. L'AfD s'engage en faveur de la prolongation de la durée de vie des centrales encore en service tant que l'approvisionnement en électricité n'est pas assuré à l'endroit et au moment où la demande l'exige. L'importation d'électricité produite à l'étranger par des centrales nucléaires à sécurité précaire n'est pas raisonnable pour le marché allemand et n'est pas propice à la réduction du risque nucléaire.

► L'AfD s'engage à abroger la loi sur les énergies renouvelables pour mettre fin aux subventions et à l'injection prioritaire dans les réseaux de l'électricité issue des installations de biogaz. Il faut mettre un terme à la politique de subvention des biocarburants par le système de quotas.



Les déchets radioactifs devront être stockés de façon décentralisée, de manière accessible, après enregistrement, dans des emplacements sécurisés dont l'accès sera possible à tout moment, à des fins de retraitement en fonction du progrès technologique. Nous considérons comme inapproprié le stockage central dans des emplacements qui ne seront pratiquement plus accessibles ultérieurement.

Nous désirons autoriser à nouveau la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire, la technique des réacteurs et des centrales électriques, tout en respectant, bien entendu, les normes de sécurité nécessaires. L'utilisation de l'énergie nucléaire n'étant pas un objectif en soi, une substitution est envisageable. C'est la raison pour laquelle nous insisterons sur la recherche concernant les autres formes d'énergie.

► L'AfD s'engage en faveur de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires encore en service tant que l'approvisionnement en électricité n'est pas assuré dans une mesure suffisante.



# Protection de la nature et de l'environnement, agriculture et sylviculture

## *PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET SYLVICULTURE*

---

Nous portons une grande responsabilité à l'égard des générations futures. Nous désirons sauvegarder une nature intacte dans toute sa diversité. Un environnement sain est la base de la vie pour tous les êtres vivants et les générations à venir. La protection de la nature ne doit pas se faire aux dépens de l'Homme.

Tant sur mer que sur terre, certaines régions naturelles doivent rester entièrement vierges. Ces zones non exploitées garantissent la survie de nombre d'espèces animales et végétales rares.

### 13.1 Une nature intacte et un environnement sain

---

L'AfD prône une protection de l'environnement et de la nature qui ne considère pas l'être humain comme un intrus ou un gêneur, mais comme faisant partie d'un vaste concept ayant pour principe un environnement sain et riche en espèces en tant que fondement de la vie pour tous les hommes et pour les générations futures. Des mesures appropriées sont donc nécessaires pour la sauvegarde des biens protégés comme le sol, l'eau, l'air, les paysages, les animaux et les plantes. Les priorités de la politique environnementale de l'AfD sont donc, entre autres, la réduction des atteintes aux paysages, la réduction des apports polluants dans les sols et les milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'air. La protection contre les nuisances sonores fait également partie des mesures envisagées.

L'AfD s'oppose expressément à l'utilisation du glyphosate, classifié par l'Organisation mondiale de la santé comme probablement cancérigène, tant que son innocuité pour les humains et les animaux n'aura pas été prouvée.

### 13.2 Coup d'arrêt au développement non maîtrisé de l'énergie éolienne

---

Nous nous opposons à la poursuite du développement de l'énergie éolienne en Allemagne, dont les inconvénients sont supérieurs aux avantages. Les éoliennes ne devront plus être autorisées que sur les sites où, en principe, elles ne perturbent pas la vie des hommes et des animaux et ne dégradent pas les paysages. Les habitants de la région

concernée décideront de l'emplacement des éoliennes par référendum.

### 13.3 Les animaux sont des êtres sensibles

---

L'AfD prône l'application résolue de la législation sur la protection des animaux. Les animaux sont des créatures vivantes peuplant la terre au même titre que l'homme, et non des objets. Les exceptions permettant des expérimentations cruelles ou inutiles ne sont pas permises, pas même sous prétexte de recherche scientifique. En tant qu'êtres sensibles, les animaux ont droit à des conditions d'élevage convenables assurant leur bien-être, et ce, tant dans le domaine privé que commercial. Les conditions d'élevage réglementaires devront être appliquées, tant dans les élevages de ferme traditionnels (concernant les élevages intensifs abusifs) que dans les zoos, les cirques (interdiction de l'élevage de grands animaux sauvages), les delphinariums et les élevages d'animaux domestiques.

L'AfD exige l'utilisation de l'abattoir le plus proche afin que le transport des animaux destinés à la boucherie ne soit autorisé que sur des courtes distances à l'intérieur de l'Allemagne.

Les éleveurs d'animaux voués à la production alimentaire seront responsables de la qualité de leurs produits, qui devront être exempts de résidus d'antibiotiques et de germes multirésistants (MRSA). Compte tenu de la prolifération accélérée des germes multirésistants, les traitements aux antibiotiques devront être réduits au minimum. Pour améliorer la protection de la santé du consommateur, les

► Nous nous opposons à la poursuite du développement de l'énergie éolienne en Allemagne.

éleveurs dont la production est destinée à l'alimentation et qui utilisent des antibiotiques seront responsables de la livraison d'animaux exempts de résistances aux antibiotiques avant l'arrivée dans le circuit de transformation alimentaire. L'utilisation des antibiotiques destinés à la médecine humaine sera interdite dans les élevages.

### 13.4 Abattage rituel

Sur le modèle des autres pays européens (Danemark, Norvège, Suède, Suisse, etc.), l'AfD s'oppose à l'abattage rituel (sans anesthésie) des animaux. Cette pratique est incompatible avec l'objectif national de protection des animaux et doit être interdite, sans exception. La dérogation prévue pour les communautés religieuses, à savoir l'article 4a (2) de la loi allemande sur la protection des animaux, sera supprimée. L'AfD s'oppose également à l'abattage rituel après étourdissement électrique ; dans ce cas, l'animal n'est anesthésié qu'un court moment pendant l'incision de la gorge, mais pleinement conscient pendant la saignée.

### 13.5 Ingénierie génétique

Le monde fascinant des gènes semble s'ouvrir comme un livre entre les mains des scientifiques. Il est censé guérir les maladies et apaiser la faim dans le monde. Nous sommes tous déjà les témoins des succès internationaux de cette technologie dans le domaine médical : le séquençage du génome a permis le développement, en 2014, de médicaments et de vaccins contre le virus Ebola qui sévit en Afrique occidentale, la réaction rapide contre l'agent pathogène ECEH en 2011, et son rôle a permis une avancée

importante dans les traitements du cancer personnalisés grâce à des thérapies ciblées, et donc plus efficaces et plus douces. La République Fédérale d'Allemagne, en tant que pôle de haute technologie et site de technique médicale, ne doit pas perdre le contact avec la recherche internationale et ne doit pas non plus priver ses citoyens de l'accès aux thérapies novatrices.

Par ailleurs, les risques de la manipulation génétique pour les organismes vivants (les êtres humains, la faune et la flore) sont difficiles à évaluer, car la corrélation complexe entre le génome, le métabolisme et le cadre de vie n'est pas encore suffisamment connue. On ne peut encore prévoir les dangers de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans des écosystèmes complexes.

Par conséquent, l'AfD s'ouvre à la recherche et au développement dans le domaine de l'ingénierie génétique. Son utilisation dans la technologie médicale et dans l'agriculture ne devra être permise qu'après un examen attentif par des organismes autorisés et dans un cadre clairement défini, et ce, après des essais pratiques préalables en milieu fermé. Les procédures d'autorisation requises peuvent être définies de la même manière que celles régies par la loi relative aux dispositifs médicaux (MPG), la loi sur les médicaments (AMG) et le code des produits alimentaires et des aliments pour animaux (LFGB). Tous les produits alimentaires et aliments pour animaux génétiquement modifiés et leurs produits dérivés doivent être étiquetés en tant que tels.

► L'utilisation de l'ingénierie génétique dans la technologie médicale et dans l'agriculture ne devra être permise qu'après un examen attentif par des organismes autorisés et dans un cadre clairement défini. Tous les produits alimentaires et aliments pour animaux génétiquement modifiés et leurs produits dérivés doivent être étiquetés en tant que tels.

Les demandes de brevets ayant pour objet du matériel génétique et des semences vont de pair avec l'accélération du processus de concentration dans le secteur du commerce des semences. C'est la raison pour laquelle l'AfD s'engage à rendre notre approvisionnement alimentaire moins tributaire de quelques grands groupes multinationaux, à sauvegarder la diversité des semences et donc à préserver la biodiversité de nos aliments.

### **13.6 Agriculture : renforcement de la concurrence, réduction des subventions**

L'AfD encourage l'affectation des surfaces agricoles à la production alimentaire et rejette leur utilisation croissante à d'autres fins. Nous refusons ainsi toute forme de spéculation foncière de la part des multinationales et le renforcement des cultures de biomasse pour la production d'énergie. L'AfD est convaincu que des exploitations agricoles modernes enracinées dans les régions sont le mieux à même d'assurer une production respectueuse de l'environnement et répondant aux besoins du marché. L'objectif est une production durable de denrées alimentaires saines, de grande qualité et exemptes de résidus ainsi que des produits agricoles à des prix conformes au marché. À cet égard aussi, nous exigeons des informations détaillées sur les produits alimentaires et une indication de l'origine. Telle que limitée par les directives de l'UE, l'obligation d'information des producteurs induit les consommateurs en erreur.

Différentes formes d'exploitations agricoles sont susceptibles de permettre la réalisation de cet objectif. L'AfD entend améliorer le cadre général des PME agricoles dont la

protection est respectueuse de l'environnement. Il convient de réduire progressivement le saupoudrage des subventions de l'UE et l'excès de charges administratives. Les agriculteurs ont de nouveau besoin d'une plus grande liberté de choix. Le métier d'agriculteur doit redevenir plus attractif.

### **13.7 Pêche, chasse et sylviculture : en harmonie avec la nature**

La pêche fait partie du patrimoine culturel. Nous devons apporter notre soutien à nos pêcheurs dans le cadre de la suppression des inconvénients concurrentiels assurer leur participation à la fixation des quotas de pêche. Le lien entre quota et chalutier empêche le renouvellement des générations et rend la relève impossible. Il convient donc de supprimer cette réglementation. Les produits de la pêche locale doivent également bénéficier d'un soutien au niveau suprarégional. Nous refusons l'interdiction de la pêche aux filets maillants ancrés dans les zones protégées de la mer Baltique et l'élargissement des grandes réserves naturelles.

L'AfD est en faveur d'une sylviculture naturelle ayant pour objectif une vision d'ensemble de la fonction économique, écologique et sociale de la forêt. L'AfD reste attaché aux principes éprouvés du maintien de populations et de la chasse traditionnels. Nous considérons que les chasseurs sont des protecteurs de la nature dont les connaissances spécialisées doivent connaître un regain d'intérêt.

► L'AfD encourage l'affectation des surfaces agricoles à la production alimentaire et rejette leur utilisation croissante à d'autres fins.

### **13.8 Concurrence entre surfaces : pas aux dépens de l'agriculture et de la sylviculture**

---

Les projets de construction et l'amélioration de l'infrastructure empiètent souvent sur les surfaces agricoles productives. Nous estimons que les champs, prairies et forêts sont particulièrement précieux. Il convient de réduire les mesures compensatoires relatives à la protection de la nature et de les aménager de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les surfaces agricoles et forestières.

 CHAPITRE 14

# Infrastructure, logement et transports



## *INFRASTRUCTURE, LOGEMENT ET TRANSPORTS*

---

Bon nombre d'édifices publics sont dans un état de sous-équipement graduel, tant au niveau du réseau de voies de transport (routes et chaussées, ponts, rails, réseaux de lignes et de données) qu'au niveau des bâtiments publics (écoles, universités, hôpitaux, établissements culturels, bâtiments des services publics, infrastructures sportives, etc.).

En ce qui concerne l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage urbain, les eaux usées, les services de voirie et de voirie urbaine ainsi que l'entretien des zones vertes, les services publics d'approvisionnement et d'enlèvement se dégradent et souffrent d'une planification chaotique. Plusieurs années d'austérité aux dépens du patrimoine bâti ont entraîné un blocage des investissements.

### 14.1 Priorité de la préservation de la valeur sur la modernisation et les nouvelles constructions

En ce qui concerne les réparations et les modernisations, nous entendons faire participer les communes à la planification d'ensemble entre les régions. La préservation de la valeur architecturale a priorité sur la modernisation et les nouvelles constructions.

Les décisions relatives aux projets de nouvelles constructions ne peuvent être prises qu'à la suite d'une étude complète des besoins et après vérification impartiale des aspects techniques et financiers. La priorité doit être accordée aux décisions dûment motivées qui seront politiquement reconnues.

Les interventions des politiciens dans le déroulement technique des projets seront résolument interdites. La responsabilité politique est strictement limitée à la phase précédant les études en vue de la définition des besoins et de l'étendue des projets. Il convient de remédier immédiatement au problème de la dotation insuffisante en personnel des autorités publiques spécialisées.

### 14.2 Projets publics/privés : transparence plutôt que lobbyisme

Dans le cas de projets de construction publics et de projets privés/publics (PPP), les cours des comptes doivent, en vertu de la loi, impérativement faire surveiller les coûts et demander le contrôle technique à trois niveaux (préparation du projet, suivi de la planification et suivi de la construction). Il convient d'envisager la mise en place d'un fonds commun de placement

ou d'un fonds obligataire nationaux bénéficiant d'avantages fiscaux pour financer les mesures d'infrastructure, avec la participation des pouvoirs publics, des assureurs et des parties prenantes privées. La gestion du fonds doit être organisée selon des structures transparentes et démocratiques.

En raison des obligations en matière de risque et de garantie à la charge des pouvoirs publics dans le cas de projets privés/publics, des mesures particulières de protection et de prévoyance s'imposent en matière de prise de décision. Nous ne tolérerons pas les frais excessifs de consultants, les procédures arbitrales privées, l'absence de contrôles de qualité et l'appartenance des consultants à des groupes d'intérêts.

Les entreprises fournissant des services publics et d'intérêt général doivent être organisées selon des structures transparentes et démocratiques. Tous les services doivent être fournis aux citoyens au prix de revient. Les excédents d'exploitation, primes d'émission ou redevances de concession ne doivent pas constituer des impôts cachés servant à consolider les budgets, mais doivent être affectés aux réparations, modernisations et nouveaux investissements.

### 14.3 Réseau routier et ferroviaire : préservation de la substance

Dans le secteur des transports, la réparation, la préservation de la valeur et la suppression des goulots d'étranglement des réseaux routiers et ferroviaires ont priorité sur les grands projets spectaculaires.

► Les entreprises fournissant des services publics et d'intérêt général doivent être organisées selon des structures transparentes et démocratiques. Tous les services doivent être fournis aux citoyens au prix de revient.

Pour des raisons de coûts, les grands projets de voies de transport ne doivent pas être confiés à des consortiums privés, mais les services publics doivent procéder à des appels d'offres publics pour en assurer la réalisation. Pour de grands projets exceptionnels, tels que des aéroports, etc., qui ne relèvent pas de la routine d'un service spécialisé dans la construction des routes, il convient toutefois de faire appel, dans la mesure du possible, aux compétences techniques d'entreprises du secteur privé.

Un plan général de circulation à grande échelle au niveau européen concernant les routes, les voies ferroviaires et les voies navigables ainsi que les transports aériens doit être intégré à un programme évolutif des infrastructures fédérales de transport. Ce programme ne doit pas être subordonné aux intérêts nationaux de certains États membres de l'UE, à ceux des régions ou à d'autres intérêts politiques.

Les transports transfrontaliers, les transports de petits et de gros volumes de marchandises, les transports de personnes sur de courtes et longues distances, publics, privés et individuels, y compris le trafic piétonnier et cycliste, doivent être intégrés, dès l'origine, au plan général de circulation.

#### **14.4 Transport transfrontalier de marchandises : transfert au profit du rail et de la navigation fluviale**

L'AfD s'engage en faveur d'une décongestion maximale des routes par le transfert du transport de masse de produits lourds au profit du rail et de la navigation fluviale.

Il est urgent d'adapter les réseaux ferroviaires et les gares au transport rapide de personnes sur de longues distances, au transport de marchandises, au transbordement rapide de marchandises et dans un but de réduction des nuisances sonores, et de les moderniser.

Les péages pour les poids lourds de gros tonnage doivent être perçus en fonction de la sollicitation effective de la chaussée et de son degré de dégradation, proportionnellement à la charge exercée par les essieux. Le système de perception peut être simplifié par recensement du kilométrage total effectif et de la catégorie des véhicules pour la période de perception.

#### **14.5 Libre utilisation des moyens de transport sans pression des autorités**

L'AfD s'oppose strictement à toutes pressions induites par la politique des transports, aux augmentations des coûts et au relâchement dans les infrastructures de transport dans l'intention de contraindre à l'usage des transports publics de courte et longue distance.

Sur les routes allemandes, les automobilistes se voient de plus en plus souvent imposer des limitations de vitesse dénuées de sens. Les communes y ont surtout recours comme source de recettes supplémentaires. Une limitation générale de la vitesse sera bientôt imposée sur toutes les autoroutes. L'AfD exige « Freie Fahrt für freie Bürger », conduite non réglementée (libre) pour citoyens libres, et refuse toutes les limitations pour des raisons autres que la sécurité routière. Pas de limitation de vitesse sur les autoroutes, 100 km/h sur les routes hors agglomération et 50 km/h sur toutes les artères

► L'AfD s'oppose strictement à toutes pressions induites par la politique des transports, aux augmentations des coûts et au relâchement dans les infrastructures de transport dans l'intention de contraindre à l'usage des transports publics de courte et longue distance.

en agglomération, sans aucune restriction horaire. Il convient de réduire un niveau sonore trop élevé par le biais de mesures d'insonorisation, le cas échéant. Les émissions de particules fines par les véhicules automobiles à moteur diesel doivent être réduites - par le progrès de la technique dans le domaine des moteurs et des échappements.

La recherche, le développement et la promotion de structures et de systèmes de transport modernes ainsi que de systèmes innovants de guidage et de régulation du trafic doivent être les instruments permanents d'une politique moderne des transports et devenir une priorité.

#### 14.6 Une perspective pour l'espace rural

Les instruments traditionnels pour la promotion des espaces ruraux ne suffisent plus pour mettre un frein à la désertification croissante des campagnes ou même pour un renversement de tendance.

Parallèlement à la pression croissante de l'afflux de population dans les centres des zones de croissance, on constate un recul de la demande en logements en dehors de ces zones. La population rurale se réduit de plus en plus rapidement. Les causes en sont le vieillissement, le défaut de structures et la pauvreté structurelle, le recul des naissances et la pénurie d'emplois. Les régions rurales présentant ainsi de moins en moins d'attrait s'affaiblissent. Les prévisions démographiques actuelles font état d'un recul continu du nombre d'habitants en Allemagne. Ce recul s'accompagne d'un dépeuplement progressif des régions rurales, surtout dans le centre et dans l'est de l'Allemagne.

L'AfD entend renforcer les régions rurales. Nous voulons maintenir ou rétablir l'attrait de l'espace rural dont les atouts doivent être une vie communale active et une bonne cohésion sociale. Le développement de l'espace rural doit faire l'objet d'un regain d'intérêt en Allemagne. Les conditions de vie ne sont pas égales partout, bien que la loi prescrive cet objectif d'aménagement. La situation est plutôt telle que le concept d'aménagement axé sur les « centres » encourage les concentrations et accélère les développements urbains. Or, seules des structures saines dans les villages permettront de mettre un frein au déclin de ces zones périphériques.

Selon nous, un espace rural agréable à vivre sous-entend une agriculture traditionnelle intacte, une économie de PME viable et une infrastructure suffisante. Celle-ci comprend tous les établissements requis pour les services d'intérêt général, tels que les écoles, les soins médicaux et l'équipement en haut débit. Seuls des investissements ciblés et une politique d'implantation intelligente permettront de créer une perspective pour les familles avec de jeunes enfants dans les régions rurales et de renverser la tendance démographique actuellement en baisse.

Compte tenu de la grande diversité des espaces ruraux en Allemagne, il ne peut y avoir de modèle unique à suivre. Aussi entendons-nous autoriser un développement individuel afin de laisser suffisamment de latitude, sur place, aux possibilités et aptitudes particulières des différentes régions. À cet effet, nous voulons réexaminer le concept d'aménagement des « centres », dominant en Allemagne. Plus particulièrement, nous entendons bien appliquer, dorénavant, le principe de subsidiarité dans les espaces ruraux. Nous voulons décentraliser les tâches et compétences politiques, et les

► L'AfD entend renforcer les régions rurales. Selon nous, un espace rural agréable à vivre sous-entend une agriculture traditionnelle intacte, une économie de PME viable et une infrastructure suffisante.

compétences décisionnaires, dans la mesure où il n'y a pas de besoin de réglementation et de coordination au niveau supralocal. Nous voulons réactiver l'autonomie administrative et le droit à l'autodétermination ancrés dans la Loi fondamentale (Constitution allemande). Nous entendons mettre un terme à la discrimination des communes rurales relativement à la répartition des ressources financières afin de restituer aux communes leur capacité d'action.

Tant que les mesures de reprise décrites ci-dessus ne sont pas opérationnelles, l'AfD s'engage en faveur de l'amélioration de l'infrastructure rurale par le biais de solutions mobiles. Par exemples: services mobiles pour la couverture des besoins quotidiens, des services administratifs, offres mobiles de formation continue et d'activités culturelles, soins de santé mobiles, soins mobiles aux personnes âgées et offres d'activités pour les jeunes. L'internet haut débit pour tous est, en tout état de cause, un premier objectif à réaliser.

L'AfD plaide en faveur du placement sous la protection de l'État des minorités autochtones et groupes ethniques établis dans des zones d'habitat historiques en Allemagne.

#### **14.7 Politique du logement : simplification du droit de la construction, création de logements**

La pression de l'afflux de population dans les métropoles allemandes et dans les régions économiquement attractives accroît les besoins en logements et la demande en terrains ; elle plombe par ailleurs le marché immobilier.

L'augmentation disproportionnée des charges va de pair avec la hausse des prix de l'immobilier dans les centres et aggrave la situation du marché tout en réduisant l'offre immobilière abordable dans les zones attractives. Des dispositions restrictives en matière de construction, des dispositions inefficaces en matière d'isolation et les formalités administratives continuent de faire grimper les prix de l'immobilier, le coût de la construction et le coût du logement.

L'augmentation démesurée de la taxe foncière et de l'impôt sur les mutations foncières a également un effet inflationniste sur les coûts, inhibe l'investissement dans la construction et se répercute sur le coût du logement tant pour les locataires que pour les propriétaires.

Aucune des mesures de plafonnement des loyers n'ont permis de détendre le marché immobilier. Seul un grand nombre de nouvelles constructions et un taux élevé de propriétaires immobiliers permettront de décrire la situation. En Allemagne, le pourcentage de propriétaires de logements est nettement inférieur à la moyenne européenne. Le coût du logement en propriété doit devenir plus abordable, surtout pour les revenus modestes.

Nous voulons des lois fédérales sur la construction qui permettent de définir des superficies suffisantes de terrains à bâtir autour des agglomérations, mais aussi au centre de celles-ci. De telles lois doivent avoir priorité sur le droit de planification des communes périphériques concernées.

Le logement en propriété crée des attaches avec la région et encourage chacun à la préservation et au soin de son

► Nous voulons faciliter l'accès à la propriété. Le logement en propriété crée des attaches avec la région et encourage chacun à la préservation et au soin de son environnement.

environnement. Un cadre économique stable et fiable tant pour les propriétaires que pour les locataires renforce à la longue le bien-être de la société, encourage la solidarité entre les générations et peut également freiner l'exode rural.

Il convient de renforcer les coopératives de construction de logements et les sociétés mutualistes immobilières. Un assouplissement peut également résulter de la participation dans des formes récentes de coopératives permettant de moderniser les surfaces habitables existantes et d'en créer de nouvelles.

Des formes de logement adaptées aux familles en périphérie urbaine et dans les zones rurales permettront de décongestionner les centres et de freiner le dépeuplement et la paupérisation de vastes zones rurales. La condition en est toutefois une infrastructure entièrement modernisée et performante.

#### **14.8 Développement urbain : densifier en évitant les monstruosité architecturales**

---

Dans les villes, les nouveaux quartiers doivent être conçus selon les normes actuelles en matière d'urbanisme.

La densification et la modernisation urbaines doivent permettre d'allier les aspects sociaux, culturels, industriels et commerciaux, écologiques et des transports qui doivent être entièrement programmés dès le départ. L'AfD affirme son intention d'appliquer résolument les recommandations d'action préconisées par la Bundesstiftung Baukultur

(Fondation fédérale pour la Culture architecturale) dans son rapport 2014/15, mais s'oppose à la transition énergétique en tant que telle et, partant, aux recommandations connexes.

Dans les zones résidentielles, la densification ne doit être autorisée que jusqu'à la suppression des dysfonctionnements du marché du logement. Pour le reste, les considérations qui précèdent restent valables même en cas d'élargissement maîtrisé des villes. Dans les quartiers aérés, seule la densification intelligente en termes d'urbanisme permet de décongestionner la demande immobilière grâce à la surélévation, la reconversion et la construction sur les terrains vagues. La construction de nouveaux quartiers ne doit être qu'un objectif secondaire, sauf si des surfaces suffisantes sont disponibles. La réintroduction du code qui édictait le principe d'étagement des zones de construction (Staffelbauordnung) peut également être un moyen important pour permettre la densification.

À la différence de l'époque d'après-guerre, elle doit toutefois être adaptée de manière optimale en termes d'urbanisme afin d'éviter la réapparition des monstruosité architecturales que constituaient jadis les « gigantesques barres de béton ».

**Adopté lors du congrès fédéral du parti  
le 30 avril et le 1er mai 2016 à Stuttgart.**

Mentions légales :

Alternative für Deutschland (AfD),  
représenté par le Comité du parti,  
lui-même représenté par les porte-parole fédéraux  
Dr. Frauke Petry et Prof. Dr. Jörg Meuthen  
Schillstraße 9  
10785 Berlin  
Deutschland

**Coordonnées:**

Téléphone: +49 30-2205696-0

Télécopieur: +49 30-2205696-29

Courriel: [bgs@alternatiefuer.de](mailto:bgs@alternatiefuer.de)

Internet: [www.alternatiefuer.de](http://www.alternatiefuer.de)

[www.afdkompakt.de](http://www.afdkompakt.de)

Facebook: [www.facebook.com/alternatiefuerde](http://www.facebook.com/alternatiefuerde)

[www.facebook.com/afdkompakt](http://www.facebook.com/afdkompakt)

Twitter: [www.twitter.com/afd\\_bund](http://www.twitter.com/afd_bund)

[www.twitter.com/afdkompakt](http://www.twitter.com/afdkompakt)

Youtube: [www.afdkompakt.tv](http://www.afdkompakt.tv)

**Compte de dons:**

Alternative für Deutschland

Berliner Volksbank eG

IBAN: DE94 1009 0000 2661 2620 20

BIC: BEVODEBB

Finalité :

don + adresse complète ou numéro de membre, le cas  
échéant (pour établissement d'une attestation de don)

